RAPPORT ANNUEL **2021**







ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

aide

Société coopérative à

responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
e-mail : aide@aide.be
Site internet : http://www.aide.be

Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 16 juin 2022.

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2021







ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT 4

GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 5

A. HISTORIQUE 6

CRÉATION DE L'AIDE : LE DÉMERGEMENT 6
DEVELOPPEMENT DE L'AIDE : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE 8

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE 10

EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE 10
FINANCEMENT 11
LES ORGANES DE GESTION 13
COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE 15
LES PARTENARIATS 18
LE PERSONNEL 19

C. LISTE DES SOCIETAIRES 20

D. RAPPORT D'ACTIVITES 22

1. DEMERGEMENT 22
   INVESTISSEMENTS 22
   DEMERGEMENT 27
   EXPLOITATION DES OUVRAGES 27
2. EPURATION 29
   INVESTISSEMENTS 29
   EPURATION 36
   EXPLOITATION DES OUVRAGES 36
3. EGOUTTAGE 44
4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES 50
5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE 54
   5.1. ACTIVITES 2021 55
   5.2. EVALUATION 73
   5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS 73
   5.4. AUTRES SERVICES 76
6. COOPERATIONS HORIZONTALES 78

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION 83

COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 85

1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES 86
2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2021 102
3. RAPPORT DE GESTION 118
4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS 143
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 145
6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION 166

RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS 169

MOT DU PRESIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais la pandémie qui affecte notre pays depuis le début de l'année 2020 et j'exprimais tout mon respect et mes remerciements aux membres du personnel et de la direction qui assuraient la continuité des opérations de démergement et d'assainissement des eaux usées, secteurs essentiels pour la protection de la santé de nos concitoyens et la préservation de leur environnement. Cette volonté de continuité du service n'a pas fléchi depuis lors.

Un malheur n'arrivant rarement seul, l'été 2021 a été sévèrement marqué par les inondations catastrophiques dans les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe, causant la mort de près de quarante riverains, ravageant des milliers d'immeubles et endommageant très sérieusement de nombreuses infrastructures publiques.

Au pire de la catastrophe, cinquante-quatre ouvrages d'assainissement et cinq ouvrages de démergement ont été mis hors service.

Je me fais le porte-parole du Conseil d'administration pour remercier le courage et la détermination des équipes de terrain et de la direction de l'AIDE qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour remettre en service le maximum d'ouvrages dans un minimum de temps et pour ensuite, avec rigueur et méthode, procéder à l'établissement d'états des lieux, aux analyses techniques et aux travaux de remise en état.

Je souhaite aussi saluer la générosité des agents qui ont individuellement porté secours à leurs collègues ou à d'autres sinistrés.

Ces inondations de grande ampleur sont rares et les stations de démergement desservant les quartiers d'Angleur ont été noyées, tant les niveaux de crue atteints par l'Ourthe sont montés bien au-delà des prévisions hydrologiques.

Cette situation, unique en presque 100 ans d'existence de l'AIDE, démontre l'importance cruciale que revêtent les protections directes contre les crues, sans lesquelles le démergement est inopérant. Cette réalité a été rappelée au Gouvernement wallon, en charge de celles-ci, en lui demandant de vérifier et d'adapter ces protections en intégrant les incidences désormais connues du changement climatique.

Il est toutefois important de souligner que, partout ailleurs et malgré des niveaux de crue particulièrement élevés, les installations de démergement ont parfaitement joué leur rôle de protection. De très nombreux immeubles, entreprises et infrastructures publiques ont ainsi été préservés, limitant ainsi l'impact social et économique de ces crues exceptionnelles. Le Conseil d'administration a souhaité que cela soit aussi rappelé au Gouvernement wallon.

Face à de tels désastres, il peut paraître dérisoire de mentionner les avancées dans la construction d'un plan industriel du secteur wallon de l'eau, dans lequel l'AIDE prend pleinement sa part, et les discussions toujours en cours pour le renouvellement du contrat de service avec la SPGE. En plein accord avec le plan stratégique de l'AIDE, ces avancées baliseront l'activité de l'AIDE pour les prochaines années. Elles contribuent à pérenniser le caractère public de la gestion de l'eau en recherchant davantage d'efficacité et d'efficience pour maintenir le prix de l'eau à un niveau acceptable pour les citoyens.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF



A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C.	LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	22
E.	POLITIQUE DE COMMUNICATION	83

A. HISTORIQUE

CRÉATION DE L'AIDE : le démergement



Inondations à Tilleur 1925-1926 – Rue Vinâve

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.



Tableau des cotes de la Meuse ©OliGraph.com



Pompes de démergement © François Putz

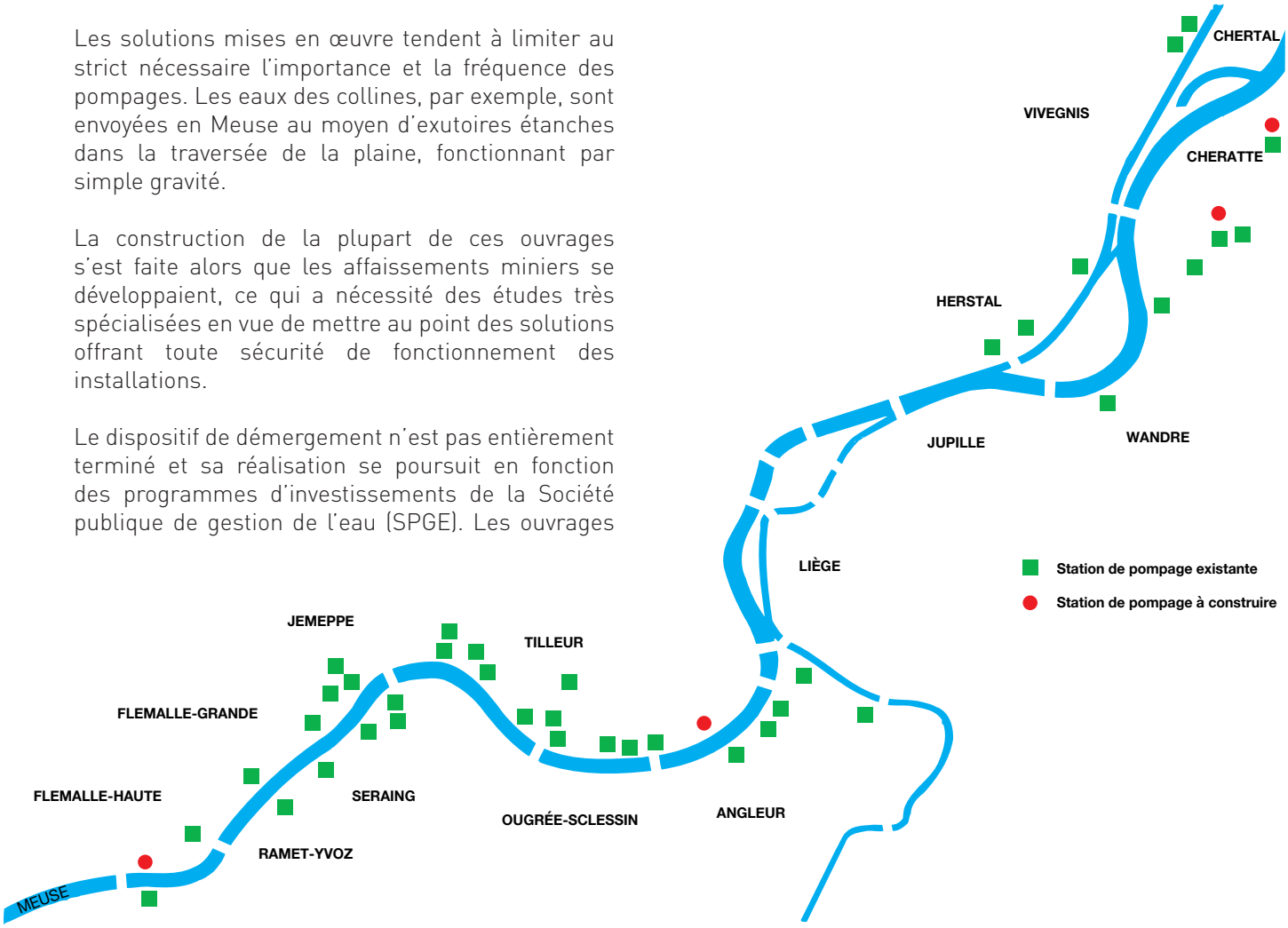
LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Les ouvrages en fonction depuis plusieurs décennies doivent désormais être modernisés, réhabilités et adaptés, notamment pour faire face aux conséquences du changement climatique.



DEVELOPPEMENT DE L'AIDE :

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années 1970, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimalisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Depuis 2018, la SPGE propose, pour les communes qui le souhaiteraient, la signature d'une convention d'assainissement rural en avenant du contrat d'égouttage. Cette convention permet à une commune, moyennant une participation financière dans l'investissement, de réaliser anticipativement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées d'une agglomération de moins de 2.000 EH, qui ne seraient pas reprises aux programmes de travaux de la SPGE en cours, et qui relèveraient d'une priorité locale de salubrité publique ou de protection environnementale ou encore, d'une priorité technique liée à une opportunité de synergie avec d'autres travaux ou d'autres sources de financement.



Station de pompage n°3 de Herstal

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services se sont mis en place en février 2013 avec la création d'un département dédié.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

Conformément au plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, cette structure est en place depuis le 1er juin 2020 et s'inscrit dans le cadre d'une approche volontariste appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».



Station de pompage d'Ampsin

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000 pour une durée de cinq ans. D'autres ont été signés par la suite, le 4ème ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017 et devrait être renouvelé en 2022. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrivait à échéance le 29 juin 2020 mais a été prolongé par avenant jusqu'à six mois après la date d'approbation par le Gouvernement wallon du 5ème contrat de gestion de la SPGE.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont essentiellement orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

FINANCEMENT

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est prise en charge par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.



Station de pompage n°1 de Seraing

LES ORGANES DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

CONTROLEURS AUX COMPTES

Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

COMITE DE REMUNERATION

Composé de 5 administrateurs, il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

COMITE DE CONCERTATION

Sa mission est d'émettre des avis et de formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Tous les membres du bureau exécutif font partie de ce comité et sont assistés par les membres de la Direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 20 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :
- 16 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs :
- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

BUREAU EXECUTIF

Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- le Président du Conseil d'administration
- 1 vice-président
- 3 administrateurs

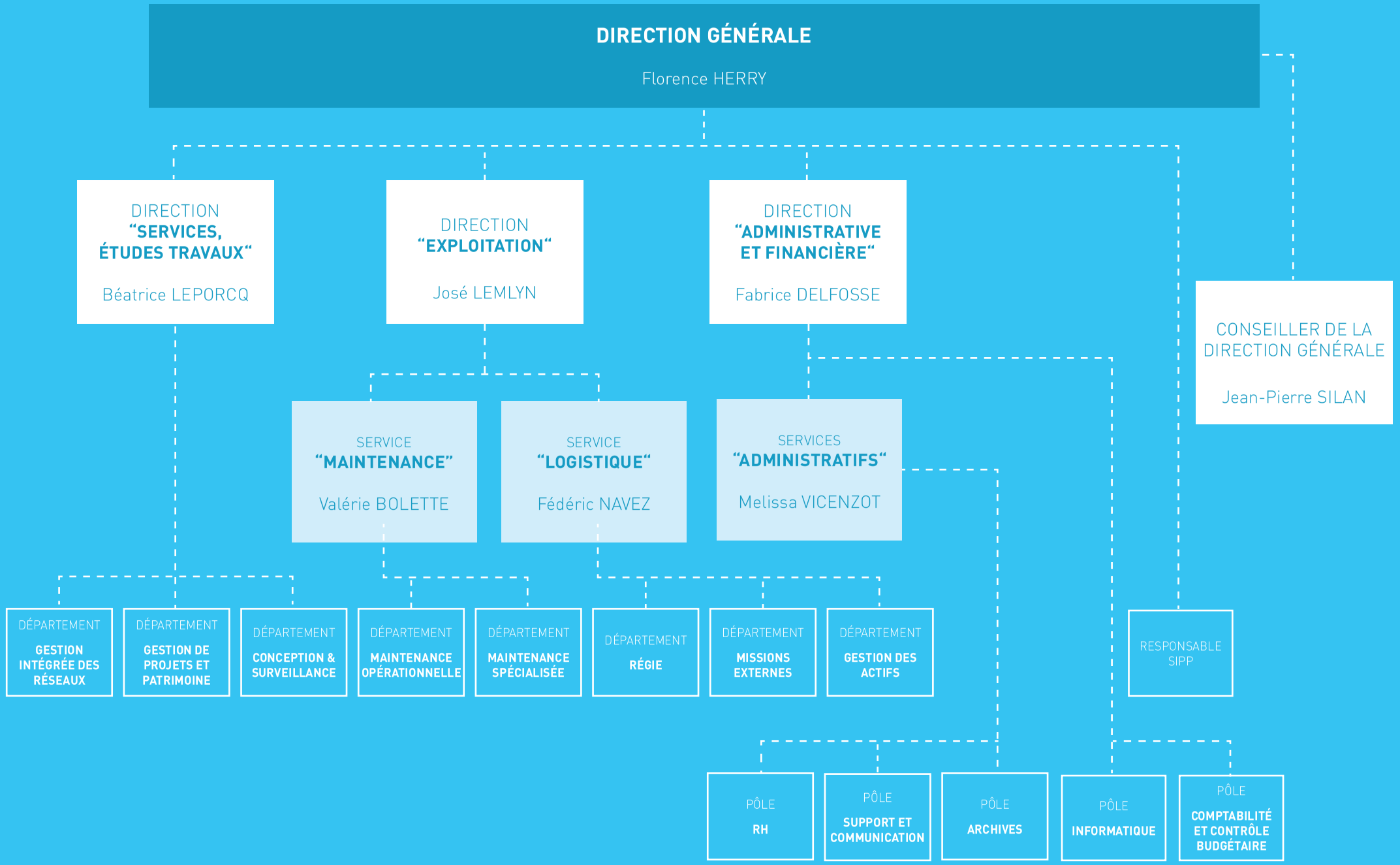
COMITE D'AUDIT

Composé de 4 administrateurs, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et établit des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité. Il suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises désigné. Il examine et suit l'indépendance du réviseur d'entreprises

COMITE DE NEGOCIATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

ORGANIGRAMME



COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois au cours de l'année 2021. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27/06/19	30/06/25
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	07/02/17	30/06/25
	Mme ELSEN Sabine	Chaudfontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27/06/19	30/06/25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03/12/18	30/06/25
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17/06/13	30/06/25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14/11/17	30/06/25
	M. LEJEUNE François	Awans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25
	Mme RENSON Carine	Province de Liège	Conseillière	30/10/20	30/06/25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02/12/19	30/06/25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25
OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	INTRADEL	Directeur général	17/06/13	30/06/25
	M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13/05/19	30/06/25
	M. KREMER Alain	CGSP	Représentant du personnel	01/09/20	30/06/25
	M. ROTA Gianfranco	CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	30/06/25
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	Représentant du personnel	19/06/18	30/06/25
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	05/05/14	30/06/25

Modifications au cours de l'excercice

BUREAU EXECUTIF AU TERME DE L'EXERCICE

Le Bureau exécutif s'est réuni treize fois en 2021. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bougmestre	27/06/19	30/06/25
MEMBRES	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	Mme ELSEN Sabine	Chaudfontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. SILAN Jean-Pierre	Conseiller de la Direction générale

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

ACF Audit Belgium S.A., Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Stéphan MOREAUX, Réviseur d'entreprises.

COMITE DE REMUNERATION

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03/12/18	30/06/25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	07/02/17	30/06/25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	07/06/13	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mme HERRY Florence	Directeur général

COMITE D'AUDIT

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02/12/19	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mme HERRY Florence	Directeur général
	M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances

COMITE DE CONCERTATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

COMITE DE NEGOCIATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

LES PARTENARIATS

- AQUAWAL : Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.
- APE : Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.
- CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL: Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ECETIA : leasings et financements du secteur public.
- EUREAU : Association européenne du secteur de l'eau.
- ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- SPGE : Société publique de gestion de l'eau.
- SWDE : Société Wallonne des eaux
- IDEA : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- IGRETEC : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- In BW : ntercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Brabant Wallon
- INASEP : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Namurois
- IPALLE : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- IDELUX-Eau : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Luxembourg
- TERRANOVA S.A : Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la construction.
- OGEO Fund : Fonds de pension.
- Conseil Economique et Social de Wallonie – Pôle Environnemental.
- Commission internationale de la Meuse.
- Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de la Moselle, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- Groupe Transversal Inondations (GTI) : organe transversal de concertation, d'analyse, d'expertise et de conseil des autorités publiques en matière d'inondation en Wallonie
- Les Journées wallonnes de l'Eau.

LE PERSONNEL

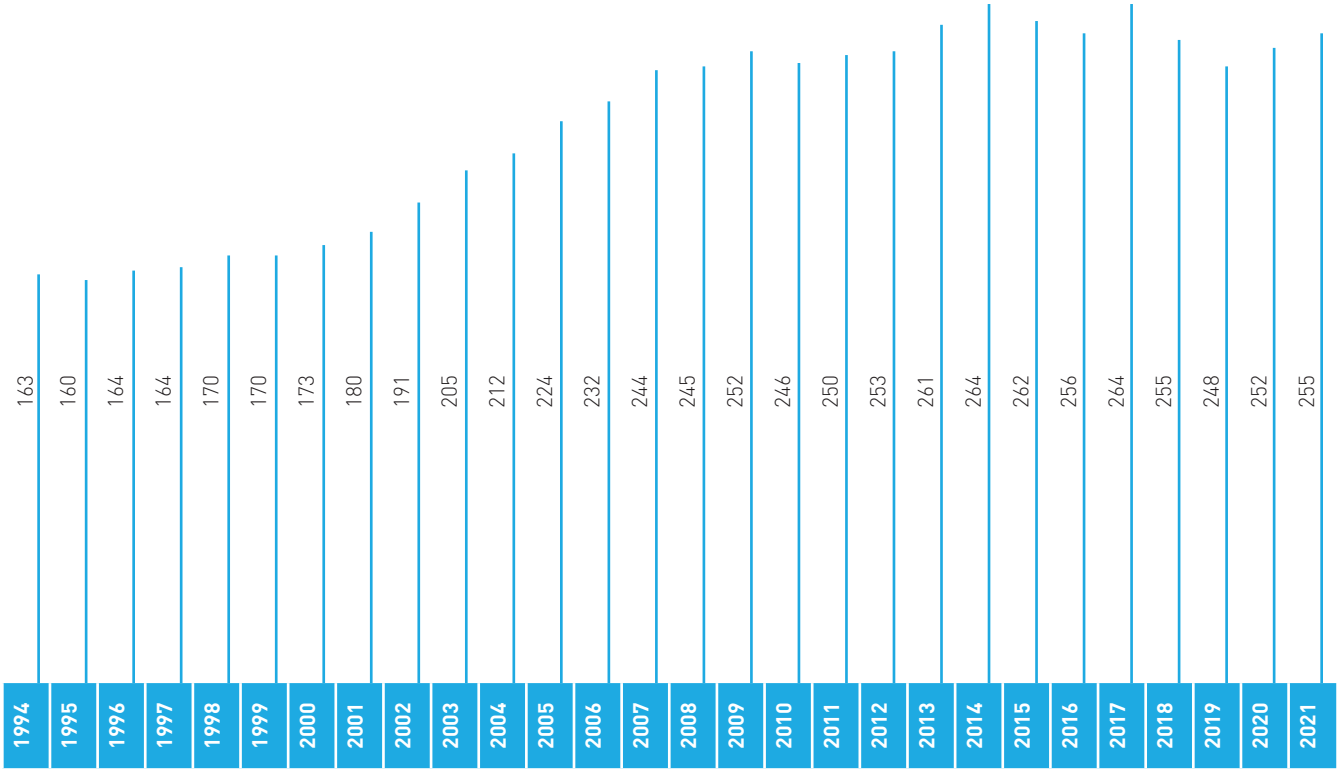


LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :
- liaison intime entre les subsides et l'effectif ;
- pourcentage d'agents sous contrat ONSS

L'effectif global de l'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2021, le Conseil a déploré la perte de six agents retraités et d'un agent en activité. L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- ALEXANDRE Julien, entré en service le 12/05/1958, décédé le 19/01/2021 ;
- BADA Didier, retraité, entré en service le 17/04/1989, décédé le 03/11/2021 ;
- DURBUY Jean-Marc, agent en activité, entré en service le 01/06/1994, décédé le 23/08/2021 ;
- LAROCK Pierre, retraité, entré en service le 17/04/1965, décédé le 20/05/2021 ;
- MATAGNE André, retraité, entré en service le 05/07/1954, décédé le 01/07/2021 ;
- ROUA Willy, retraité, entré en service le 01/07/1967, décédé le 25/06/2021 ;
- THEWISSEN Raymond, retraité, entré en service le 02/05/1959, décédé le 05/10/2021.

C. LISTE DES SOCIETAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincent	Lincent
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaudfontaine	Chaudfontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	SPGE		

CAPITAL D - Partenaires environnementaux
CILE - INTRADEL



Station de pompage n°6 de Seraing

D. RAPPORT D'ACTIVITES

1. DEMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement-bis n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement-bis a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549 € hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie (OAD) étant dans la même situation, un mémorandum commun (Le démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

En 2018, à la demande de la SPGE, l'AIDE a affiné une proposition d'études et de travaux urgents à inscrire dans les programmes de travaux 2022-2026 et 2027-2031.

En 2019, la SPGE a mandaté un consultant extérieur (bureau SECO) pour analyser et commenter le mémorandum déposé par les trois organismes wallons chargés des activités de démergement. Des rencontres entre experts ont permis de présenter et de développer les défis qui doivent être relevés : vieillissement des infrastructures, changement climatique, remontée des nappes aquifères, urbanisation croissante, etc. Le rapport d'audit du bureau SECO a été approuvé par la SPGE le 27 février 2020. Il confirme les besoins techniques exprimés par les trois OAD ainsi que les enjeux auxquels ils doivent faire face et émet diverses recommandations à la SPGE. Le Conseil d'administration de l'AIDE a pris connaissance du rapport d'audit lors de sa séance du 9 avril 2020.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031).
Le 16 juillet 2021, la SPGE a marqué son accord sur le programme d'investissements 2022-2027 qu'elle a retenu en matière de démergement. Ce programme comprend une partie relative aux travaux prioritaires incluant celles du programme "Get up Wallonia de 2020" pour un budget total de 30.692.000 €, et une partie relative à un programme de réserve pour un budget de 15.018.500 € constituant un lot de dossiers à étudier pouvant remplacer les dossiers prioritaires le cas échéant.

Pour 2021, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2021.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2021 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).
Ces 14 dossiers représentent un investissement de 13.866.843 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550.000,00 €
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3Fl - SP1Fl - NTM-SP2Fl - 2ème partie - Fourniture et pose de câbles	inclus dans dito
FLEMALLE	FLEMALLE - Collecteur de la plaine - 4ème lot (place de la Gare)	93.024,00 €
LIEGE	LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 5ème lot - 1ère partie	630.860,25 €
LIEGE	LIEGE (Angleur) - Station de pompage n°12 - Nouvelle cabine HT	700.000,00 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2ème lot - 1ère phase	1.930.654,09 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10ème lot (rue de la Province), réseau HT amont - Liaison SP6-SP2 - pose de câbles	56.617,30 €
SERAING	SERAING - Exutoire secondaire IV - 1ère tranche	358.775,00 €
SERAING	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie - 2ème phase	1.166.740,00 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2ème lot - 2ème phase	3.800.000,00 €
VISE	AVAL- Remplacement de câbles HT - partie 30 - Alimentation SP2Ch	191.570,00 €
VISE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - Partie 30 - SP2Ch	360.175,00 €
VISE	VISE (Cheratte) - Station de pompage n°2.	1.990.000,00 €
VISE	VISE (Cheratte) - Collecteurs de la plaine - 2ème lot - 2ème partie (cité du charbonnage)	2.038.427,10 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2021 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3ème lot (Grand'Route)	993.398,20 €
HERSTAL	AVAL - Remplacement des câbles HT - partie 37 - Liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et SP3 Herstal - SP5 de Wandre	819.439,60 €
LIEGE	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16ème lot - 2ème partie - 2ème phase	3.607.977,05 €

Les trois chantiers de démergement en cours fin de l'année 2021 représentent un investissement global de 5.420.815 € hors TVA.





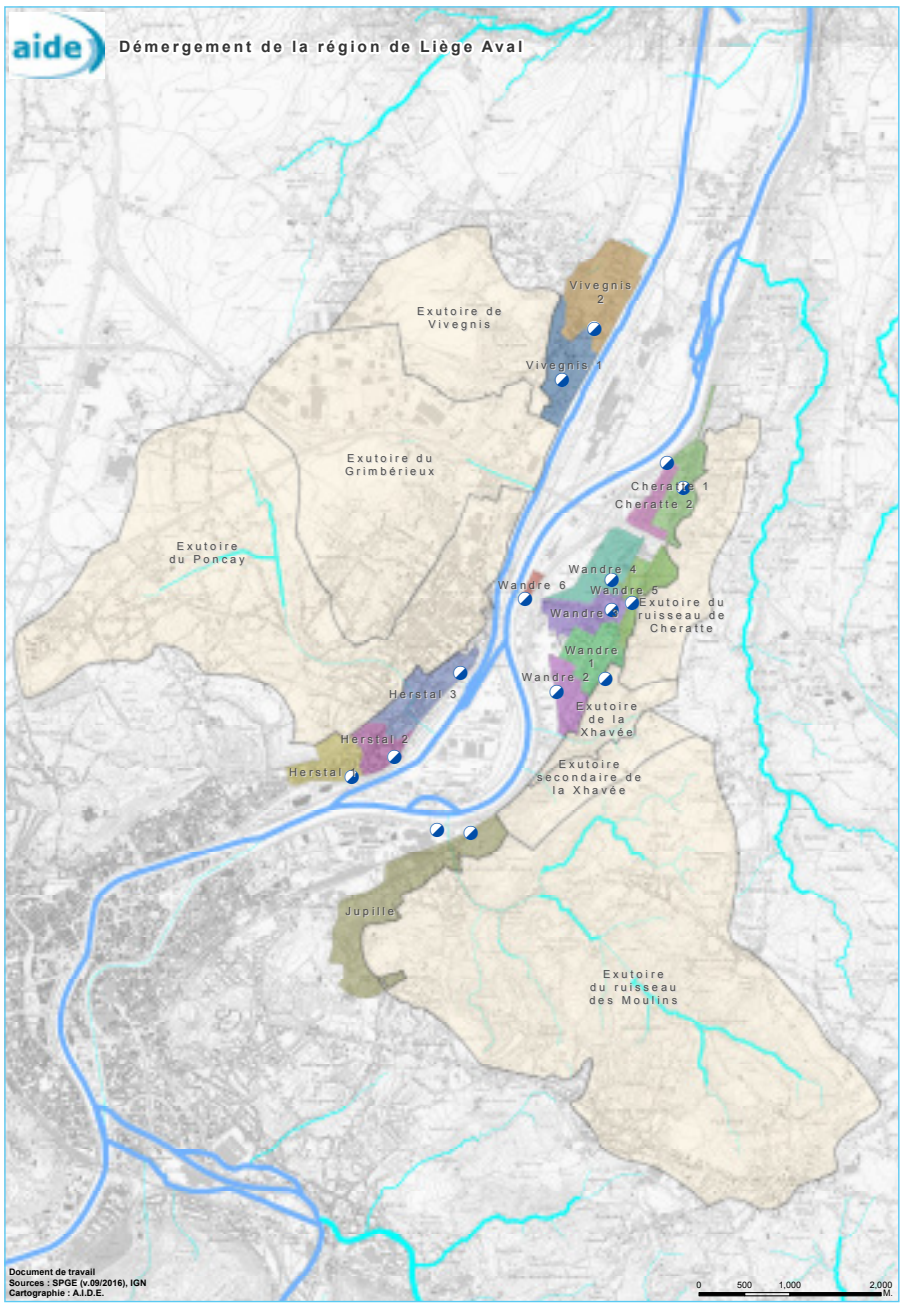
OUPEYE (Vivegnis) – AVAL – Remplacement des câbles HT – partie 30 – Alimentation SP2Ch

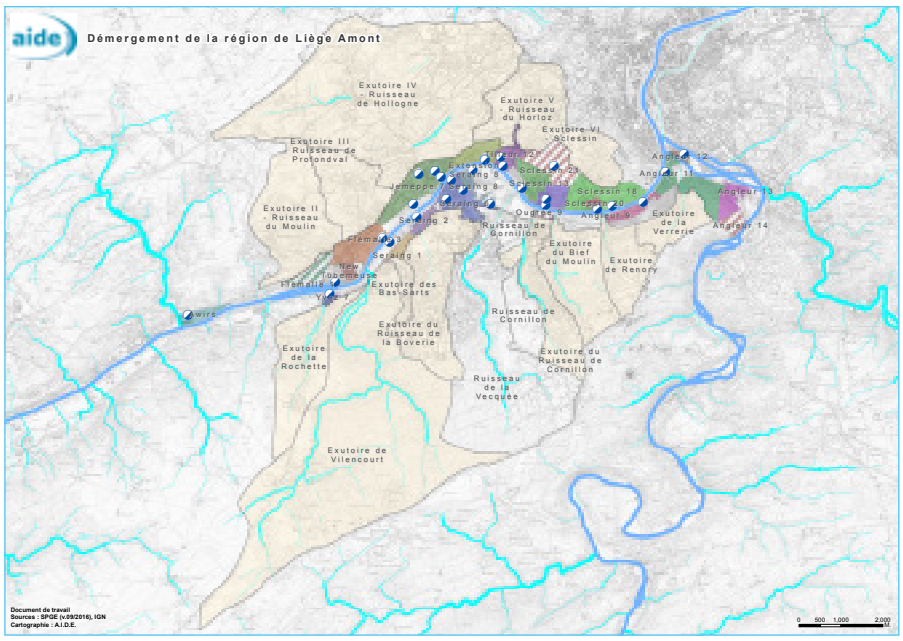
C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021.

Aucun chantier de démergement ne s'est achevé en 2021



Station de pompage n°3 de Herstal


Démergement de la région de Liège Aval
Exutoire de Vivegnis
Vivegnis 2
Vivegnis 1
Exutoire du Grimbérieux
Cheratte 1
Cheratte 2
Exutoire du Poncay
Wandre 4
Wandre 6
Wandre 5
Wandre 3
Exutoire du ruisseau de Cheratte
Wandre 1
Wandre 2
Herstal 3
Exutoire de la Xhavée
Herstal 2
Herstal 1
Exutoire secondaire de la Xhavée
Jupille
Exutoire du ruisseau des Moulins
Document de travail
Sources : SPGE (v.09/2016), IGN
Cartographie : A.I.D.E.
0
500
1,000
2,000
M.


Démergement de la région de Liège Amont
Exutoire IV - Ruisseau de Hollogne
Exutoire V - Ruisseau du Horloz
Exutoire VI Sclessin
Exutoire III - Ruisseau de Profondval
Exutoire II - Ruisseau du Moulin
Ruisseau de Cornillon
Exutoire du Bief du Moulin
Exutoire de la Verrerie
Exutoire de Renory
Exutoire des Bas-Sarts
Exutoire du Ruisseau de la Boverie
Exutoire de la Rochette
Exutoire du Ruisseau de Cornillon
Ruisseau de la Vecquée
Exutoire de Vilencourt
Document de travail
Sources : SPGE (v.09/2016), IGN
Cartographie : A.I.D.E.

DEMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2021			
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Total
A) Energie	447 502,14	80 145,17	527 647,31
B) Autres charges	1 552 692,08	185 694,49	1 738 386,57
C) Personnel	5 907 256,77	463 648,04	6 370 904,81
D) Frais généraux : sur frais courants	434 909,81	40 121,84	475 031,65
E) Redevances	4 140,67	158,87	4 299,54
F) Recettes	-16 138,52	-1 157,73	-17 296,25
Total	**8 330 362,95**	**768 610,68**	**9 098 973,63**

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.

Leur montant atteint en 2021 :

Travaux	**368 021,27**
Frais généraux	**20 241,17**
TOTAL GENERAL	**9 487 236,07**

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2021 (9.487.236,07 €) sont en forte augmentation par rapport à ceux de 2020 (8.412.574,43 €).

Cette augmentation trouve son origine dans l'augmentation des dossiers étudiés dans le cadre des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2021 par rapport à l'exercice 2020, dans l'augmentation des prix des matières premières, des carburants et des combustibles (roulage et chauffage) et par la répercussion des différents coûts, repris en frais d'exploitation courante, de remise en état des ouvrages sinistrés suites aux inondations de juillet 2021, non encore indemnisés par les compagnies d'assurance.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale) ;
- 59,6 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 154 km de collecteurs ;
- 190 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 74 agents qui disposent de 28 véhicules.

En 2021, les 31 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 17.076.154 m³ et 2.298.981 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Pour rappel, le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

En 2021, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à deux reprises (du 18 janvier au 12 février et du 14 au 19 juillet).

Les 17 stations de pompage, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été mises en service lorsque leurs cotes d'alerte respectives ont été atteintes. Elles ont évacué 6.857.580 m³ au total en 2021.

La cote maximale de la Meuse a été atteinte le 17 juillet 2021 et s'est élevée au niveau exceptionnel, jamais enregistré par nos services depuis 70 ans, de **64,52 m**. En effet, lors des crues exceptionnelles de 1993 et 1995, les cotes maximales enregistrées avaient été respectivement de 64,40 m et 64,30 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 31 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 17 autres stations (non permanentes) pendant 181 journées cumulées au total.

INONDATIONS DE JUILLET 2021

Les pluies exceptionnellement abondantes enregistrées sur les Ardennes du 13 au 15 juillet 2021 sont à l'origine d'importantes crues dévastatrices de l'Ourthe et de la Vesdre, crues dont le bilan humain et matériel est très lourd.

Le soir du 15 juillet 2021, les cinq stations de pompage de démergement (Angleur 9, 10, 11, 12 et 13) avaient été inondées par le débordement de l'Ourthe et du canal de l'Ourthe par-dessus leurs berges, lesquelles constituent la protection directe contre les inondations. Cette situation de crise a immédiatement mobilisé les équipes d'intervention et dès la fin de la crue, les stations de pompage étaient à nouveau opérationnelles, certaines avec du matériel de récupération ou du matériel qui devra, à terme, être remplacé.

Toutes les autres stations de pompage de démergement situées sur la Meuse (15 permanentes et 13 non permanentes) sont restées opérationnelles et ont parfaitement assuré leur rôle, protégeant ainsi les riverains.

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et le Gouvernement wallon, l'AIDE met en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs définis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimalisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;

- financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

Le programme de travaux et de réhabilitation d'ouvrages alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprenait 74 dossiers pour un montant total d'investissement de 107.566.918,31 € hors TVA. Un programme complémentaire d'études, qui préfigurerait l'amorce du programme de travaux suivant, avait également été prévu afin de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.
Le programme de travaux 2017-2021 a connu divers ajustements et compte aujourd'hui 77 dossiers pour un montant estimé de 112.328.589 € hors TVA, dont la plupart sont en cours d'exécution.

En juin 2021, la SPGE a marqué son accord sur le programme d'investissements 2022-2031 pour un budget total de 242.022.881 € hors TVA. Il inclut le programme 2022-2027 de travaux à mettre en œuvre avant fin 2027, constitué d'une partie relative aux travaux prioritaires pour un budget total de 114.997.873 €, et une partie relative à un programme de réserve pour un budget de 20.632.000 €. Ce programme de réserve comporte un lot de dossiers à étudier pouvant remplacer les dossiers prioritaires le cas échéant.

Pour 2021, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2021.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2021. Le montant total estimé de ces 76 projets et études s'élève à 119.362.507 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AYWAILLE	Etude diagnostique du bassin technique de la station de pompage d'Aywaille - complément	9.000,00 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille et conduite de refoulement	668.317,00 €
AYWAILLE	Station de pompage de Remouchamps et conduite de refoulement	2.065.943,50 €
BAELEN	Remise en état des collecteurs de la SE de Membach suite aux inondations (CV, curage et endoscopie)	956.105,40 €
BAELEN	Remise en état des collecteurs de la SE de Membach suite aux inondations (collecteur)	237.600,00 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2ème partie	4.763.475,00 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	2.360.485,21 €
BEYNE-HEUSAY	Etude diagnostique du ruisseau des Moulins (phase 2 - étude hydraulique)	200.000,00 €
BEYNE-HEUSAY	Etude diagnostique du ruisseau des Moulins (phase 3 - solutions d'assainissement)	50.000,00 €
BLEGNY	Collecteur du Bacsay, lot 2	1.140.345,40 €
BLEGNY	Station de pompage d'Orgifontaine et conduite de refoulement	585.710,00 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	6.546.475,00 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	5.661.602,74 €
BURG REULAND	Collecteurs d'Oudler	703.460,00 €
BURG REULAND	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000,00 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	963.370,00 €
CHAUDFONTAINE	Remise en place du pont de la Brouck	- €
CHAUDFONTAINE	Collecteur de la Loignerie et stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie	1.350.950,50 €
CHAUDFONTAINE	Remplacement des suspentes du pont de La Brouck	80.000,00 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.634.337,05 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000,00 €
DALHEM	Collecteur de Warsage	800.000,00 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches) - SP	240.745,00 €
FLEMALLE	Collecteur de Flémalle - 2ème partie	3.787.870,00 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	132.555,75 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	Station de pompage de Flémalle	2.500.000,00 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250.000,00 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - parties 14 et 15	- €
FLEMALLE	Conduite de refoulement de la station de pompage de Flémalle et collecteur de Flémalle - 3ème partie	3.241.382,50 €
GRACE-HOLLOGNE	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270.000,00 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	900.000,00 €
HANNUT	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2.304.000,00 €
HANNUT	Collecteur de Merdorp	375.000,00 €
HERVE	Station d'épuration de la Bèfve	4.355.000,00 €
HUY	Etude d'assainissement des entités de Gives et de Ben	35.000,00 €
HUY	Etude d'assainissement des entités de Gives et de Ben	45.000,00 €
LIEGE	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 d'Angleur	475.000,00 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2ème partie	50.000,00 €
LIEGE	Collecteur du Perron - 2ème partie	702.660,80 €
LIMBOURG	Collecteur de Bilstain	663.427,00 €
LONTZEN	Station de pompage de Montzenerstrasse	438.803,00 €
NEUPRE	Collecteur de Plainevaux - 2ème partie	200.000,00 €
OLNE	Station de pompage de Riessonsart et conduite de refoulement	336.000,00 €
OLNE	Station de pompage de Bellemaison et conduite de refoulement	250.000,00 €
OUFFET	Collecteur d'Ellemelle	482.750,00 €
OUFFET	Station d'épuration d'Ellemelle	828.834,50 €
PEPINSTER	Remise en état de la Station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet	1.400.000,00 €
PEPINSTER	Remise en état de la Station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet	2.000.000,00 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Wegnez suite aux inondations (collecteur)	783.900,00 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (CV, curage et endoscopie)	454.974,00 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations (collecteur)	676.800,00 €
PEPINSTER	Remise en état des collecteurs de la SE de Wegnez suite aux inondations (CV, curage et endoscopie)	3.570.744,80 €
PEPINSTER	Station de pompage et conduite de refoulement de la rue Xhavée	409.119,80 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2ème partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1.563.333,90 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	740.375,00 €
SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	433.915,20 €
SERAING	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	2.657.077,10 €
SOUMAGNE	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957.200,00 €
SOUMAGNE	Station de pompage des Coteaux et conduite de refoulement	300.000,00 €
SPRIMONT	Station de pompage des Ecoles et conduite de refoulement	211.195,00 €
THEUX	Station de pompage de Becco et conduite de refoulement	160.227,00 €
THEUX	Station de pompage de Maison-Bois et conduite de refoulement	648.948,20 €
THEUX	Station d'épuration de Becco	200.000,00 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	887.305,00 €
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	668.832,50 €
VISE	Collecteur de Visé	611.232,40 €
VISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	1.016.948,30 €
VISE	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	4.314.593,50 €
VISE	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3.795.805,00 €
VISE	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	1.760.000,00 €
VISE	Station d'épuration de Visé	7.394.585,37 €
VISE	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	690.137,40 €
VISE	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1.935.640,00 €
WANZE	Etude d'assainissement de la station de pompage d'Antheit	19.623,00 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	5.579.554,15 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	16.401.235,00 €



FLEMALLE - Collecteur de Chokier, collecteur du ruisseau de Houlbousse et reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon



SERAING – Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et Stockis – 1ère phase

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2021 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
BASSENGE	Collecteur de Sous-Waer	54.704,68 €
BURG REULAND	Collecteur de Grüfflingen	990.492,18 €
CHAUDFONTAINE	Collecteurs de Beaufays	1.297.007,30 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	684.973,61 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1.827.710,76 €
ENGIS	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	159.893,90 €
FLEMALLE	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	210.334,31 €
FLEMALLE	Collecteur de Chokier	4.784.711,50 €
FLEMALLE	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	110.280,30 €
FLEMALLE	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1.911.535,00 €
FLEMALLE	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2.199.777,77 €
HERON	Conduite de refoulement de la station de pompage de la rue Bordia	115.779,09 €
HERVE	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	558.156,29 €
HERVE	Collecteur de Xhendelesse	573.147,64 €



COMBLAIN-AU-PONT - Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe



VISE - Refoulement des eaux usées de la station de pompage n°1 de Cheratte (passage sous voies)

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages - connexion amont-aval, Gersonfontaine et prise d'eau PEG4	307.981,00 €
LONTZEN	Conduite de refoulement de la station de pompage n°2 de Lontzen (conjoint avec rue Mitoyenne)	16.445,00 €
SANKT-VITH	Collecteur de Rodt	203.737,47 €
SANKT-VITH	Station d'épuration de Rodt	1.221.284,24 €
SERAING	SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1ère phase	13.760.866,50 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	480.044,90 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	1.332.650,40 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	473.442,90 €
VISE	Refoulement des eaux usées de la station de pompage n°1 de Cheratte (passage sous voies)	348.663,75 €
WAREMME	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	4.233.653,40 €

Les vingt-quatre chantiers d'assainissement en cours fin 2021 représentent un investissement global en cours de réalisation de 37.857.274 € hors TVA.

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2021.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année 2021.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide Pierre - 1ère partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3.439.191,04 €
BASSENGE	Station d'épuration de Wonck	4.309.897,17 €

Les deux chantiers terminés en 2021 représentent un investissement global de 7.749.088 € hors TVA.

EPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.

Le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE développe la vision d'une gestion plus intégrée de l'assainissement des eaux pour une meilleure performance environnementale.

Le fonctionnement des services d'exploitation a été revu en profondeur par :

- la création d'un nouveau métier, l'opérateur environnemental;
- l'exploitation de l'entièreté du bassin technique (R to R ou du robinet et du raccordement particulier au rejet de la station d'épuration dans le ruisseau) par les mêmes équipes et le redécoupage des secteurs;
- l'optimalisation du management en regroupant les équipes dans un même centre;
- le renforcement et le développement des maintenances spécialisées, en appui des maintenances opérationnelles.

Cette nouvelle structure de la direction Exploitation contribue à mieux répondre aux nouveaux défis de l'AIDE (Initiative 18 du plan stratégique).

Le redécoupage des secteurs d'exploitation sur base des sous-bassins hydrographiques et des bassins techniques a conduit à la création de sept nouveaux secteurs :

- Secteur des Ardennes
- Secteur de la Basse Meuse
- Secteur du Condroz
- Secteur de Hesbaye
- Secteur d'OuVeA (Ourthe-Vesdre-Amblève)
- Secteur de la Plaine Cockerill
- Secteur du Plateau de Herve.



INONDATIONS DE JUILLET 2021

Les pluies exceptionnellement abondantes enregistrées sur les Ardennes du 13 au 15 juillet 2021 sont à l'origine d'importantes crues dévastatrices de l'Ourthe et de la Vesdre, crues dont le bilan humain et matériel est très lourd.

Le bilan de la situation au soir du 15 juillet 2021 faisait état de 61 ouvrages impactés et mis hors service en plus de nombreux autres réseaux de collecte, répartis comme suit :

- 26 stations d'épuration
- 30 stations de pompage
- 3 réseaux de collecteurs des eaux usées, alimentant les stations d'épuration de Membach, Wegnez et Goffontaine, fortement endommagés
- 1 bassin d'orage
- le pont d'accès à la station d'épuration de La Brouck, déplacé latéralement de ses appuis par les amas de déchets charriés par la Vesdre en crue.

Les équipes d'exploitation se sont attelées rapidement à la réalisation de l'état des lieux des ouvrages et à leur remise en fonctionnement dans les meilleurs délais possibles, tant au niveau des stations d'épuration, des stations de pompage et des stations de démergement impactées que des réseaux de collecteurs, en particulier ceux posés dans le lit de la Vesdre et de ses affluents.

Après la mise en place des mesures conservatoires, la remise en état des ouvrages sinistrés a été phasée selon les priorités suivantes :

1. les installations critiques dont le non-fonctionnement est de nature à provoquer une inondation quasi-immédiate des riverains ;
2. les ouvrages assurant une protection des riverains en période de crue ;
3. les installations pouvant être redémarrées relativement rapidement (quelques semaines) ;
4. enfin, les installations dont le redémarrage sera assez long (plusieurs mois).

Au 31 décembre 2021, le bilan des ouvrages d'assainissement de l'AIDE sinistrés et toujours non opérationnels est le suivant :

- 4 stations d'épuration (Wegnez, Goffontaine, Grosses Battes, Place du Wez) ;
- 6 stations de pompage (Grosses Battes n° 1, 2 et 3, Tilff 4, Gravier de Ransy, Limbourg) ;
- les trois réseaux de collecteurs alimentant les stations d'épuration de Membach, Wegnez et Goffontaine ;
- 1 ouvrage d'art : le pont d'accès à la station d'épuration de la Brouck. Fin 2021, il a été remis sur ses appuis mais nécessite encore le remplacement des suspentes et la pose de nouveaux garde-corps.

Au total, fin décembre 2021, il reste donc 14 ouvrages à rendre opérationnels.
Au printemps 2022, les stations d'épuration des Grosses Battes et de la Place du Wez ainsi que les stations de pompage n° 1 – 2 – 3 des Grosses Battes devraient être remises en service,

EMAS :

L'AIDE a mis en place, pour l'exploitation des stations d'épuration, un système de management de l'Environnement. Ce système est enregistré EMAS depuis 2003.

En 2020, l'AIDE a obtenu le réenregistrement EMAS de son système jusqu'en 2023.

Les audits de suivi du système EMAS portant sur les données environnementale 2020 initialement prévus en août, ont été, à la suite des inondations, reportés en décembre 2021.

Ils ont confirmé l'enregistrement de 66 stations d'épuration et traduisent la volonté de l'AIDE de progrès en matière de respect de l'environnement au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Notons que pour l'année 2021 et à la suite des dommages causés par les inondations, l'AIDE n'a pu respecter pour certains sites la législation notamment en matière d'analyses légales. En accord avec la Région wallonne, l'enregistrement de ces sites a été suspendu pour l'année 2021.

Les stations concernées par cette suspension sont :

- station d'épuration de Deigné
- station d'épuration de Nonceveux
- station d'épuration de Grosses-Battes
- station d'épuration d'Esneux
- station d'épuration de Place du Wez
- station d'épuration de Sy
- station d'épuration de La Brouck
- station d'épuration de Wegnez
- station d'épuration de Goffontaine
- station d'épuration de Membach.



PEPINSTER - Station d'épuration de Goffontaine – 23 juillet 2021



PEPINSTER – Station d'épuration de Wegnez – 16 juillet 2021

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2021	
A) Energie	5.310.438,18
B) Autres charges	10.844.991,78
C) Personnel	11.102.410,91
D) Frais généraux : sur frais courants	1.499.181,24
E) Redevances	114.485,79
F) Recettes	-411.838,11
Total	**28 459 669,79**

Depuis le 1er janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux.
Leur montant atteint en 2021 :

DIHEC	**1.034.061,05**
Frais généraux (5,5%)	**56.873,36**
TOTAL GENERAL	**29 550 604,20**

Les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages en 2021 (28.459.669,79 €) sont en hausse par rapport à l'exercice 2020 (27.344.759,49 €) à la suite de la reprise en exploitation des stations d'épuration de Wonck à Bassenge (9.000 EH) et de Fontin à Esneux ainsi que de la station de pompage de la rue Préixhe à Oupeye (600 EH).

Cette augmentation se justifie également par l'augmentation des coûts des matières premières, des prix des carburants et des combustibles (roulage et chauffage) et par la répercussion des différents coûts de remise en état des ouvrages sinistrés suites aux inondations de juillet 2021, repris en frais d'exploitation courante et devant être indemnisés par les compagnies d'assurance.

Le montant des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) clôturées en 2021 (1.034.061,05 €) est sensiblement similaire à celui de l'exercice 2020 (988.487,23 €). De nombreux marchés de travaux, de services et de fournitures ont été commandés à la suite des inondations de juillet 2021 afin de pouvoir remettre en fonctionnement, dans les meilleurs délais, les installations impactées. Cependant, certains dossiers n'étaient pas clôturés au 31 décembre 2021.

Les installations suivantes étaient en exploitation au 31 décembre 2021:

- 73 stations d'épuration ;
- 105 stations de pompage ;
- 391 km de collecteurs et conduites de refoulement ;
- 122 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 136 agents qui disposent de 68 véhicules.

En 2021, l'ensemble des 73 stations d'épuration en exploitation ont traité un volume total de 88.700.000 m³ d'eaux usées.

La production de déchets liée à cet assainissement s'est établie à :

- 1.601 tonnes de refus de grilles ainsi que 604 conteneurs de 1.100 litres
- 2.200 tonnes de sables issus des opérations de dessablage des stations
- 2.819 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF)
- 67.395 tonnes de boues déshydratées.

Les boues déshydratées ont été dirigées vers la valorisation agricole (46%), la valorisation matière en cimenterie (35 %), la valorisation énergétique (19%) en centrales électriques en Allemagne en fours de co-incinération d'ordures ménagères.

10.200 m^3 de boues liquides ont été transportés des stations d'épuration de petite capacité vers des stations disposant d'une unité de déshydratation.

Le centre de traitement des PCRA de Liège-Oupeye a traité 7.751 tonnes de produits de curage de réseaux dont 5.506 sont issues des curages des réseaux réalisés par les communes. L'AIDE a valorisé, via une société extérieure, 2.326 tonnes de sables lavés.

Les différents centres de traitement des gadoues ont réceptionné 49.255 m3 de gadoues.
Les stations d'épuration autorisées ont traité 7.235 tonnes d'eaux industrielles acheminées par camions.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2021 :

STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
OUPEYE - LIEGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1.400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIEGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2.500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5.000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS – TROIS-PONTS	1.850	Sur les Fosses	4970	STAVELOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9.500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
SPRIMONT - SPRIMONT	4.199	Rue de Chanxhe, 40	4140	SPRIMONT
VERVIERS - PLEIN SUD	1.600	Rue des Sorbiers	4800	VERVIERS
JUPRELLE - FOND DE COUVENAILLE	6.500	Fond de Couvenaille, 1	4450	JUPRELLE
DALHEM - DALHEM	5.670	Rue Lieutenant Pirard	4607	DALHEM
NEUPRE - NEUVILLE	5.500	Chemin Madame	4121	NEUPRE
HAMOIR - PLACE DU WEZ	100	Place du Wez	4180	HAMOIR
BASSENGE - WONCK	9.000	Rue Champs des courses	4690	BASSENGE
ESNEUX - FONTIN	250	So Hamé	4130	ESNEUX
TOTAL	**1.280.780**			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent-habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2017	23.190.018 €	1.251.661	18,53 €
2021	28.459.670 €	1.280.780	22,22 €

3. EGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. La notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.



L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre l'AIDE, la SPGE, la Région wallonne et chaque commune concernée, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

Le 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a remplacé le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018, 2019-2021, 2022-2024 et aux plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique.
Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En 2018, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux -2019-2021 et 2022-2024 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants, objectif désormais atteint.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau ») et prennent également en compte les besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- Les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants
- L'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement
- La reconstruction et /ou réhabilitation des égouts existants
- L'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers.
- Les cas de force majeure : effondrement, litige, action judiciaire, ...

La réhabilitation et/ou la reconstruction des égouts existants est un objectif du contrat de gestion. La proportion des dossiers de ce type doit atteindre 70% des dossiers.

Il n'y a pas de hiérarchisation des priorités reprises ci-dessus.

L'analyse de ces priorités se fait par commune.

Il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire, un effondrement de voirie ou une catastrophe naturelle.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune doit aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et 2019-2021 ; et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2022-2024 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;

- les dossiers **conjoints** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et 2019-2021 qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2021 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2022-2024. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège ;

- le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;

- la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
  - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
  - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.
- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

La participation communale est annulée pour les travaux situés dans les zones de protection rapprochée de captage, et réduite à 20 % pour les zones éloignées de protection de captage.

Par ailleurs, en 2021, la SPGE a décidé de prendre en charge à 100 % le coût des travaux d'égouttage sous les voiries régionales et le coût des travaux d'égouttage dans les zones impactées par les inondations de juillet 2021.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif .



HERSTAL - Egouttage nouvelle percée Vottem - Bouxthay – Herstal - J.Brel, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et H. Nottet



OUPEYE - Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins

COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE 31/12/2021

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	VISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 25 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2019-2021 concerne approximativement 57 km de canalisations dont environ 17 km sont relatifs à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort doit être maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

L'AIDE, en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.



BASSENGE - Station d'épuration de Wonck (6 500 E.H.)

4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- permettre la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrées dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la SPGE, les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la SPGE pour la période 2010-2015.

Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'AIDE. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'AIDE pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

En septembre 2016, l'AIDE a obtenu de la SPGE un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de « l'enveloppe fermée ».

Par la suite, en juin 2017, la SPGE décidait d'allouer, dès 2018, un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000€/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2028 fixée dans le décret « Coordination » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Depuis 2017, un programme prévisionnel de réalisation de cadastres est établi et géré par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE. La combinaison des prestations en interne par la cellule cadastre de l'AIDE via le recours à la sous-traitance, permet d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

	Assainissement - Egouttage	
Programmes	**Planifié (km)**	**Cadastré (km)**
2018	500	479
2019	575	694
2020	575	487
2021	575	672

La cellule « Gestion des données » de l'AIDE veille à la cohérence et à l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données, ainsi qu'au développement de différentes solutions « métier » basées sur le SIG.

ENDOSCOPIES

L'AIDE possède deux camionnettes équipées de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables dont un véhicule qui permet de réaliser l'endoscopie des raccordements particuliers à partir de l'égout principal.

Ce matériel d'endoscopie permet également de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres.

Ce matériel est utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte et des réseaux d'égouttage communaux.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE réalise une endoscopie ponctuelle des tronçons concernés.

Des endoscopies sont également réalisées dans le cadre des audits de réseaux d'égouts (Module 1) commandés par les communes, afin d'appréhender leur état et déterminer au mieux les interventions (réhabilitation, entretien) à prévoir.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et la liste des anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie. Les résultats des examens visuels (défauts constatés) sont également consultables au travers de l'application en ligne GIR@ALL développée par l'AIDE et mise à disposition des communes ayant souscrit à ce service (voir 5.1.3).

Le tableau ci-après montre le kilométrage d'endoscopies réalisées par les équipes de l'AIDE :

	Ouvrages de collecte AIDE	Egouttage communal	
	Total (km)	**Total (km)**	**Nombre de communes concernées**
2020	5,6	33,2	41
2021	2,5	57,7	46

PLAN DE RELANCE "GET UP WALLONIA"

Dans le cadre du plan de relance économique, le Gouvernement wallon a dégagé un budget de 11.625.000 € au profit de la SPGE, afin d'améliorer la connaissance des réseaux d'égouts et, plus spécifiquement, mener des campagnes de curage et d'inspection par endoscopie de ces réseaux. Des critères environnementaux, liés aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, ont été retenus afin de sélectionner et prioriser les bassins techniques bénéficiaires de ces budgets. Sur le territoire de l'AIDE, 176 kilomètres d'égouts sont concernés.

Les budgets devant être mis en œuvre sur la période 2021-2022, l'AIDE a établi un programme en fonction de l'avancement du cadastre des réseaux au sein des bassins concernés ; l'identification et la cartographie de ces réseaux constituent en effet un prérequis indispensable à leur examen visuel. Ainsi, sur le territoire de l'AIDE, les bassins techniques des stations d'épuration de Wansin (Hannut) et Lantremange (Waremme), totalisant 60 kilomètres d'égouts, sont les premiers à être traités dans le cadre du plan de relance.

Toutefois, à la suite des inondations survenues en juillet 2021, la SPGE a demandé aux organismes d'assainissement de réorienter les prestations à venir et issues du plan de relance, vers les villes et communes dont les réseaux ont été le plus fortement impactés par les crues exceptionnelles des cours d'eau. Des nouvelles priorités ont ainsi été assignées aux communes sur base des données (crues, précipitations, levés) mises à disposition par le SPW.

Sur le territoire de l'AIDE, plusieurs communes des bassins de la Vesdre, du Wayai, et de l'Ourthe, particulièrement touchées par les inondations, relèvent de ce programme prioritaire appelé "Post flooding". Aussi, deux marchés de service (curage et endoscopie) ont été mis en adjudication en 2021, couvrant respectivement 78,8 kilomètres de réseaux sur le territoire des villes et communes d'Eupen, Limbourg, Pepinster, Theux, Trooz et Verviers d'une part, et 69,7 kilomètres de réseaux sur les villes et communes de Chaudfontaine, Liège et Esneux d'autre part. Ces marchés débuteront au premier semestre 2022.



Lever topographique



Cadastre d'égouttage

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour le soutien qu'elle représente.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, depuis février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

S'inscrivant dans le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, la nouvelle structure est en place depuis le 1er juin 2020 et répond à l'approche appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».

Cette structure est représentée ci-après.

SERVICES, ÉTUDES ET TRAVAUX

Gestion intégrée des réseaux	Gestion de projets et patrimoine	Conception et surveillance

Une seule direction regroupe désormais les services proposés par l'AIDE aux villes et communes en matière d'égouttage, d'épuration et de démergement. Sont également intégrées dans cette direction, les prestations visant à améliorer la connaissance des réseaux comme la réalisation des cadastres et des endoscopies, les études hydrauliques, la gestion des PASH, les développements en matière de SIG, etc.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- le « Pack de base » ;
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» comme le prévoit la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITES 2021

À la suite du développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de villes et communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

Depuis lors, l'AIDE poursuit les rencontres avec les villes et communes afin d'analyser avec elles les besoins et présenter les services proposés. Pour répondre à leurs attentes, des développements enrichissent régulièrement les services proposés notamment dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- *la gestion des PASH ;*
- *les études de zones et leur suivi ;*
- *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- *les études hydrauliques générales ;*
- *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- *la participation aux contrats de rivières ;*
- *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- *l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- *les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;*
- *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- *les audits d'ouvrages communaux ;*
- *les endoscopies de contrôle ;*
- *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services « ***Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome*** » et « ***Examen de problèmes locaux de gestion des eaux*** », rendus gratuitement, nécessitent des prestations sur terrain. En 2021, 2 services de ce type ont été rendus.

En 2021, le service consistant à « ***Remettre un avis sur les permis d'urbanisme*** » a généré de nombreuses prestations. 570 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement, dont 447 ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée.

En ce qui concerne « ***l'élaboration et la gestion des PASH*** », pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2021, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Flémalle (ZAE Cahottes 2), Geer (Rue de Waremme), Modave (Village de Modave), Saint-Georges-sur-Meuse

(ZACC Saint-Georges), Saint-Vith (Gemeinde, Luxemburgerstrasse, Hünningerweg), Seraing (Gosson), Sprimont (ZAEM Sprimont), Stavelot (Coo), Thimister-Clermont (Crawhez), Verviers (ZACC Petit-Rechain).

En ce qui concerne « ***les études de zones et leur suivi*** », on trouve :

a) Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. L'arrêté ministériel du 15 juin 2021, abrogeant le précédent, actualise la liste des zones prioritaires à la lumière des nouvelles données environnementales disponibles.

Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque ;
- les masses d'eau (ME) nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, le nouvel arrêté ministériel détermine les 70 zones de natures et d'ampleurs géographiques diverses qui doivent être étudiées prioritairement.

Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique :

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Baignade	L'Amblève à Coo	Stavelot	A réaliser
Baignade	Lac de Robertville	Waimes	A actualiser
Baignade	Etang de Recht	Butgenbach	A actualiser
Baignade	Le Centre de Worniken (anciennement Lac de Butgenbach)	Butgenbach	A actualiser
Captage	Braunlauf 3PF	Burg-Reuland	A réaliser
Captage	Kaufmanns-Gottchert 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Bahnschacht 2R	Büllingen	A réaliser
Captage	Knepp-Honsfeld 2DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Reumesvenn 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Ourquelle 3DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Ensenbach 5 DR	Büllingen	A réaliser
Captage	Nidrum nouveau puits	Butgenbach	A réaliser
Captage	Weywertz I, II-1, II-2, II-3, II-4, III-1, III-2, IV, V, VI	Butgenbach	A réaliser
Captage	Regenberg	Butgenbach	A réaliser
Captage	Rodt 4PF	Saint-Vith	A réaliser
Captage	Rodt 4PF	Saint-Vith	A réaliser
Captage	Halneute D+PF_Le Thier PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Truchette Lorcé GF+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Martinville DR	Stoumont	A réaliser
Captage	Honnay Fechereux DR+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Honnay Fechereux DR+PF	Stoumont	A réaliser
Captage	Belleville MonthouetDR	Stoumont	A réaliser
Captage	Borgoumont G	Stoumont	A réaliser
Captage	Puits foré de Roanne - coo	Stoumont	A réaliser
Captage	Henri Moulin G+E	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Haute-Bodeux DR	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Bouillon du Curé GF	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Rochelinval	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Mont-Le-Soie DR	Trois-Ponts	A réaliser
Captage	Warchenne-Hottleux P+DR	Waimes	A réaliser

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Captage	Mon Antone PF	Waimes	A réaliser
Captage	Bruyères P+SE	Waimes	A réaliser
Captage	Libomont	Waimes	A réaliser
Captage	Thirimont PF	Waimes	A réaliser
Captage	Warchenne-Hottleux P+DR	Waimes	A réaliser
Captage	Cuvette de Bru - Puits et sources	Ferrières, Stoumont	A actualiser
Captage	Fraiture 2DR	Vielsalm	A réaliser
Captage	Botrange 2DR	Waimes	A réaliser
Captage	AD2, AD3 (lieu-dit Petit Spai)	Trois-Ponts	A actualiser

Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Burdinale	Burdinne, Héron	A réaliser
ME à risque	Gulp	Plombières	A réaliser
Captage	Captages de Modave	Modave, Clavier	A actualiser
Captage	Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-Village P4	Waremme, Faimes	A réaliser
Captage	Puits communal P1 Sourbrodt	Waimes	A actualiser
Captage	Petit Avin Pré à la Fontaine	Clavier	A réaliser
Captage	Triffoy GF	Marchin	A réaliser
Captage	Ecluse P1, P2	Amay	A réaliser
Captage	Eben-Emael P1	Bassenge	A actualiser
Captage	Avin P1, P2	Hannut, Braives, Burdinne, Wasseige	A réaliser
Captage	Vivegnis P1, P2, P3, P4, P6	Oupeye	A actualiser
Captage	Remicourt P1	Donceel, Remicourt	A réaliser
Captage	Saint-André Loneux G1	Blegny, Herve	A réaliser
Captage	Remicourt P2-Le Broda	Remicourt	A réaliser
Captage	Captage de Marchin-Chemin de Jamagne	Marchin	A réaliser
Captage	Im Winkel 2 PF	Kelmis	A réaliser
Captage	Fond St Martin SE	Clavier	A réaliser
Captage	Armoulin PF	Nandrin	A réaliser
Captage	Puits P8, P9, P10, P11	Liège	A réaliser
Captage	Kon-Tiki P1	Plombières	A réaliser
Captage	Bas-Oha P4 et P5	Wanze	A réaliser

Sous-bassin hydrographique de la Moselle :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
Natura 2000	Our II	Amel, Burg-Reuland, Saint-Vith	A actualiser
Natura 2000	Our II	Bullingen, Amel, Saint-Vith	A réaliser
Natura 2000	Braunlauf I	Burg-Reuland, Saint-Vith	A réaliser
Natura 2000	Ulf	Burg-Reuland, Gouvy	A réaliser
Natura 2000	Braunlauf II	Burg-Reuland, Saint-Vith	A actualiser
Captage	Petit Avin Pré à la Fontaine	Clavier	A réaliser
Captage	Triffoy GF	Marchin	A réaliser

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Ruisseau de Blokai	Anthisnes, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont	A actualiser

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre :

Type de zone	Dénomination	Communes	Statut
ME à risque	Wayai III	Jalhay, Spa	A réaliser
ME à risque	Ruisseau de Mosbeux	Sprimont, Trooz	A réaliser
Captage	Staneux D	Theux	A réaliser
Captage	Eaux de Spa et environs	Spa	A réaliser

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

b) Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2020, une vingtaine de zones transitoires ont été étudiées par l'AIDE.

En ce qui concerne « ***l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques*** », dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2021, 112 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 35 communes.

Evolution de la demande

Service	2019	2020	2021
Instruction de permis d'environnement et permis uniques	96	78	112

L'activité est en diminution car, depuis 2019, la réforme relative à la mise en place du Coût Assainissement Industriel (CAI) est entrée en vigueur.

Auparavant, tout déversement d'eau usée industrielle, que ce soit vers une station d'épuration publique ou directement dans le milieu récepteur, nécessitait de payer annuellement une taxe sur les eaux usées industrielles auprès du Service Public de Wallonie (SPW).

Depuis sa publication en date du 29 janvier 2019, l'arrêté du Gouvernement wallon approuvant le contrat-type en matière d'assainissement industriel prévoit la mise en œuvre d'un Coût Assainissement Industriel (CAI) pour les industriels qui rejettent en station d'épuration et ce, en remplacement de la taxe sur les eaux usées industrielles.

Les établissements qui déversent des eaux usées industrielles vers une station d'épuration publique sont donc visés par cette réforme. Concrètement, cela signifie qu'un contrat doit être passé entre ces établissements, la SPGE et l'AIDE.

En partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises, le SPW et la SPGE, l'AIDE a organisé des ateliers d'information pour les établissements industriels afin de communiquer sur la procédure de passation des contrats de service d'assainissement industriels.

En 2021, l'AIDE a accompagné 63 entreprises dans les démarches d'établissement de leur dossier de contrat d'assainissement industriel.

« ***Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations*** », service rendu à la population et aux communes de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'AIDE intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2021, en raison de la pandémie, les visites d'ouvrages ont été restreintes. Mille personnes ont cependant pu visiter nos sites durant cette année particulière

Ensuite, « ***les contrats de rivière*** » sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

Le Contrat de Rivière rassemble autour d'une même table tous les acteurs d'un bassin hydrographique donné, en vue de favoriser la concertation et définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau et de leurs abords. Il a pour objectif de sensibiliser les acteurs au cycle de l'eau et ce, de manière intégrée, globale et concertée.

En Province de Liège, six contrats de rivière sont actifs dans la gestion des cours d'eau pour les sous-bassins hydrographiques suivants :

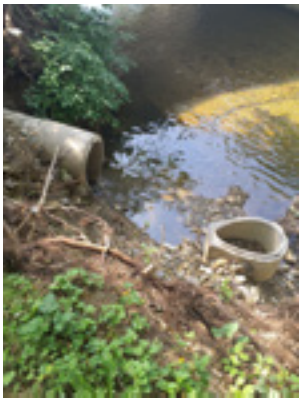
- Meuse aval et affluents (Berwinne, Geer, Hoyoux, La Gueule, Mehaigne) – trente stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- Vesdre – treize stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- Amblève/Rouer – douze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- Ourthe – onze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- Moselle – quatre stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- Dyle-Gette – deux stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées.

A la suite des inondations du mois de juillet 2021, les équipes de l'AIDE ont procédé à l'établissement des états des lieux des collecteurs de la Vesdre et affluents et aux premières analyses techniques en vue de déterminer les travaux de rénovation à réaliser.

Dans le cadre du relevé de la situation sur nos collecteurs, en particulier ceux posés dans le lit de la Helle, de la Hoëgne, du Wayai, du ruisseau de Balen et de la Vesdre, des représentants du contrat de rivière de la Meuse aval ont renforcé sur terrain nos équipes d'inspection.

Il s'agissait de progresser dans le lit du cours d'eau ou sur les berges afin de repérer les chambres de visite existantes et d'en déterminer l'état via un questionnaire téléchargeable. Ce travail a permis d'établir une vue cartographique documentée de l'inventaire des dégâts relevés au niveau des ouvrages sur nos collecteurs.

Photos des chambres de visites des collecteurs de la Vesdre et affluents après les inondations de juillet 2021 :



L'AIDE participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

• Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
• Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
• Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne-Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
• Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
• Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
• Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Dison, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service « ***Audits d'ouvrages*** » consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2021, 5 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.

5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau, documents et plans qui peuvent être établis dès l'obtention des données issues des cadastres et des inspections visuelles des réseaux d'égouttage ;

- étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

Au 31 décembre 2021, 31 communes et l'Université de Liège ont signé la convention « Module 1 », Amay, Ans, Blegny, Chaudfontaine, Dison, Donceel, Faimes, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Juprelle, Liège, Lincent, Lontzen, Neupré, Raeren, Saint-Nicolas, Soumagne, Thimister-Clermont, Verviers, Villers-le-Bouillet, Wanze, Welkenraedt ont activé les services y afférents.

Par ailleurs, à ce jour, 61 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 61 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 61 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3.LE PORTAIL GIR@ALL

En 2019, l'AIDE a mis à disposition de son personnel un accès à un portail cartographique de gestion intégrée des réseaux, totalement développé à l'aide de ressources internes.

Ce service a ensuite été mis à disposition des communes durant une phase test courant sur l'année 2020. Des outils et services spécifiques ont été développés et peaufinés sur base du feed-back des utilisateurs, donnant finalement naissance au portail GIR@ALL, pour Gestion Intégrée des Réseaux à destination des Acteurs Locaux Liégeois.

En 2021, 53 communes ont adhéré au portail.

Le portail GIR@ALL propose différents services :

- la mise à disposition de données relatives aux réseaux d'égouts, gérées et mises à jour par l'AIDE en étroite collaboration avec la commune:
  - pour les réseaux cadastrés, la géométrie des réseaux (caractéristiques des ouvrages et des canalisations), et les photographies de situation et de l'intérieur des ouvrages
  - pour les réseaux non cadastrés, le tracé indicatif issu du PASH
  - lorsque que des inspections visuelles ont été réalisées, les rapports complets , et la position des défauts ponctuels (uniquement si l'inspection est réalisée par endoscopie
  - lorsqu'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau et/ou une étude hydraulique ont été établis, les programmes d'interventions et d'entretiens complets résultant de ces études
  - les avis rendus par nos services sur les permis d'urbanisme ou d'urbanisation
  - le registre des raccordements particuliers (pour les dossiers d'égouttage financés par la SPGE).
- l'accès à des outils de gestion des réseaux développés par l'AIDE:
  - l'établissement de profils en long des canalisations
  - l'établissement de traces amont et aval du réseau
- l'accès à des outils de mesure, d'annotation, d'impression.
- la consultation de géodonnées publiées par le SPW sous forme de Map Service, et jugées pertinentes pour la gestion des réseaux.

Par ailleurs, sur demande, l'AIDE met à disposition des communes un MapService permettant la consultation de la géométrie des réseaux via le portail de l'asbl GIG (Groupement d'Infomations Géographiques) ou via leur propre système d'information géographique.

Fin 2021, le portail GIR@ALL de l'AIDE s'est vu décerné un prix « SAG » (Special Achievement in GIS) par la société ESRI, leader mondial dans le développement et la distribution de solutions SIG.

5.1.4. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

Au 31 décembre 2021, trente-huit communes avaient signé cette convention et plusieurs avaient manifesté un vif intérêt pour ce module.

Dans ce cadre, 21 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2021. Cela porte à 126 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation traités ou en cours de traitement.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2021, trois communes ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques :

- Blegny – Soumagne: Dimensionnement de trois ouvrages de retenue sur les ruisseaux de la Sainte Julienne et d'Evegnée
- Esneux : Remise en état de la station d'épuration de Fontin.

5.1.5. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Au travers du module 3 l'AIDE propose aux villes et communes une aide pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...). Actuellement une réflexion est en cours en vue d'y inclure également les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

L'axe 1 du plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, relatif au développement des activités et services à destination des communes, vise à étendre les services à l'exploitation et à la réhabilitation des égouts (action 4).

En effet, en s'appuyant sur son ancrage local et son expertise en exploitation de réseaux, l'AIDE propose de réaliser ou d'organiser des services d'entretien et de réhabilitation des réseaux d'égouts communaux.

A cette fin, une proposition de prestations d'exploitation de réseau d'égouts a été examinée en collaboration avec les services communaux de la Ville de Seraing.

Il a été retenu, en première phase pilote, la zone du réseau d'égouttage et les ouvrages connexes du quartier d'Ougrée haut compris entre la rue des Cotillages et la zone du Bol d'Air (Country hall).

Ce réseau d'égouttage, alimentant le bassin technique de la station d'épuration de Liège-Sclessin, s'étend sur une longueur de 21 kilomètres, comprend 564 chambres de visite, 4 déversoirs d'orage et le bassin d'orage du Lotissement de la Fontaine de Domalus.

L'AIDE et la Ville de Seraing ont signé une convention qui s'inscrit dans le cadre du module 3 des services d'aides aux communes et qui régit les modalités d'exploitation, par l'AIDE pour le compte de la Ville, du réseau d'égouttage du quartier d'Ougrée haut. Les prestations d'exploitation de ce réseau ont débuté au 1er avril 2021.

La convention est conclue pour une durée d'un an avec reconduction annuelle tacite. A l'issu de la première période d'un an, une évaluation des prestations effectuées et du budget facturé sera réalisée.

Le 1er février 2021, la convention de coopération public-public - Ville de Liège, SPGE et AIDE relative à la réalisation des marchés de services de curage et de travaux de rénovation en vue du transfert de gestion pour l'exploitation ultérieure du grand collecteur en rive gauche de Meuse par l'AIDE a été signée.

Un comité de suivi technique constitué de deux représentants de chaque partie prenante a été mis en place. Ses missions sont les suivantes :

- l'approbation des documents d'adjudication pour les prestations de curage du grand collecteur en rive gauche,
- l'analyse des résultats du cadastre et du MERAIV (Méthodologie d'Evaluation des Réseaux Après Inspections Visuelles),
- l'approbation des documents d'adjudication pour les travaux de rénovation éventuelle du grand collecteur,
- la fixation des délais pour la réalisation des éventuels différents lots géographiques pour les prestations de curage du grand collecteur en rive gauche et les travaux de rénovation en coordination avec l'avancement des travaux d'établissement du Tram,
- l'approbation du rapport d'examen des offres des différents marchés de services ou de travaux précités,
- le contrôle de l'état d'avancement des prestations ou des travaux,
- le contrôle du respect des engagements de chacune des parties.





LIEGE - Curage du collecteur principal – Quai sur Meuse – précédent chantier pilote.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2021.

Module 3 : Exploitation de réseaux	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	13
Conventions signées (cumul)	17
Nombre d'audits réalisés par an	5
Stations d'épuration communales exploitées	8
Stations de pompage communales exploitées	9
Bassins d'orage exploités	4
Réseaux d'égouttage exploités (km)	10

L'AIDE exploite, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- les stations de pompage et d'épuration du Clos du Lac à Wasseiges (2 SE et 3SP) ;
- la station de pompage et d'épuration de Schöne Aussicht à Raeren ;
- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage du Clos Saint Denis à Bassenges ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine ;
- la station de pompage et le bassin d'orage du Tumulus à Waremme ;
- le bassin d'orage de la rue Lambermont à Amay ;
- le bassin d'orage du Commandant Charlier à Seraing ;
- le bassin d'orage de Werbomont à Ferrières ;
- le bassin d'orage du ruisseau de Fondrivaux à Liège ;
- le réseau d'égouttage d'Ougrée Haut à Seraing.

5.1.6. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention, au module Traitement des déchets de réseaux qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage).

Les demandes des communes ont notamment pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'AIDE exploite trois centres pilotes de regroupement de PCRA et le centre de traitement de Liège-Oupeye sur le territoire de la province de Liège.

Ces centres pilotes ont été mis en place dans des stations d'épuration de moyenne capacité, faciles d'accès, avec du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Il s'agit des stations d'épuration d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolats au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

En 2021, 42 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 7.751,44 tonnes de déchets de réseaux (PCRA) ayant généré lors de leur traitement une production de 2.326,36 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Le centre de traitement des produits de curage des réseaux d'assainissement (PCRA) de la station d'épuration de Liège-Oupeye a une capacité d'accueil de 15.000 tonnes par an. Cependant, il apparait que ce centre atteint la saturation avec une volume de traitement actuel de 7.752 tonnes et ce, malgré la mise en place d'un programme d'amélioration continue.

Pour répondre à la demande de ses associés, l'AIDE va, en accord avec la SPGE, commander à un bureau d'étude spécialisé dans les processus industriels et de traitement des déchets, une étude diagnostique de ce centre de traitement, en vue de réaliser des travaux d'amélioration de ce dernier.



Réception de produits de curage des réseaux



Réception de gadoues de fosses septiques

5.2. EVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui a trouvé son rythme et ses méthodes. Il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt toujours croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'assainissement des eaux usées, l'AIDE est amenée à rendre divers services aux particuliers et aux industries.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME (GPAA)

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1er janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
  - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
  - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans)
  - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
  - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes, entrepreneurs et particuliers) ;
- la participation à la mise à jour et au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières sont pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Une cellule spécifique assure cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2021, la cellule GPAA a réalisé un total de 341 contrôles qui se répartissent de la manière suivante :

- 42 contrôles périodique ;
- 21 contrôles approfondis ;
- 31 contrôles de premier fonctionnement ;
- 133 contrôles de reprise ;
- 114 contrôles à l'installation.

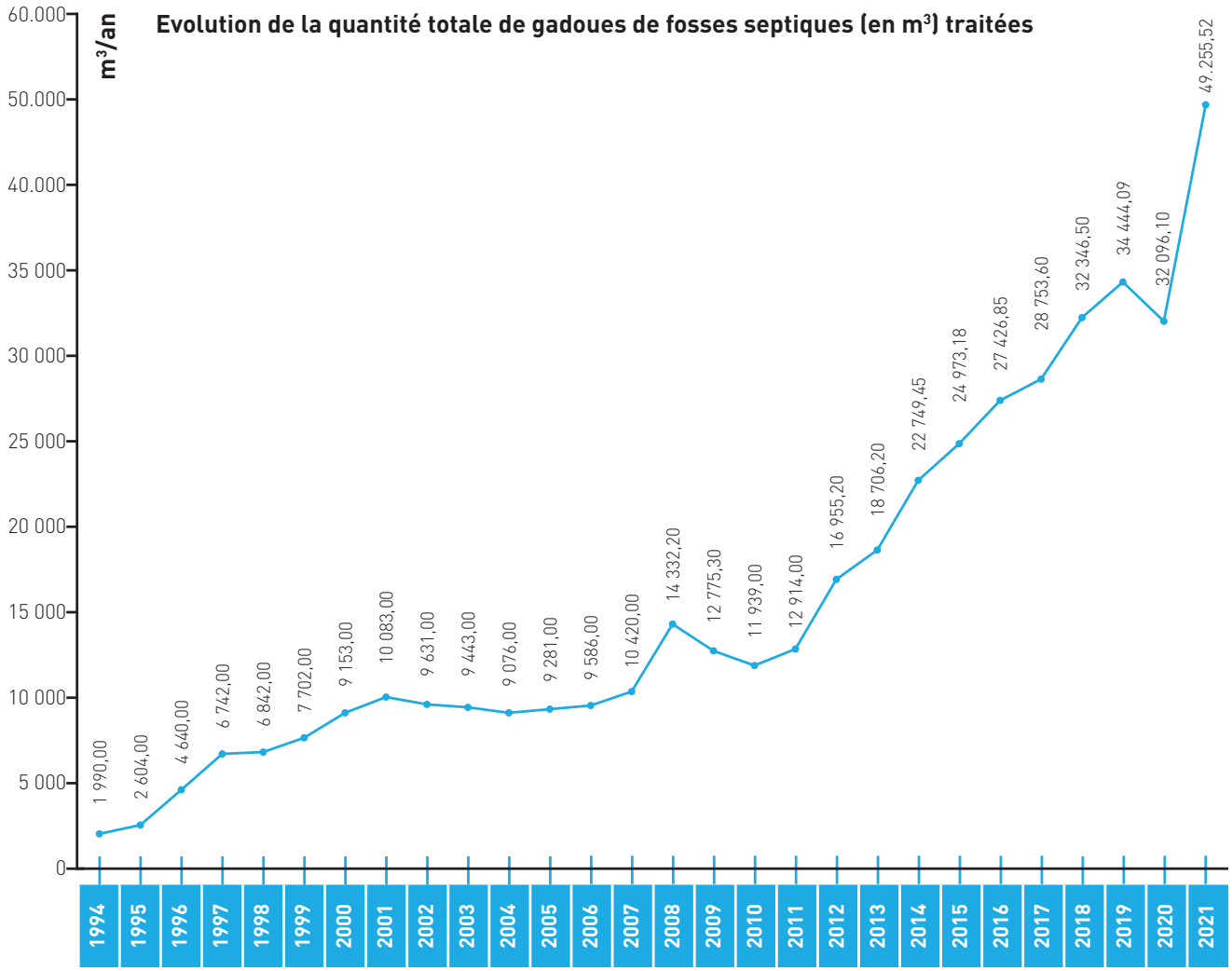
RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

A la suite des inondations de juillet 2021, les centres des stations d'épuration d'Embourg, de Membach et de Wegnez ont été mis à l'arrêt.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE.

Les quantités de gadoues de fosses septiques traitées dans nos centres de réception sont en augmentation régulière depuis 2011. Une très forte augmentation de la fréquentation de nos centres a été enregistrée en 2021 avec une augmentation de 53,46 % des produits déversés.



En 2021, ce sont 6.712 déversements pour un total de 49.255,52 m³ de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE.

5.4. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.
Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.
Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

ETUDIANTS

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc.
Dans le cadre d'un master à l'ISIa de Huy dans la finalité ingénieur industriel en agronomie, l'AIDE a apporté un soutien à une étudiante pour un projet dans le cadre du concours « Yep Challenge », permettant aux jeunes étudiants de créer une entreprise mettant en avant un produit éco-innovant.
Dans le cadre d'un baccalauréat en Gestion des Ressources Humaines, l'AIDE a encadré durant 13 semaines une étudiante ayant pour projet de mener une réflexion sur le Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein de l'AIDE. Cette réflexion a fait l'objet de la rédaction du travail de fin d'étude.

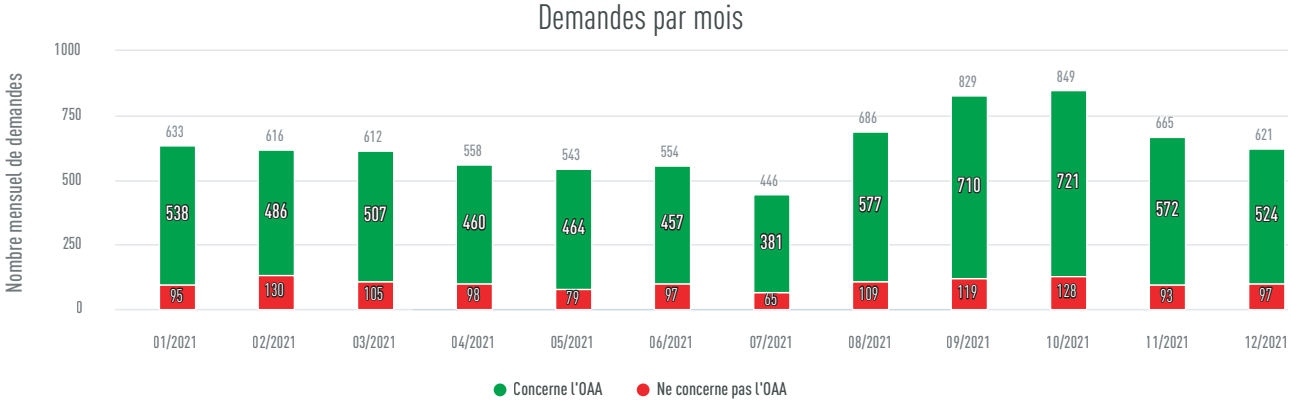
RÉPONSES AUX DEMANDES D'IMPÉTRANTS

L'AIDE répond aux demandes de plans de ses ouvrages d'assainissement et de démergement, y compris pour les câbles électriques et la fibre optique concernant tous travaux exécutés sur l'ensemble des territoires communaux de la Province de Liège.
Pour ce faire, l'AIDE utilise la plateforme KLIM-CICC, dont un des objectifs majeurs est d'accroître la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

Evolution du nombre de demandes

Service	2019	2020	2021
Réponses aux demandes d'impétrants	5.919	6.222	7.626

En 2021, l'évolution des demandes fait principalement suite à l'augmentation du nombre de chantiers résultant des inondations de juillet 2021 dans les vallées de la Vesdre et de l'Ourthe.



POWALCO

L'AIDE est inscrite à la **P**latef**O**rme **WAL**lonne de **CO**ordination, POWALCO, à la suite de l'entrée en vigueur au 1er avril 2018 du décret du 30 avril 2009 et de ses arrêtés d'exécution relatifs à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

La plateforme informatique POWALCO offre aux communes, comme aux gestionnaires de câbles et canalisations, un outil unique permettant de :

- s'échanger des informations sur les chantiers ;
- se coordonner de manière simplifiée ;
- répondre aux obligations du décret impétrants ;
- éviter la succession de multiples chantiers ;
- réduire les problèmes de mobilité et de sécurité qui y sont liés ;
- programmer plus efficacement les investissements à court et long terme ;
- traiter plus rapidement et plus simplement les autorisations d'ouverture de voirie.

En 2021, l'AIDE a répondu à 407 demandes d'appel à coordination initiées par les autres gestionnaires de câbles, de canalisations ou de voirie et a introduit 15 nouveaux chantiers pour simple information, appel à coordination ou demande d'autorisation sur le territoire de la Province de Liège. Au total, 72 chantiers AIDE sont actifs en gestion de flux au niveau de la plateforme POWALCO au 31 décembre 2021.

De plus, l'AIDE propose aux communes un service personnalisé à travers la désignation de notre représentant en tant que Société mandatée, permettant d'assister la commune étape par étape dans la visualisation et la définition du statut d'un chantier d'égouttage sur la plateforme POWALCO.

49 chantiers en coordination ont ainsi été suivis par l'AIDE en société mandatée en 2021 pour les communes suivantes: Amay, Baelen, Bassenge, Berloz, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Donceel, Esneux, Grâce-Hollogne, Geer, Herstal, Herve, Huy, Kelmis, Neupré, Olne, Pepinster, Saint-Vith, Seraing, Stavelot, Verlaine, Verviers, Villers-le-Bouillet, Waimes, Welkenraedt.

À la suite des inondations du mois de juillet 2021, une diminution de l'activité sur la plateforme POWALCO a été constatée, surtout au niveau des communes sinistrées. Un nouveau type de travaux est apparu sur la plateforme, en «catastrophe naturelle», ce qui implique qu'une coordination n'est pas nécessaire vu l'urgence des travaux. Cependant, parallèlement des cellules de coordination se sont mises en place sur terrain entre les gestionnaires de câbles et de canalisations afin de rétablir, dans les meilleurs délais, les différents réseaux impactés.

6. COOPERATIONS HORIZONTALES

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – CILE - SPI

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1er avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

En 2021, le Comité s'est réuni par visioconférence, en date du 18 octobre. Des échanges ponctuels d'information sur des sujets particuliers (marchés publics et pandémie, télétravail structurel, acquisition des emprises, mise en place d'infrastructures de communication dans le cadre du Smart-metering, etc.) ont eu lieu entre les partenaires concernés.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2021, cette convention particulière a concerné la finalisation des travaux de la CILE dans le cadre du chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, au cours duquel l'AIDE assure la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE. Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les dispositions prévues dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 2 heures de prestations en 2021.

Elle a également concerné l'étude des travaux d'étanchéisation du Roua à Awans, étude commandée via PROTECTIS, ce qui a représenté 312 heures de prestations en 2021.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2021 :

- le site de et à Braives (équipements et aménagement d'un îlot d'entreprises) ;
- le dossier ALVI à Beyne-Heusay (chantier de démolition).
- le suivi du chantier de démolition « City station » à Verviers.

Ceci représente 103 heures prestées en 2021. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

c) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE.

Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2021, 1.252 m³ d'eaux usées ont été traités

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – SOWAER - SPGE

La convention de coopération entre l'AIDE, la SOWAER et la SPGE a été approuvée par le Conseil d'administration du 4 septembre 2017 en vue d'étudier, réaliser et exploiter les ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement provenant des parcs d'activités économiques de Cubber et de Stokis, développées par la SOWAER autour de l'aéroport de Bierset.

Cette convention règle les questions financières, de maîtrise d'ouvrage, d'étude du projet, d'acquisition des emprises, de direction et de surveillance des travaux et d'exploitation ultérieure des ouvrages. Le marché de travaux qui en découle a été attribué en décembre 2019 et les travaux ont débuté le 6 janvier 2020 et sont toujours en cours. L'AIDE assure la direction et la surveillance des travaux.

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – IDEA – SPGE - INTRADEL

La convention de coopération entre l'AIDE, l'IDEA, la SPGE et INTRADEL a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 mars 2015 en vue d'étudier, réaliser et exploiter des ouvrages de séchage solaire de boues d'épuration sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'étude de faisabilité, réalisée par IDEA, a été déposée auprès de la SPGE et, à l'heure d'écrire ces lignes, est en attente d'une décision de sa part.

COOPÉRATION OTW, LA SPGE (REPRÉSENTÉE PAR L'AIDE), TECTEO GROUP RESA, LA CILE, BELGACOM ET LE SPW-DGO1-53

La convention de coopération entre OTW (ex- SRWT), la SPGE (représentée par l'AIDE), TECTEO GROUP RESA, la C.I.L.E., BELGACOM et le SPW-DGO1-53 a été approuvée par le Conseil d'administration du 2 septembre 2013 en vue d'étudier et réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'une première ligne de tram, entre le stade du Standard à Sclessin et le quartier de Coronmeuse.

Un premier marché de travaux préparatoires a été attribué par la SRWT fin 2013. Le chantier s'est déroulé de 2014 à 2016.

Le marché du tram proprement dit a été attribué par l'OTW (ex-SRWT) à la SM TRAM ARDENT et ont débuté le 15 février 2019. Les travaux sont en cours. Dans ce cadre, l'AIDE assure la surveillance des travaux de pose des gaines de fibres optiques dans l'assise du tram liégeois, gaines qui permettront une communication à haut débit entre les installations d'assainissement et de démergement de l'amont et de l'aval de Liège.

La prolongation du tram vers Seraing et vers Herstal est en cours d'étude par OTW, ce qui requerra des interventions de l'AIDE, par nécessité et opportunité.

COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE LA SWDE ET L'AIDE

La convention de coopération horizontale entre la SWDE et l'AIDE a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. D'ordre général, elle traduit la volonté des deux parties de coopérer et fixe les modalités de coopération entre les deux entités (prestations, délais, responsabilités, confidentialité, financement, suivi, révision, etc.).

Sur base de cette convention générale de coopération, la convention particulière n°1 relative à la réalisation d'études techniques a également été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. Elle fixe les modalités (nature des missions, procédures, délais, rémunération, responsabilités, etc.) applicables lorsqu'une des parties confie à l'autre des missions relatives à l'étude de projets et/ou au suivi de chantiers.

Ces conventions de coopération ne créent aucune exclusivité et ne comportent aucune obligation de coopérer.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2021.

COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE ACTEURS PUBLICS DU SECTEUR DE L'EAU WALLON

Fin 2017, conformément aux dispositions des contrats de gestion conclus avec la SWDE et la SPGE, le Gouvernement wallon a chargé d'une mission déléguée conjointe ces deux opérateurs régionaux en vue de réaliser une étude externe relative à la rationalisation du secteur de l'eau. Il s'agissait, d'une part, de dresser une vision globale du secteur et, d'autre part, d'identifier à l'échelle de ce dernier les leviers permettant d'élever le niveau de services offerts aux citoyens et entreprises, de garantir la gestion durable des ressources hydriques, de maîtriser l'impact du secteur sur l'environnement, de maîtriser l'évolution du prix de l'eau grâce à une amélioration de la performance globale et de faire évoluer la gouvernance du secteur en vue d'en assurer une meilleure lisibilité et efficacité.

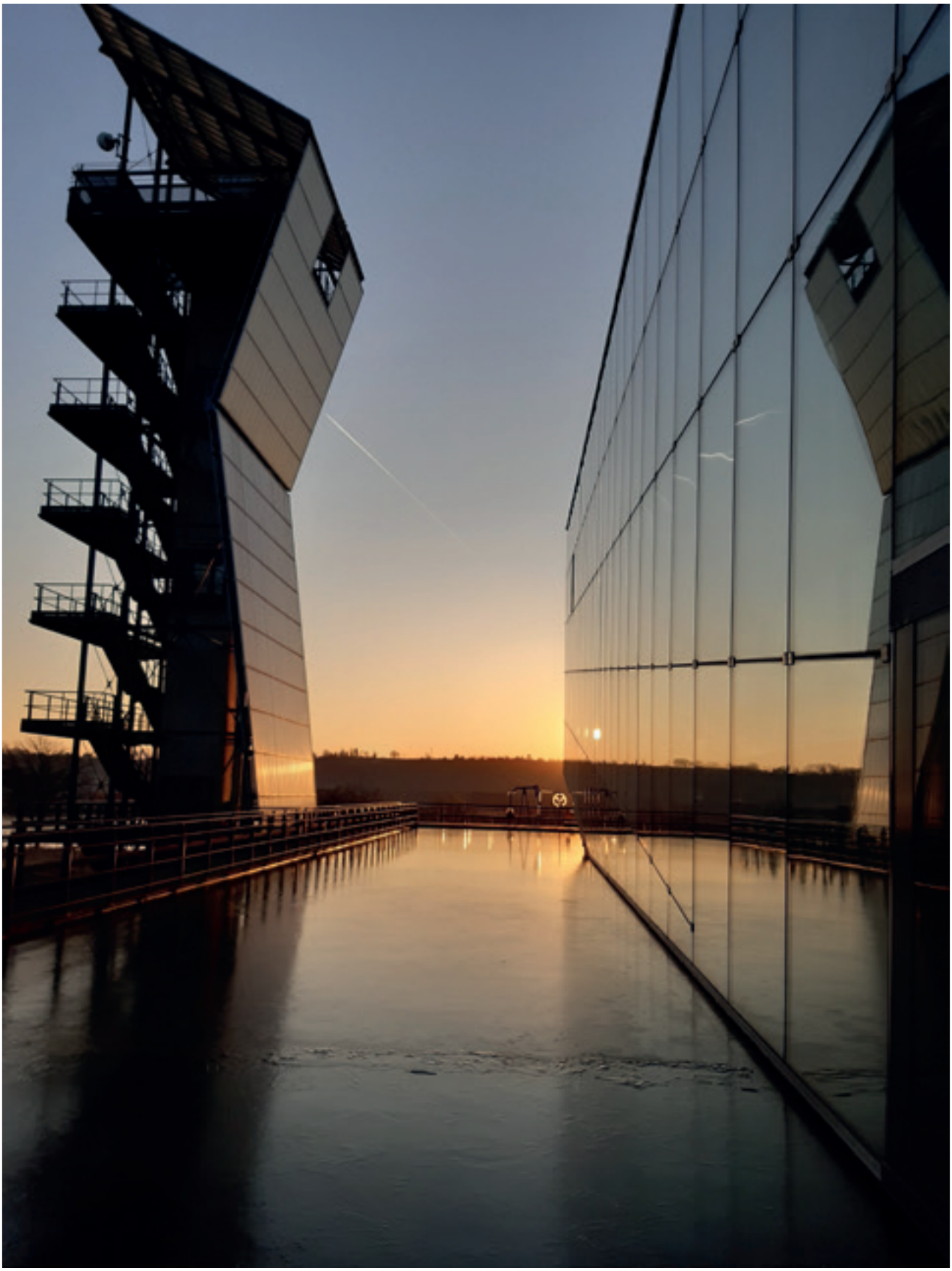
Les conclusions de cette étude sur la rationalisation du secteur de l'eau, menée en collaboration avec la majorité des acteurs du secteur de l'eau, donnent la priorité à une approche industrielle basée sur une coopération renforcée entre opérateurs.

Pour la mise en œuvre de cette coopération renforcée entre opérateurs, l'étude recommande à court terme la mise en place de relations contractuelles qui permettent le partage de ressources et la constitution progressive de centre de services et d'expertise partagés.

Une convention de coopération publique entre dix acteurs wallons de l'eau (SPGE, SWDE, CILE, AIDE, IDEA, IDELUX-EAU, IGRETEC, INASEP, IN BW et IPALLE) afin d'organiser une collaboration structurée entre leurs services a été approuvée par le Conseil d'administration de l'AIDE en sa séance du 11 mai 2020. Cette coopération publique s'inscrit dans l'optique des recommandations de l'étude sur la rationalisation du secteur en offrant un cadre à des synergies opérationnelles entre co-contractants et en ouvrant le champ à des socles technologiques et de compétences partagées, permettant de la sorte de garantir la qualité et la pérennité du service de l'eau ainsi que son accès grâce une maîtrise du prix.

Cette convention fixe le cadre général de la collaboration et ne prend d'effets concrets qu'au travers de conventions subséquentes.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2021. Une convention générale de collaboration en matière d'études et de suivi de travaux est en cours d'élaboration, qui facilitera les relations entre partenaires en vue de concrétiser l'ambitieux programme d'investissement du secteur wallon de l'eau.



Station d'épuration de Liège-Oupeye (446 500 E.H.)

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau. La pandémie COVID a toutefois fortement restreint la participation à ces évènements, pour la plupart annulés à partir de la mi-mars 2020.

Soixante-cinq visites guidées de nos installations ont cependant pu être faites en 2021, pour un total de 1.000 visiteurs, enfants comme adultes.

En 2021, l'AIDE a participé au calendrier scolaire 2022 d'AQUAWAL et a collaboré avec AQUAWAL et la SPGE à la campagne «Ici commence la Mer».

Le site Internet de l'AIDE a comptabilisé 52.853 visites en 2021, pour près de 100.000 pages vues.

En 2021, l'AIDE a été invitée à évoquer ses activités ou faire part de son expérience à quelques reprises :

- 8 septembre 2021, conférence donnée dans le cadre du 48ème Congrès international de l'Association internationale des Hydrogéologues, à la station de démergement n°6 de Seraing sur le thème « Dewatering in Liège – dealing with hydraulic consequences of coal mining and flood events » ;
- 12 octobre 2021, conférence donnée dans le cadre d'un colloque organisé par l'Université de Liège sur le thème « Vallées liégeoises, un territoire sous tensions climatiques : quelles adaptations de l'aménagement du territoire face aux risques d'inondation et d'étiage. Le point de vue de l'AIDE ».

Un bon tuyau :
Lingettes, serviettes, ...
Pas dans les toilettes !



Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.

aide



1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES 86
2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2021 102
3. RAPPORT DE GESTION 118
4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS 143
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 145
6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION 166

1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	2021		2020	
ACTIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ETABLISSEMENT		**0,00**		**0,00**
ACTIFS IMMOBILISES		**384.722.607,54**		**391.510.667,11**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**0,00**		**0,00**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**271.861.388,57**		**286.902.206,31**
Terrains et constructions	25.139.975,78		28.640.280,91	
Installations, machines et outillage	112.378,83		184.629,11	
Mobilier et matériel roulant	116.936,47		107.844,11	
Location financement	246.298.274,41		257.775.629,10	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		**112.861.218,97**		**104.608.460,80**
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	312.775,20		356.275,20	
Autres immobilisations financières	112.548.443,77		104.252.185,60	
ACTIFS CIRCULANTS		**69.859.629,72**		**67.059.199,64**
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		**0,00**		**0,00**
Créances commerciales	0,00		0,00	
Autres créances	0,00		0,00	
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		**17.110.417,54**		**17.766.943,44**
Commandes en cours d'exécution	17.110.417,54		17.766.943,44	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		**17.465.183,88**		**15.553.842,04**
Créances commerciales	10.071.155,13		8.605.747,28	
Autres créances	7.394.028,75		6.948.094,76	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		**30.116.661,07**		**20.908.256,32**
Actions propres			0,00	
Autres placements	30.116.661,07		20.908.256,32	
VALEURS DISPONIBLES		**667.905,40**		**8.293.188,16**
COMPTES DE RÉGULARISATION		**4.499.461,83**		**4.536.969,68**
		454.582.237,26		**458.569.866,75**

	2021		2020	
PASSIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES		**125.069.764,41**		**122.941.612,21**
APPORT		**66.295.248,83**		**59.989.029,06**
Disponible	0,00		0,00	
Indisponible	66.295.248,83		59.989.029,06	
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION		**189.146,66**		**189.146,66**
RÉSERVES		**21.256.021,19**		**22.032.803,65**
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserve immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	21.048.786,79		21.825.569,25	
BÉNÉFICE REPORTÉ		**0,00**		**56.081,05**
SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		**37.329.347,73**		**40.674.551,79**
AVANCE AUX ASSOCIÉS SUR LA RÉPARTITION DE L'ACTIF NET		**0,00**		**0,00**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		**1.846.429,66**		**2.133.790,37**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**1.846.429,66**		**2.133.790,37**
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	1.146.429,66		1.433.790,37	
DETTES		**327.666.043,19**		**333.494.464,17**
DETTES À PLUS D'UN AN		**279.807.836,04**		**290.303.637,75**
Dettes financières (location-financement)	233.743.123,75		245.841.853,91	
Autres dettes	46.064.712,29		44.461.783,84	
DETTES À UN AN AU PLUS		**44.794.312,76**		**39.967.851,04**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16.133.525,53		16.305.624,36	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	6.596.787,75		5.571.734,00	
Acomptes reçus sur commande	15.303.835,88		14.273.652,49	
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.169.445,71		3.480.563,77	
Autres dettes	3.590.717,89		336.276,42	
COMPTES DE RÉGULARISATION		**3.063.894,39**		**3.222.975,38**
		454.582.237,26		**458.569.866,75**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

COMPTE DE RESULTATS	2021 Montants	2021 Totaux	2020 Montants	2020 Totaux
VENTES ET PRESTATIONS		**71.645.864,77**		**70.925.467,13**
Chiffre d'affaires	71.710.985,11		72.000.393,07	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-701.519,75		-2.284.112,47	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	636.399,41		1.209.186,53	
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		**62.774.834,99**		**60.033.150,11**
Services et biens divers	25.644.951,56		23.453.739,96	
Rémunérations, charges sociales et pensions	21.751.785,90		22.426.899,27	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15.573.279,43		15.529.888,09	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	-34.312,90		-1.728.938,05	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	-287.360,71		229.943,39	
Autres charges d'exploitation	126.491,71		121.617,45	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		**8.871.029,78**		**10.892.317,02**
PRODUITS FINANCIERS		**3.860.938,38**		**3.662.139,81**
Produits des immobilisations financières	176.056,93		122.890,65	
Produits des actifs circulants	0,00		23.224,18	
Autres produits financiers	3.426.887,30		3.516.024,98	
Produits financiers non récurrents	257.994,15			
CHARGES FINANCIÈRES		**13.564.831,67**		**13.648.609,56**
Charges des dettes	12.942.612,49		13.601.707,96	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	422.342,75		-1.021,94	
Autres charges financières	199.876,43		47.923,54	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**0,00**		**0,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		**-832.863,51**		**905.847,27**

	2021		2020	
COMPTE DE RESULTATS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		**0,00**		**0,00**
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		**0,00**		**0,00**
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		**-832.863,51**		**905.847,27**
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		**0,00**		**0,00**
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		**-832.863,51**		**905.847,27**

	2021		2020	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		**-776.782,46**		**961.081,05**
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	-832.863,51		905.847,27	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédant	56.081,05		55.233,78	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		**776.782,46**		**0,00**
sur l'apport	0,00		0,00	
sur les réserves	776.782,46		0,00	
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES		**0,00**		**905.000,00**
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves			905.000,00	
BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER		**0,00**		**56.081,05**
INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE À DISTRIBUER		**0,00**		**0,00**

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN €)

VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutation de l'exercice :	
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00
• Cessions et désaffectations (-)	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00
Au terme de l'exercice	573.533,63
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutations de l'exercice :	
• Actés	0,00
• Repris car excédentaires (-)	0,00
• Acquis de tiers	0,00
• Annulés (-)	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00
Au terme de l'exercice	573.533,63
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**0,00**

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
VALEUR D'ACQUISITION					
Au terme de l'exercice précédent	268.945.450,02	2.545.791,39	1.251.122,94	390.891.512,04	198.398,08
Mutation de l'exercice :					
• Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00	0,00	63.551,41	542.579,34	0,00
• Cessions et désaffectations (-)	0,00	0,00	41.704,72	78.356,65	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	268.945.450,02	2.545.791,39	1.272.969,63	391.355.734,73	198.398,08
PLUS-VALUES					
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice :					
• Actées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Acquises de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Annulées (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	11.922.228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR					
Au terme de l'exercice précédent	252.227.397,23	2.361.162,28	1.143.278,83	133.115.882,94	4.575,00
Mutations de l'exercice :					
• Actées	3.500.305,13	72.250,28	40.731,54	11.959.992,48	0,00
• Repris car excédentaires (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Acquises de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
• Annulés (-)	0,00	0,00	27.977,21	18.415,10	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	255.727.702,36	2.433.412,56	1.156.033,16	145.057.460,32	4.575,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**25.139.975,78**	**112.378,83**	**116.936,47**	**246.298.274,41**	**193.823,08**
			dont :		
			Terrains et constructions	245.089.307,88	
			Installations, machines et outillages	0,00	
			Mobilier et matériel roulant	1.208.966,53	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (EN €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789.475,20	104.252.185,60
Mutation de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00	8.296.258,17
Cessions et retraits (-)	43.500,00	0,00
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**745.975,20**	**112.548.443,77**
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	0,00	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE :		
• Actées	0,00	0,00
• Acquises de tiers	0,00	0,00
• Annulées (-)	0,00	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	**0,00**	**0,00**
MUTATIONS DE L'EXERCICE :		
• Actées	0,00	0,00
• Repris car excédentaires (-)	0,00	0,00
• Acquises de tiers	0,00	0,00
• Annulées (-)	0,00	0,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
MONTANT NON APPELÉ AU TERME DE L'EXERCICE	**433.200,00**	**0,00**
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**312.775,20**	**112.548.443,77**

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (EN €)

(COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2021)

	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31.12.2020)	
Dénomination	**Nombre**	**%**	**Capitaux propres**	**Résultat net**
AQUAWAL	746	12	3.088.491	-21.210

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (EN €)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	**19.655.471,05**	**10.358.051,10**
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	19.655.471,05	10.358.051,10
Montant non appelé (-)	0,00	0,00
TITRES À REVENU FIXE	**8.959.887,30**	**1.985.834,70**
émis par des établissements de crédit	0,00	0,00
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**1.501.302,72**	**8.564.370,52**
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
• d'un mois au plus	1.302,72	7.064.370,52
• de plus d'un mois à un an au plus	0,00	0,00
• de plus d'un an	1.500.000,00	1.500.000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	**0,00**	**0,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN €)

	Exercice
Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	1.098.447,55
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3.401.014,28

ÉTAT DU CAPITAL (EN €)

	Montants	Nombre d'actions
ETAT DE L'APPORT		
Apport	0,00	
Disponible au terme de l'exercice	0,00	
Indisponible au terme de l'exercice	66.295.248,83	
CAPITAUX PROPRES APPORTES PAR LES ACTIONNAIRES		
En espèce	66.295.248,83	52.234
dont montant non libéré	46.064.708,84	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (EN €)

Provisions pour litiges	1.146.429,66

ÉTAT DES DETTES (EN €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIÈRES	**16.133.525,53**	**53.518.979,80**	**180.224.143,95**
Emprunts subordonnés	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires non subordonnés	0,00	0,00	0,00
Dettes de locations financement et assimilées	16.133.525,53	53.518.979,80	180.224.143,95
Etablissements de crédit	0,00	0,00	0,00
DETTES COMMERCIALES	**0,00**	**14.326.250,20**	**31.738.462,09**
Fournisseurs	0,00	0,00	0,00
Effets à payer	0,00	0,00	0,00
Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (S.P.G.E. – Capital D)	0,00	14.326.250,20	31.738.462,09
TOTAL	**16.133.525,53**	**67.845.230,00**	**211.962.606,04**

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes garanties par des suretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société
DETTES FINANCIÈRES	
Emprunts subordonnés	0,00
Emprunts obligataires non subordonnés	0,00
Dettes de locations-financement et assimilées	246.295.086,73
Etablissements de crédit	0,00
Autres emprunts	0,00
DETTES COMMERCIALES	**0,00**
Fournisseurs	0,00
Effets à payer	0,00
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	**0,00**
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	**0,00**
Impôts	0,00
Rémunérations et charges sociales	0,00
AUTRES DETTES	**0,00**
TOTAL	**246.295.086,73**

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)	
Dettes fiscales échues	0,00
Dettes fiscales non échues	920.786,62
Dettes fiscales estimées	0,00
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	0,00
Autres dettes salariales et sociales	2.248.659,09

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN €)

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	3.063.894,39

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (EN €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70) :	
Chiffre d'affaires net :	71.710.985,11
SET	5.796.961,99
EXPLOITATION	65.764.346,37
AUTRES	149.676,75
CLIENTS PRIVES	
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	248.743,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	255
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	251,9
Nombre d'heures effectivement prestées	466.585
FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	16.391.093,24
Cotisations patronales d'assurances sociales	6.015.590,98
Primes patronales pour assurances extra-légales	0,00
Autres frais de personnel	2.132.089,71
Pensions de retraite et de survie	0,00
PROVISIONS POUR PENSIONS (COMPRISES DANS LA RUBRIQUE 635/7)	
Dotations (+) : utilisations et reprises (-)	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
• Actées	0,00
• reprises (-)	44.993,85
Sur créances commerciales	
• Actées	10.680,95
• reprises (-)	0,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE 635/7)	
Dotations	0,00
Utilisations et reprises (-)	287.360,71
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	125.632,51
Autres	2.313.834,17
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	16
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	16,5
Nombre effectif d'heures prestées	30.860
Frais pour l'entreprise	1.019.236,74

RÉSULTATS FINANCIERS (EN €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (RUBRIQUE 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
• Subsides en capital	3.345.204,06
• Subsides en intérêts	0,00
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	81.683,24
Produits financiers sur escompte créance LT	0,00
Participation capital Ethias Co	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (RUBRIQUE 651)	
Actés	422.342,75
Reprises (-)	0,00
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIERES	
Frais bancaires	91.161,62
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	108.714,81

RÉSULTATS DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE (EN €)

AUTRES PRODUITS NON RECURRENTS (rubrique 764/9)	257.994,15
AUTRES CHARGES NON RECURRENTES (rubrique 664/8)	0,00

IMPOTS SUR LE RESULTAT (EN €)

Impôts sur le résultat de l'exercice	0,00

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (EN €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :	
à l'entreprise (déductibles)	10.846.079,05
par l'entreprise	15.499.077,06
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
précompte professionnel	5.725.133,33
précompte mobilier	0,00

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES REELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise	0,00
sur ses actifs propres pour sureté des dettes et engagements de l'entreprise	0,00
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	246.298.274,41
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
option d'achat pour contrats de leasing existants	0,00
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	0,00
AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ETRE QUANTIFIES	
Cautions adjudicataire SET	6.840.653,61
Cautions adjudicataire Expoitation	668.573,90
Cautions adjudicataire Autres	46.385,00
options d'achat pour contrats de leasing existants	19.477.513,29
options d'achat pour leasing station d'épuration en construction	61.064,25
Engagement caution Powalco-Belfius	100.000,00

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (EN €)

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	312.775,20

RELATIONS FINANCIERES AVEC (EN €)

LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	96.852,31
Aux anciens administrateurs et gérants	0,00
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :	
Emoluments du (des) commissaire(s)	14.750,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	0,00
Autres missions d'attestation	0,00

BILAN SOCIAL

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	241,0	214,0	27,0
Temps partiel	14,0	9,0	5,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	251,9	220,7	31,2
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	452.676	399.960	52.716
Temps partiel	13.909	9.660	4.249
Total	466.585	409.620	56.965
Frais de personnel			
Temps plein	20.933.245,60	16.513.520,09	4.419.725,51
Temps partiel	818.540,30	555.893,05	262.647,25
Total	21.751.785,90	17.069.413,14	4.682.372,76
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	243,5	212,3	31,2
Nombre effectif d'heures prestées	458.813,0	401.437	57.376
Frais de personnel	21.745.834,08	18.527.441,31	3.218.392,77

A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	241	14	251,9
• **Par type de contrat de travail**			
Contrat à durée indéterminée	241	14	251,9
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
• **Par sexe et niveau d'études**			
Hommes	214	9	220,7
de niveau primaire	9	0	9
de niveau secondaire	120	4	122,5
de niveau supérieur non universitaire	51	3	53,4
de niveau universitaire	34	2	35,8
Femmes	27	5	31,2
de niveau primaire	0	0	0
de niveau secondaire	4	2	5,6
de niveau supérieur non universitaire	13	1	13,8
de niveau universitaire	10	2	11,8
• **Par catégorie professionnelle**			
Personnel de direction	0	0	0
Employés	107	12	117,1
Ouvriers	134	2	134,8
Autres	0	0	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	11	0	11
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	11	0	11
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0

SORTIES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	7	0	7
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	7	0	7
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	4	0	4
Prépension	0	0	0
Licenciement	1	0	1
Autre motif (démission, décès)	2	0	2
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	185	24
Nombre d'heures de formation suivies	3.833	203
Coût net pour l'entreprise	70.041,54	3.709,48

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2021

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.548.000 € hors TVA) ;

- pour les marchés de services et de fournitures : par simple facture acceptée lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 30.000 €, par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 144.000 €, par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (221.000 € hors TVA).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
2. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
3. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
4. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
5. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau européen
6. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
7. procédure restreinte multicritère avec publicité au niveau européen
8. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
9. procédure concurrentielle avec négociation
10. procédure négociée directe avec publication préalable
11. procédure négociée directe sans publication préalable
12. procédure d'extrême urgence
13. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)
14. procédure Design, built, finance, maintenance

MARCHES 2021		
	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	96	65.603.930,34 €
Services	187	8.753.612,00 €
Fournitures	9	470.771,71 €
Total	292	74.828.314,05 €

soit un total de 292 marchés pour un montant de 74.828.314,05 € hors TVA

MARCHES DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
AB TECH SA	JUPRELLE : Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale Modification de marché n°6	18.736,65 €	2
	ESNEUX : Pose d'un égout prioritaire rue Kennedy	468.350,81 €	2
	VERLAINE : Égouttage et réfection de la rue Vinâve des Stréats	698.890,88 €	2
	WASSEIGES : Egouttage et réfection du Clos du Lac - phase 3	766.259,07 €	2
	LIEGE : Entreprise de rénovation de la voirie et de remplacement des canalisations d'égouttage du Quartier Sainte-Walburge. Modification de marché n°1	368.225,87 €	2
	OUPEYE : Egouttage et réfection de la rue du Broux à Hermée. Modification de marché n°4	13.018,00 €	2
ACH SA	SOUMAGNE, JUPRELLE, OREYE et BAELEN - Stations d'épuration de Soumagne, de Wihogne, de Yerne et de Membach : travaux d'installation ou de remplacement d'un dégrilleur automatique en entrée de station	347.468,65 €	6
	SAINT-VITH - Station d'épuration de Saint-Vith : Modifications des installations d'évacuation des boues par conteneurs	241.841,18 €	2
APK Infra NV	HERSTAL : Remplacement des câbles haute tension - partie 37 (liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et liaisons SP3 Herstal - SP5 Wandre)	819.439,6 €	2
ATELIERS DE CONSTRUCTION DE HERSTAL SA	SAINT-VITH : Modifications des installations d'évacuation des boues par conteneurs de la station d'épuration de Saint-Vith	241.841,18 €	2
	SOUMAGNE-JUPRELLE-OREYE-BAELEN : Installation et remplacement de dégrilleurs automatiques en entrée de station d'épuration	347.468,65 €	2
BERNARD MARAITE SA	SANKT-VITH : Renouvellement et égouttage de la voirie Lehrer-Hennes à Emmels	428.982,78 €	2
BODARWE SA	THEUX : Amélioration et égouttage du village de Polleur (phase 3)	1.174.459,68 €	2
	VERVIERS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux	391.641,65 €	2
	DISON : Egouttage et amélioration des rues du Corbeau (1ère partie), de l'Industrie et Saint-Jean. Modification du marché n° 2	760.661.16 €	2
	PLOMBIERES : Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet Modification de marché n°2	346.709,31 €	2
CHENE ANDRE SA	TROOZ : Egouttage de la rue Fond de Forêt (phase 1). Modification de marché n°1	-4.044,90 €	2
COFELY	CHAUDFONTAINE : Station d'épuration d'Embourg - travaux de réaménagement des sanitaires (réorganisation AIDE)	9.498,00 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
FABRICOM SA	SERAING - Station de pompage n° 5 et 6 de Jemeppe : remplacement des disjoncteurs HT par du matériel 17,5 kV modulaire	153.526,00 €	2
COLAS BELGIUM SA	SERAING : Station de pompage du Bois de l'Abbaye	480.044,90 €	2
	LIEGE : Travaux de construction du collecteur du Perron 2ème partie et collecteurs de la plaine 5ème lot 1ère partie à Liège (Sclessin)	1.333.521,05 €	2
	LIEGE : Entreprise de réhabilitation de l'égout et de réfection de la voirie rue Ferdinand Borny	432.856,25 €	10
	VISE : Collecteur de la Plaine - 2ème lot - 2ème partie (Cité du Charbonnage)	2.038.427,10 €	2
	TROOZ : Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement, station de pompage de Sainry, égouttage des rues Laurentpré et de la Marbrerie, renouvellement et extension des installations de gaz et d'électricité. Modification de marché n°1	126.843,34 €	2
	MARCHIN : Réfection et égouttage de la rue Emile Vandervelde	1.128.857,42 €	2
COMUREX SA	PEPINSTER - Collecteur de la Hoëgne : remplacement en urgence d'un tronçon de canalisation en asbeste-ciment	35.889,92 €	11
COP & PORTIER SA	HUY : Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la Chaussée des Forges Avenant n°3	-120.355,09 €	2
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage des rues du Gueulin, Péry et Elva	687.700,85 €	2
	WANZE : Aménagement d'un trottoir, réfection et sécurisation de la voirie, rénovation de l'égouttage existant rue Reine Astrid	986.670,34 €	2
	VILLERS-LE-BOUILLET - VERLAINE : Egouttage et réfection d'une partie de la rue des Ecoles (Villers-le-Bouillet) / Tige des Marchands (Verlaine)	475.349,97 €	2
	NEUPRE : Egouttage et amélioration de la rue Butay. Modification de marché n°3	105.045,99 €	2
	GRACE-HOLLOGNE : Réfection de l'égout de la rue des Coqs	1.040.579,62 €	2
ELOY Travaux SA	BEYNE-HEUSAY : Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route Modification de marché n°2	21.859,77 €	2
	BEYNE-HEUSAY : Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route Modification de marché n°3	480.262,02 €	2
	THEUX : Amélioration et égouttage de la Chaussée de Spa et du centre de Spixhe. Modification de marché n°1	0,00 €	2
	THEUX : Amélioration et égouttage de la Chaussée de Spa et du centre de Spixhe Modification de marché n°2	636.080,87 €	2
	THEUX : Amélioration et égouttage de la Chaussée de Spa et du centre de Spixhe Modfiication de marché n°3	304.067,75 €	2
	BEYNE-HEUSAY : Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route. Modification de marché n°4	30.800,41 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
G. BALAES SA	GRACE-HOLLOGNE : Réfection de la voirie et extension partielle de l'égouttage rue Badwa	560.042,86 €	2
	GRACE-HOLLOGNE : Réfection de la voirie et extension partielle de l'égouttage rue Badwa Modification de marché n°1	15.898,25 €	2
GALERE SA	HERSTAL : Egouttage de la nouvelle percée Vottem-Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage de la rue de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet - Modification de marché n°1	121.251,27 €	2
	HERSTAL : Egouttage de la nouvelle percée Vottem–Herstal, construction d'un bassin tampon et égouttage des rues de la Houillère, de Herstal, Campagne de la Bance et Henri Nottet. Modification de marché n°2	81.469,86 €	2
	CHAUDFONTAINE : Remise sur appuis du pont de La Brouck	208.321,00 €	12
HYDROGAZ SA	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure) Modification de marché n°2	-10.985,09 €	2
	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure) Modification de marché n°3	406,65 €	2
	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure) Modification de marché n°5	1.301,74 €	2
J. LEGROS SA	VERLAINE : Egouttage et réfection de la rue de la Fontaine	225.787,67 €	2
JUFFERN SA	BAELEN et WAIMES - Station d'épuration de Membach : travaux de réfection de la cuve de réception des gadoues de fosses septiques - Station d'épuration de Robertville : travaux de réfection du chemin de roulement et entretien des ouvrages ainsi que des abords	77.585,57 €	2
LEURIDAN SA	LIEGE - Station d'épuration des Grosses-Battes : travaux de remplacement de deux dégrilleurs fins	37.990,00 €	6
LOISEAU INFRA	DONCEEL : Egouttage et réfection de la rue Puits au Moulin et réfection de la rue Harduémont	884.137,44 €	2
	HANNUT : Réfection et égouttage de la rue Louis Snyers	445.737,4 €	2
MARCEL BAGUETTE SA	LIMBOURG : Réfection de l'égouttage rue Guillaume Maisier (N61) Avenant n°1	0,00 €	11
	BLEGNY : Collecteur du Bacsay lot 2	1.140.345,40 €	2
	SOUMAGNE : Egouttage et réfection de voirie rue du Centenaire	890.247,90 €	2
	AUBEL : Réhabilitation et remplacement de l'égouttage existant rue de la Kan	1.038.194,15 €	2
	THEUX : Aménagement et égouttage du village de Becco	1.393.364,33 €	2
	WAREMME : Réfection de l'égouttage principal de la vallée d'Oleye. Avenant n°1	65.909,36 €	2
	GEER - WAREMME : Collecteur de Hollogne-sur-Geer. Modification de marché n°1	314.465,43 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
MARCEL BAGUETTE SA	SERAING : Aménagement de la rue de la Province	6.562.884,31 €	2
	VERVIERS : Aménagement et égouttage de la rue Renier. Modification de marché n°1	186.045,00 €	2
	AYWAILLE : Remplacement et prolongation de l'égouttage avenue Louis Libert et Dieupart	1.186.136,80 €	2
	SOUMAGNE : Egouttage et réfection de voirie rue Reux	742.485,16 €	2
	VERVIERS : Aménagement et égouttage de la rue Renier. Modification de marché n°1 (suite)	102.207,85 €	2
MOES ROBERT et fils SPRL	WANZE : Réhabilitation de l'égouttage de la rue Odile Nokin	166.744,07 €	10
NELLES FRERES SA	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne. Modification de marché n°4	11.524,40 €	2
	CHAUDFONTAINE : Rénovation de la rue du Cristal	187.716,16 €	10
	VERVIERS : Egouttage de la rue de Battice. Modification de marché n°3	6.499,25 €	2
	HANNUT : Réfection et égouttage d'une partie de la rue de Villers	773.160,77 €	2
	HERSTAL : Egouttage de la rue Croix Jouette (entre les habitations n°78 et n°110)	143.409,32 €	2
	HERVE : Amélioration et égouttage des rues Albert Leclercq et Chapelle Adam	2.310.966,66 €	2
	WAIMES : Rénovation et égouttage des rues du Fayais et du Vivier	1.337.958,63 €	2
RENOTEC NV	AUBEL : Réhabilitation de l'égouttage existant rue de la Bel	298.476,22 €	2
ROBERTY sprl	SAINT-NICOLAS : Amélioration et égouttage de la rue des Muguets	781.828,27 €	2
RODRIGUEZ SPRL	AMAY et DONCEEL - Stations de pompage de Viamont et de Jeneffe : travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers - Lot 2	17.218,00 €	11
SACE SA	LIEGE : Entreprise de rénovation de l'égouttage de la place Vivegnis	96.071,92 €	2
SM AB Tech - SOCOGETRA	COMBLAIN-AU-PONT : Egouttage, collecteurs en rive gauche de l'Ourthe. Dévoiement de la voirie dans la traversée de Comblain-au-Pont Modification de marché n°2	297.967,45 €	2
SM BESIX-SOCOGETRA	WAREMME : Station d'épuration de Grand-Axhe	5.579.554,15 €	9
SM BODARWE – NELLES	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Hauptstraße. Avenant n°2	63.448,28 €	2
SM BODARWE-TRAGECO	PLOMBIERES : Collecteurs du Rodbuschkesbach (2ème partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1.478.501,75 €	2
	WELKENRAEDT : Adaptation de l'égouttage des rues de l'Yser, Myosotis, des Œillets et Gretry	1.092.766,51 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
SM COLAS Agence Sud Est - BESSAC	FLEMALLE : Collecteurs de Flémalle. 2ème partie et reprise des eaux usées de la station de pompage n°3	3.920.425,75 €	2
SM GEHLEN-PIPE CONSULT	LIEGE : Entreprise de rénovation de la canalisation d'égouttage de la rue de la Concorde	127.159,00 €	2
SM RENE LEJEUNE ET FILS - LEMAIRE	VISE : Pose de câbles électriques et de fibres optiques à Cheratte - Partie 30, liaison électrique SP1 Cheratte – SP2 Cheratte et Liaison fibre optique SP1 Cheratte – SE Liège Oupeye	575.013,00 €	2
SM SOCOGETRA - John COCKERILL - BALTEAU - EXELIO	VISE : Station d'épuration de Visé	7.394.585,37 €	2
SM TRTC - JACOBS	LIEGE : Pose de câbles électriques et de fibres optiques Angleur - partie 17 - phase 1 - liaisons SP11-SP12 / SP12-SP13 & Raccordement TMT SP12	2.707.869,21 €	10
SMET-TUNNELLING NV	SERAING : Seraing (Jemeppe) - Exutoire IV 1ère partie phase II	1.166.740,00 €	2
SOLIVERDI SPRL	PEPINSTER - Satation d'épuration de Wegnez : travaux de remplacement de clôtures et de barrières	65.076,00 €	2
TEGEC SPRL	COMBLAIN-AU-PONT : Réfection et égouttage partiel de la rue de l'Aunaie. Modification de marché n°4	18.927,86 €	2
	HERVE : Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le village de Chaineux et construction d'un bassin d'orage avec canalisation de rejet vers le ruisseau de Chaineux Modification de marché n°1	42.056,36 €	2
THOMASSEN ET FILS SPRL	DALHEM : Aménagement de trottoirs et renouvellement de l'égouttage rue Chenestre Modification de marché n°2	10.106,50 €	2
	DALHEM : Aménagement de trottoirs et renouvellement de l'égouttage rue Chenestre Modification de marché n°3	14.302,55 €	2
TOITURE CHRISTIAN SPRL	AMAY et DONCEEL - Stations de pompage de Viamont et de Jeneffe : travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers - Lot 1	18.199,00 €	11
VILLERS TRAVAUX SPRL	MALMEDY - Travaux conservatoires de réfection des perrés des lagunes de la station d'épuration de Malmedy	84.319,00 €	2
WILKIN SA	JALHAY : Réfection de voirie et égouttage de Herbiester (phase 2) Modification de marché n°1	59.306,64 €	2
WILLEMEN INFRA S.A.	HERVE : Collecteur, station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement – égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy. Modification de marché n°1	671.855,88 €	2
YVO RINALDI SA	AMAY et DONCEEL - Stations de pompage de Viamont et de Jeneffe : travaux de remplacement des revêtements des toitures, de rénovation des peintures et travaux divers - Lot 3	4.967,40 €	11

MARCHES DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ABC EXPERTS SPRL	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	233.573,49 €	2
	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	0,00 €	2
ADAM PUMPS SA	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 3 / Reconduction	37.643,75 €	5
	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 4 / Reconduction	17.139,25 €	5
A2 SA	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 1 (1er adjudicataire)	30.410,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 2 (2ème adjudicataire)	11.270,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 3 (2ème adjudicataire)	18.340,00 €	1
ALFA LAVAL BENELUX	SAINT-VITH - PEPINSTER - AMAY : SE St-Vith, Wegnez et Amay : Contrat de maintenance des centrifugeuses / Reconduction	10.549,54 €	5
ANDRITZ	OUPEYE - CHAUDFONTAINE - WAREMME - LONTZEN - FLERON - AYWAILLE: SE Lg-Oupeye, La Brouck, Waremme, Lontzen, Retinne, Aywaille: Contrat de maintenance des centrifugeuses - Lot 1 / Reconduction	25.994,75 €	5
ATELIERS JEAN DEL'COUR	Entretien des espaces verts - Lot 3 - Reconduction	112.778,53 €	1
	Entretien des espaces verts - Lot 4 - Reconduction	70.476,55 €	1
AYMING BELGIUM	Désignation d'un consultant fiscal spécialisé en la matière de précompte professionnel	138.000,00 €	2
B. BODSON	KELMIS : Réfection et égouttage du Käskorb	58 221,13 €	11
	KELMIS : Réfection et égouttage de la Parkstrasse et de la Bachstrasse	67.330,38 €	11
	JUPRELLE : Egouttage et réfection de la rue des Combattants	27.676,19 €	13
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	127.549,11 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	7.349,24 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Coordination en matière de sécurité et de santé en phase réalisation	6.750,00 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
BERG	BAELEN : Etude de l'égouttage de la route d'Eupen	39.900,00 €	11
	EUPEN : Aménagement de la traversée de Rotenberg, du Lascheterweg et du carrefour N61/N67	259.326,16 €	2
CAN INFRA	BURG REULAND : Station d'épuration de Braunlauf	2.550,00 €	13
	SPA : Collecteur de la Fraineuse et égouttage d'une partie de l'avenue Amédée Hesse et de la route du Lac	1.350,00 €	13
	JALHAY: Egouttage, amélioration de voirie et renouvellement des conduites de distribution d'eau au hameau de Nivezé (phases 2 et 3)	1.350,00	13
	KELMIS : Amélioration et égouttage de la Winkelstrasse et du Klöterschofweg	1.675,00 €	13
CELABOR SCRL	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot 5) - reconduction	18.128,02 €	1
	LIEGE - Valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Liège-Sclessin - Lot 2	6.155,52 €	1
CLEANING MASTERS	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 1 - Reconduction	18.471,01 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 2 - Reconduction	12.345,56 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 4 - Reconduction	8.053,72 €	1
COF EFT ASBL	Entretien des espaces verts - Lot 5 - Reconduction	40.325,00 €	1
	Entretien des espaces verts - Lot 6 - Reconduction	166.586,00 €	1
CoRePro SRL	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	122.969,98 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	9.136,57 €	2
CPM SPRL	HERSTAL : Remplacement des câbles haute tension - Partie 37 (liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et liaisons SP3 Herstal - SP5 Wandre)	5.898,71 €	13
Diepsonderingen & funderingsadvies Verbeke	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	442.272,60 €	2
E.C.M. SA	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Liège, Seraing, Flémalle, Saint-Nicolas, Herstal, Oupeye et Visé - Nettoyage des dégrilleurs manuels d'entrée de stations - reconduction	98.433,00 €	1
ENCOTRA	SOUMAGNE : Egouttage et réfection de voirie rue du Centenaire	1.801,11 €	11
	VERVIERS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage chaussée de Theux	943,41 €	11
	VILLERS-LE-BOUILLET - VERLAINE : Egouttage et réfection d'une partie de la rue des Ecoles (Villers-le-Bouillet) / Tige des Marchands (Verlaine)	1.183,62 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ENCOTRA	OUFFET : Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée	860,32 €	13
	ESNEUX : Entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie rues de Fêchereux et de la Résistance	877,04 €	13
	LIEGE : Travaux de construction du collecteur du Perron 2ème partie et collecteurs de la plaine 5ème lot 1ère partie à Liège (Sclessin)	2.479,02 €	13
	LIEGE : Entreprise de rénovation de la canalisation d'égouttage de la rue de la Concorde	648,51 €	13
	VISE : Pose de câbles électriques et de fibres optiques à Cheratte - Partie 30, liaison électrique SP1 Cheratte – SP2 Cheratte et Liaison fibre optique SP1 Cheratte – SE Liège Oupeye	1.667,54 €	13
	LIEGE : Entreprise de rénovation de l'égouttage de la place Vivegnis	922,29 €	13
	WAIMES : Entreprise d'amélioration et d'égouttage des rues du Fayais et du Vivier	2.139,54 €	13
	WASSEIGES : Egouttage et réfection du Clos du Lac - phase 3	1.294,08 €	13
EURACETA	PROVINCE DE LIEGE : ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION ET GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME LOT 5 : Analyse des boues déshydratées pour la valorisation agricole - reconduction	4.734,10 €	11
FBC	FLEMALLE : Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	2.867,30 €	13
	SERAING : Station de pompage du Bois de l'Abbaye	1.320,12 €	13
	VISE : Collecteur de la Plaine - 2ème lot - 2ème partie (Cité du Charbonnage)	2.548,03 €	13
	VISE : Refoulement des eaux usées de la station de pompage n°1 de Cheratte (passage sous voies)	1.162,10 €	13
	BLEGNY : Collecteur du Bacsay - Lot 2	1.393,40 €	13
	TROOZ : Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement, station de pompage de Sainry, égouttage des rues Laurentpré et de la Marbrerie, renouvellement et extension des installations de gaz et d'électricité	2.941,66 €	13
	AUBEL : Réhabilitation de l'égout existant - rue de la Bel - phase 2	895,43 €	13
FREMEN GEO	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	178.876,10 €	2
G. BALAES SA	Cadastre des réseaux – contrat d'assistance technique	29.440,00 €	13
GEO-XS	WANZE : Collecteur et station de pompage de Bas-Oha	890,00 €	13
	HUY-WANZE : Collecteur de la Mehaigne, collecteur et station de pompage de la Vieille Hesbaye	2.287,50 €	13
	OUPEYE : Rejet de la station d'épuration de Liège Hermalle et travaux divers	1.555,00 €	13
	VERVIERS : Egouttage et amélioration du quartier de Tribomont. Rue Tribomont et Val du Fièrain - phase 1	1.045,00 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
GESPLAN	FLEMALLE : Exutoire III - 4ème tranche - Rénovation (rue Elva) - 1ère partie	17.850,00 €	13
	PEPINSTER : Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021	71.711,57 €	11
	BASSENGE : Égouttage de la rue d'Once et de la place Louis Piron à Roclenge. Modification de marché n°1	14.000,00 €	13
	FLEMALLE : Exutoire III - 4ème tranche - Rénovation (rue Elva) - 1ère partie	17.850,00 €	13
GLOBEZENIT WALLONIE SPRL	WAIMES – SANKT-VITH : Inspections visuelles à Waimes et cadastre des réseaux de Hünningen et Ober/Nieder-Emmels à Sankt-Vith	67.250,00 €	11
GESTANET	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 3 - Reconduction	19.986,43 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 5 - Reconduction	13.189,91 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 6 - Reconduction	158.839,74 €	1
GOESSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Entretien des chaudières de chauffage central / reconduction	21.139,44 €	11
GOM9	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 1 (3ème adjudicataire)	28.913,28 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 2 (2ème adjudicataire)	10.509,36 €	2
GREISCH	VISE : Station d'épuration de Lixhe-Lanaye et de la station de pompage de Nivelles Avenant n°1	8.652,44 €	11
	RAEREN - LONTZEN - KELMIS : Etude diagnostique du bassin hydrographique de la Gueule Amont	94.800,00 €	11
H&S	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	120.513,23 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 3	7.719,38 €	2
HYDROSCAN GEMBLOUX	MALMEDY : Réalisation du modèle hydraulique du réseau d'égouttage de Malmedy	41.558,00 €	11
ICM ENGINEERING	VISE : Station d'épuration et collecteur de Visé. Avenant n°1	2.000,00 €	13
	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	0,00 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
INGEO	PEPINSTER-THEUX : Collecteur de la Hoëgne	3.600,00 €	13
	CHAUDFONTAINE : Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2. Station de pompage, conduite de refoulement et collecteur de Chaudfontaine	1.500,00 €	13
	LONTZEN : Egouttage entre la rue Mitoyenne et le collecteur de Lontzen, station de pompage de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen - lot 3	2.400,00 €	13
	LIMBOURG : Réfection de la voirie et de l'égouttage des rues Gaspard Oger, de la Pierresse et de la rue de Béthane	1.800,00 €	13
I.C. & S.C SA	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 2 (3ème adjudicataire)	12.900,00 €	1
ITEMA SA	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot 2) - reconduction	200.070,00 €	1
	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot 4) - reconduction	48.186,00 €	1
	AMAY-AYWAILLE: SE d'Amay et Aywaille - Valorisation agricole des boues d'épuration - Lots 1 et 2 - reconduction	64.782,63 €	1
JEAN-LOUIS MAHU	LONTZEN : Egouttage de la Montzenerstrasse et de la Dahlienstrasse- Réalisation de la station de pompage de la Montzenerstrasse	750,00 €	13
	SOUMAGNE : Egouttage et réfection de voirie rue Reux	320,00 €	13
	AMAY-AYWAILLE: SE d'Amay et Aywaille - Valorisation agricole des boues d'épuration - Lots 1 et 2	64 782,63 €	1
	VERVIERS : Egouttage de la rue de Pepinster	210,00 €	13
	PEPINSTER : Egouttage, réfection de voirie et construction d'une station de pompage rue Xhavée	345,00 €	13
	BRAIVES : Station d'épuration de Braives-Latinne	1.400,00 €	13
JLB LA GLEIZE	CHAUDFONTAINE-ESNEUX : Collecteur de la Chawresse	5.000,00 €	13
	HERVE-PEPINSTER : Collecteur du Bola	2.500,00 €	13
	SOUMAGNE : Collecteur de Soumagne	7.500,00 €	13
	CHAUDFONTAINE-ESNEUX : Station de pompage de la Chawresse	750,00 €	13
	BULLINGEN : Collecteurs de Büllingen, lot 2 (travaux d'augmentation de la charge de la station d'épuration de Büllingen)	3.000,00 €	13
	THEUX : Aménagement et égouttage du centre de Polleur (Phase 1)	600,00 €	13
JUFFERN SA	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 1 (2ème adjudicataire)	28.382,05 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 2 (3ème adjudicataire)	11.814,36 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
K&N ENGINEERING SRL	SAINT-NICOLAS, LIEGE et OUPEYE - Accord-cadre pour des prestations de conciergerie au siège social et dans les bâtiments administratifs des stations d'épuration de Liège-Sclessin et de Liège-Oupeye	39.806,00 €	2
LACASSE- MONFORT	LONTZEN - WELKENRAEDT : Egouttage de la rue Mitoyenne (phase 2 et 3)	44.654,38 €	11
	DONCEEL : Réalisation d'un ouvrage de retenue en amont de la rue Joseph Joirkin	15.197,06 €	13
	NEUPRE : Collecteur de Plainevaux (2e partie)	20.800,00 €	13
	FLEMALLE : Collecteur de la Plaine - 4ième lot (place de la Gare)	6.806,25 €	13
	WANZE : Aménagement d'un trottoir, réfection et sécurisation de la voirie, rénovation de l'égouttage existant de la rue Reine Astrid	1.213,46 €	13
	ESNEUX : Pose d'un égout prioritaire rue Kennedy	1.801,36	13
LIANTIS	Désignation d'un Service Externe de Prévention et de Protection du Travail (SEPPT) pour la période de 2022 à 2025.	195.918,00 €	11
LAMESCH EXPLOITATION SA	SPRIMONT - Travaux de curage des boues des lagunes aérées de la station d'épuration de Louveigné	151.942,63 €	1
L'AURORE	Entretien des espaces verts - Lot 1 - Reconduction	87.246,41 €	1
	Entretien des espaces verts - Lot 2 - Reconduction	67.737,92 €	1
LE CHIMISTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Contrat d'entretien des extincteurs / reconduction	10.921,85 €	11
MAINTENANCE PARTNERS WALLONIE SA	OUPEYE - Contrat de maintenance des turbosoufflantes de la station d'épuration de Liège - Oupeye	9.733,13 €	11
MARCEL BAGUETTE SA	Cadastre des réseaux – contrat d'assistance technique	28.800,00 €	13
	Cadastre des réseaux – contrat d'assistance technique	28.800,00 €	13
MAXIMUM SECURITY	SAINT-NICOLAS - LIEGE: Siège social et station d'épuration de Liège-Sclessin Contrat de gardiennage / reconduction	21.219,00 €	11
NIZET CSS	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 1	22.255,00 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	104.582,96 €	2
OCTOGONE CONSULTING	Désignation d'un Data Protection Officer/Délégué à la protection des données	105.000,00 €	11
PINEUR-CURAGE SPRL	HANNUT – REMICOURT – WAREMME : Plan de relance Get Up Wallonia – Phase 1 : Curage et inspection par endoscopie des égouts des bassins techniques des stations d'épuration de Wansin (Hannut) et Lantremange (Waremme)	527.990,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 1 (2ème adjudicataire)	153.885,30 €	1

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
PINEUR-CURAGE SPRL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 2 (3ème adjudicataire)	290.497,50 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 3 (3ème adjudicataire)	164.107,50 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de réseaux. (3ème adjudicataire)	70.455,25 €	2
ROEFS SA	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de réseaux. (2ème adjudicataire)	65.957,60 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 1 (2ème adjudicataire)	30.720,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 3 (1er adjudicataire)	17.925,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 1 (1er adjudicataire)	127.492,50 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 2 (1er adjudicataire)	239.981,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 3 (1er adjudicataire)	144.267,00 €	1
Roland Quoidbach SPRL	ENSEMBLE DES COMMUNES : Accord cadre pour la coordination en matière de sécurité et de santé en phase projet et en phase réalisation des travaux d'assainissement (BIS), de DIHEC, d'égouttage et d'exploitation - Lot 2	103.974,63 €	2
	LIMBOURG : Réfection de l'égouttage rue Guillaume Maisier (N61)	3.324,82 €	13
	SAINT-VITH : Renouvellement et égouttage de la voirie Lehrer-Hennes à Emmels	1.887,52 €	13
SBS ENVIRONNEMENT	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	19.134,61 €	2
SCHMETZ HENRI SPRL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de réseaux. (1er adjudicataire)	58.370,00 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 1 (3ème adjudicataire)	33.450,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 2 (1er adjudicataire)	11.250,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage des ouvrages d'épuration et de démergement - Lot 3 (3ème adjudicataire)	20.325,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 1 (3ème adjudicataire)	157.589,26 €	1

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
SCHMETZ HENRI SPRL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 2 (2ème adjudicataire)	277.545,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le curage de tronçons d'égouttage pour le SET et les communes - Lot 3 (2ème adjudicataire)	154.944,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 1) - reconduction	15.595,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 2) - reconduction	12.344,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 3) - reconduction	21.655,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 4) - reconduction	33.326,00 €	1
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 5) - reconduction	34.235,00 €	1
SCHUTTEN SPRL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 1 (1er adjudicataire)	16.197,00 €	2
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Accord-cadre pour le nettoyage des tags et graffitis - Lot 2 (1er adjudicataire)	5.849,00 €	2
SEDE BENELUX SA	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot 1) - reconduction	228.575,00 €	1
	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot 3) - reconduction	75.060,00 €	1
SERVICE PEDOLOGIQUE de Belgique	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION ET GPAA: Analyse d'eaux et boues déshydratées - Lots 1-2-3-4-6 et 7 - reconduction	13.058,00 €	2
SOCOTEC BELGIUM ASBL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 2) - reconduction	14.388,75 €	5
SOTREZ-NIZET	VERVIERS : Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet 2021	93.294,62 €	11
	MEMBACH : Remise en état des collecteurs (inondations) DIHEC	29.486,62 €	13
	VERVIERS : Construction d'un bassin tampon rue des Prés	16.841,00 €	13
SPATIALYSE	Assistance dans la gestion et la diffusion des données relatives aux réseaux	104.880,00 €	11
SRTT.be	Prestations de maintenance et d'expertise à l'égard du système informatique de l'AIDE	114.862,64 €	11
TER CONSULT	CHAUDFONTAINE : Collecteur de la Loignerie, station de pompage Grands Champs et station de pompage Hierdavoie	1.400,00 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
SUEZ SA	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 1 - Reconduction	5.340,00 €	2
	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 2 - Reconduction	23.327,50 €	2
	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 3 - Reconduction	18.134,00 €	2
SUEZ R&R WALLONIE SA	AUBEL, HANNUT, WAREMME, AWANS, HERVE, JUPRELLE, BLEGNY, SAINT-VITH, SOUMAGNE et OREYE - Transport des boues valorisables des stations d'épuration d'Aubel, d'Avernas-leBauduin, de Wansin, de Waremme, d'Awans, de Herve, de Lantin, de Wihogne, de SaintRemy, de Saint-Vith, de Soumagne, et de Yerne vers le centre de postchaulage de Lantin - Lot 1	73.482,77 €	1
	AUBEL, HANNUT, WAREMME, AWANS, HERVE, JUPRELLE, BLEGNY, SAINT-VITH, SOUMAGNE et OREYE -Transport des boues valorisables des stations d'épuration d'Aubel, d'Avernas-leBauduin, de Wansin, de Waremme, d'Awans, de Herve, de Lantin, de Wihogne, de SaintRemy, de Saint-Vith, de Soumagne, et de Yerne vers le centre de postchaulage de Lantin - Lot 2	67.967,65 €	1
	OUPEYE - Transport et traitement des refus de grilles et des sables lavés de la station d'épuration de Liège – Oupeye. Lot 1	45.950,00 €	1
	OUPEYE - Transport et traitement des refus de grilles et des sables lavés de la station d'épuration de Liège – Oupeye. Lot 2	24.250,00 €	1
SULZER PUMPS WASTEWATER BELGIUM SA	LIEGE: SE Liège-Sclessin: Turbosoufflantes d'aération des bassins biologiques: contrat de maintenance - reconduction	11.544,75 €	11
TPF Engineering	VISE : Collecteur de Devant-le-Pont, de la station de pompage du quai du Barrage et remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse Avenant n°1	10.000,00 €	11
ULTRAPETITA	Edition du rapport annuel 2020, 2021 et 2022	8.670,00 €	11
VALODIRECT SPRL	LIEGE - Valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Liège-Sclessin - Lot 1	220.875,00 €	1
VINCOTTE ASBL	ENSEMBLE DES COMMUNES - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 1) - reconduction	94.163,56 €	5
	ENSEMBLE DES COMMUNES - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 3) - reconduction	25.962,93 €	5
	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION - Audit du système de management de l'environnement (EMAS) - Réalisation des audits 2020 – 2021 – 2022 - reconduction	16.560,00 €	11
XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 1 - reconduction	77.363,23 €	5
	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 2 - reconduction	96.650,41 €	5

MARCHES DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ADAM PUMPS SA	LIEGE - Station de pompage n°11 d'Angleur : Acquisition de pièces de réserve pour pompes Ensival	40.065,00 €	2
CANON Belgium SA	Location et maintenance d'un copieur-numériseur et d'un plieur en ligne	101.658,87 €	6
D'IETEREN Automotive SA	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 1	52.340,86 €	1
	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 2	42.303,30 €	1
	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 3	47.761,86 €	1
DUTRY POWER SA	FLEMALLE - Acquisition d'un groupe électrogène de secours pour la station de pompage des Awirs.	46.086,00 €	11
HOCKE SA	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 4	40.400,00 €	1
RENAULT Belgique SA	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 7	47.200,00 €	1
SCHYNS Liège Waremme SA	Ensemble des communes - Acquisition de quatorze camionnettes avec motorisation CNG, essence, Diesel et plugin hybride - Lot 6	52.955,82 €	1

3. RAPPORT DE GESTION

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIVITÉ EXPLOITATION (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	Assainissement	Missions externe	Frais généraux hors SPGE	Global
PRODUITS	67.993	264	3.354	71.611
SERVICES ET BIENS DIVERS	-21.704	-51	-11	-21.766
COÛTS DE PERSONNEL	-17.079	-138	-222	-17.439
AMORTISSEMENTS	-12.002	0	-3.366	-15.368
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	-5	0	0	-5
AUTRES CHARGES	-2.066	-197	-1	-2.264
CHARGES FINANCIÈRES	-13.018	0	0	-13.018
CHARGES	-65.874	-386	-3.600	-69.860
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2.119	-122	-246	1.751

Le coût de l'activité globale lié à nos missions d'assainissement des eaux urbaines résiduaires est en légère augmentation. Celle-ci est principalement due à l'impact des inondations de juillet 2021 qui se répercuterons encore durant l'exercice 2022.

Pour rappel, l'ensemble de ces frais sont facturés à la SPGE et permettent dégager un bénéfice de 2.119 KEur qui est destiné à couvrir la part des frais généraux relative à la Direction Exploitation.

L'activité « Missions externes » récemment crée accuse une perte de l'ordre de 122 KEur. Cette perte est malheureusement également principalement due à des prestations complémentaires accomplies dans le cadre des inondations de juillet 2021.

Les coûts qui ne peuvent pas faire l'objet d'une refacturation à la SPGE s'élèvent à 246 KEur. Ceux-ci sont principalement constitués d'amortissement d'ouvrages subsidiés dont l'AIDE est propriétaire historique et à la rémunération de la Direction Exploitation.

Les activités de la Direction Exploitation se solde par une contribution au résultat global d'un montant de 1.751 KEur.

ACTIVITES SERVICES ETUDES TRAVAUX (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	Gestion de projets, Etudes et Surveillance	Emprises	Cadastre	Autres services	Prestations SPGE non rémunérées	Frais généraux	Global
PRODUITS	**3.621**	**130**	**914**	**2.179**	**0**	**66**	**6.910**
SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.238	-86	-86	-342	0	-807	-2.559
COÛTS DE PERSONNEL	0	0	0	0	0	-4.587	-4.587
RÉPARTITION DES PRESTATIONS	-1.895	-384	-635	-1.561	-163	4.697	59
AMORTISSEMENTS	-7	0	-52	-6	0	-31	-96
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	86	0	0	0	0	0	86
AUTRES CHARGES	-1	-48	0	0	0	-1	-50
CHARGES FINANCIÈRES	-3	0	-52	-2	0	0	-57
CHARGES	**-3.058**	**-518**	**-825**	**-1.911**	**-163**	**-729**	**-7.204**
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	**563**	**-388**	**89**	**268**	**-163**	**-663**	**-294**

De manière globale, les modifications de la structure et des méthodes mises en place durant l'exercice 2021 portent leurs fruits. En effet, plusieurs centres d'activités de la Direction SET présentent un résultat brut positif :

- Gestion de projet, Etudes et Surveillance : 563 KEur ;
- Cadastres : 89 KEur ;
- Autres services : 268 KEur.

Malheureusement, l'activité « Emprises » subit toujours les conséquences d'un lourd passif et présente une perte de 388 KEur.

Les frais généraux de la Direction SET s'élèvent à 663 KEur et sont conformes aux prévisions.

Il faut cependant noter que des prestations d'un montant équivalent à 163 KEur ont été effectuées pour la SPGE. Ces prestations sont imposées par la SPGE mais elles ne peuvent pas faire l'objet d'une facturation et restent donc à charge de l'AIDE.

Compte tenu des éléments ci-avant, la Direction SET clôture l'exercice 2021 avec une contribution au résultat global négative de 294 KEur.

FRAIS GENERAUX (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	2021
IMMEUBLES	-215
COMMUNICATIONS	-18
MOBILIER ET MATÉRIEL	-13
VÉHICULES	-26
INFORMATIQUES	-585
SOUS-TRAITANCES	-181
DIVERS FRAIS ADMINISTRATIFS	-108
ADMINISTRATEURS	-97
INTERVENTION SPGE	169
REFACTURATIONS DIVERSES	18
SERVICES ET BIENS DIVERS	**-1.056**
FRAIS DE PERSONNEL ADMINISTRATIF	-2.556
REFACTURATION CGSP	132
INTERVENTION SPGE	1.316
COÛT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	**-1.108**
AMORTISSEMENTS	-186
VARIATION DES RÉDUCTIONS DE VALEURS S/EMPRISES	-46
VARIATION DES PROVISIONS POUR LITIGES	287
AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	**55**
FRAIS GENERAUX SUBSISTANTS	**-2.109**

Après avoir déduit l'intervention de la SPGE dans les services et biens divers, ces derniers restent maîtrisés et s'élèvent à 1.056 KEur.
Le coût global du personnel pour l'exercice 2021 est de 1.108 KEur après déduction de l'intervention de la SPGE ainsi que la refacturation partielle des agents, délégués syndicaux, détachés à la CGSP.
Après l'analyse des dossiers d'emprises, par prudence, des réductions de valeur ont été actées pour un montant total de 46 KEur.
De la même manière, les dossiers litigieux ont fait l'objet d'un examen et les provisions y relatifs ont été réduites à concurrence de 287 KEur.
Sur base des éléments énoncés ci-avant, les frais généraux résiduels s'élèvent à 2.109 KEur.

RESULTAT FINANCIER 2021 (MONTANT EN MILLIERS D'EUROS)

DESCRIPTION	2021
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS	258
PRODUITS FINANCIERS NON RÉCURRENTS	258
FRAIS, INTÉRÊTS NÉGATIFS BANCAIRES ET TAXES O.B.	-166
RÉDUCTION DE VALEUR S/PLACEMENTS	-531
RESULTAT FINANCIER	**-181**

D'une manière générale, les frais bancaires d'un montant de 166 KEur sont en forte augmentation.
Cette augmentation s'explique par :

- Les intérêts négatifs relatif aux dépassements des soldes positifs bancaires ;
- La nouvelle taxe sur les opérations boursières liées à nos placements.

Par ailleurs, la valeur de nos placements dans les domaines éthiques et durables nécessite la comptabilisation d'une réduction de valeur de 531 KEur.
Le résultat financier de l'exercice 2021 est dès lors négatif de 181 KEur.

SYNTHESE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (montant en milliers d'euros)

	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL	Facturation interne - Ajustements	Compte de résultats
PRODUITS	**71.611**	**6.910**	**0**	**78.521**	**-3.014**	**75.507**
SERVICES ET BIENS DIVERS	-21.766	-2.559	-1.056	-25.381	-264	-25.645
COÛTS DE PERSONNEL	-17.439	-4.528	-1.108	-23.075	1.323	-21.752
AMORTISSEMENTS	-15.368	-96	-186	-15.650	77	-15.573
RÉD. DE VAL. ET PROVISION	-5	86	241	322	0	322
AUTRES CHARGES	-2.264	-50	0	-2.314	2.187	-127
CHARGES FINANCIÈRES	-13.018	-57	0	-13.075	-490	-13.565
RÉSULTAT FINANCIER	0	0	-181	-181	181	0
CHARGES	**-69.860**	**-7.204**	**-2.290**	**-79.354**	**3.014**	**-76.340**
RESULTATS	**1.751**	**-294**	**-2.290**	**-833**	**0**	**-833**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 (montant en milliers d'euros)

AFFECTATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Perte à affecter	**-777**
Perte de l'exercice à affecter	-833
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	56
PRÉLÈVEMENT SUR LES RÉSERVES	**-777**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (montant en milliers d'euros)

ACTIF	2021	2020
ACTIFS IMMOBILISÉS	384.722	391.511
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271.861	286.902
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	112.861	104.609
ACTIFS CIRCULANTS	69.860	67.059
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	0	0
STOCKS ET COMMANDE EN COURS D'EXÉCUTION	17.110	17.767
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	17.465	15.554
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	30.117	20.908
VALEURS DISPONIBLES	668	8.293
COMPTES DE RÉGULARISATION	4.500	4.537
TOTAL DE L'ACTIF	454.582	458.570

PASSIF	2021	2020
CAPITAUX PROPRES	125.069	122.941
APPORT	66.295	59.989
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	189	189
RÉSERVES	21.256	22.032
RÉSULTATS REPORTÉS	0	56
SUBSIDES EN CAPITAL	37.329	40.675
AVANCE S/RÉPARTITION DE L'ACTIF NET	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	1.847	2.134
DETTES	327.666	333.495
DETTES À PLUS D'UN AN	279.808	290.304
DETTES À UN AN AU PLUS	44.794	39.968
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.064	3.223
TOTAL DU PASSIF	454.582	458.570

A l'actif, en raison des amortissements, le montant net des immobilisations corporelles est en diminution et s'élève, en fin d'exercice à 271.861 KEur.

Les immobilisations financières présentent une augmentation dont l'origine se trouve dans la prise des participations dans le capital de la SPGE pour le compte des communes dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Il en va de même pour le poste « Apport »l qui augmente pour la même raison.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à la fin de l'exercice à 18.976 KEur. Conformément aux règles d'évaluation, les encours pour lesquels un doute subsiste quant à une éventuelle perte au terme du projet font l'objet d'une réduction de valeur. En fin d'exercice, les réductions de valeurs actées s'élèvent à 1.866 KEur.

Comme chaque année, les risques liés à nos chantiers ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière nous a permis de fixer le montant de la provision utile à 1.147 KEur. La provision relative problème de désamiantage de notre siège social reste d'actualité et doit être maintenue. Son montant est inchangé et s'élève au terme de l'exercice à 700 KEur.

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif. Toutefois, par prudence, compte tenu de la situation des marchés financiers une réduction de valeur de 531 KEur a été actée durant l'exercice 2021 sur certains placements.

La trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine.

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SCRL soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension :

Le 1er janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1er janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Au 31 décembre 2019 les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 117 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 112 MEur. Cette situation laisse apparaître une sur-couverture de l'ordre de 105 MEur.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEOFUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Néant.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

PERSPECTIVES

1) DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1er janvier 2004, le démergement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la SPGE. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la SPGE, un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et est intégralement accompli.

Tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ces programmes sont adaptés régulièrement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblaient pas être en adéquation avec son plan financier.

Une démarche commune des trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) a mis en évidence et a chiffré les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans.

Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017, puis complété en 2018, mais ne s'est malheureusement pas traduit dans le programme de travaux 2017-2021 de la SPGE où seuls quelques dossiers pour un montant total de 6.866.324 € hors TVA ont été prévus pour l'AIDE pour les 5 ans couverts par ce programme, ce qui est nettement insuffisant pour rencontrer les besoins de renouvellement et d'adaptation des ouvrages.

Toutefois, en 2020, un bureau technique extérieur, mandaté par la SPGE pour évaluer les demandes exprimées par les trois intercommunales, en a confirmé la pertinence. Il a émis quelques recommandations sur la méthode de priorisation des investissements à consentir (mise sur pied d'un groupe de travail, utilisation d'une méthodologie harmonisée d'évaluation de l'état des infrastructures, vérification des ouvrages en tenant compte de l'évolution future des régimes de pluie à la suite du changement climatique, etc.).

Le 17 juillet 2020, la SPGE, en suite de l'actualisation de son plan financier, a dégagé, pour l'ensemble des trois organismes wallons chargés du démergement, un budget complémentaire de 19.990.000 € pour des travaux de démergement à mettre en chantier avant le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, l'AIDE a proposé six dossiers urgents et suffisamment avancés pour respecter les conditions requises, le tout pour un montant total estimé de 8.300.000 € hors TVA.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031). A l'heure d'écrire ces lignes, cette proposition remaniée n'a encore fait l'objet d'aucune approbation de la SPGE.

Il semble que la SPGE ait désormais pris la mesure de ses responsabilités financières en matière de démergement et envisage d'investir dans la réhabilitation des ouvrages de démergement et ce, pour plusieurs années.

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semble donc relevé pour les prochaines années. La vigilance reste toutefois de mise.

Les recommandations de l'audit réalisé par le bureau SECO pour compte de la SPGE sont actuellement à l'étude dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la SPGE et auquel participent les trois organismes de démergement. La prise en compte du changement climatique dans la conception et le dimensionnement des ouvrages prend tout son sens en regard des inondations catastrophiques de l'été 2021. Une démarche commune de la SPGE et des trois organismes en charge du démergement a été menée vers le Gouvernement wallon pour, entre autres, l'encourager à vérifier les protections directes des cours d'eau qui traversent des zones démergées (Meuse et Ourthe pour l'AIDE), en intégrant les conséquences pressenties du changement climatique sur les régimes fluviaux.

Par ailleurs, les droits et obligations des riverains vivant dans les zones démergées doivent leur être rappelés. Des actions ciblées de communication seront envisagées en 2022, notamment vers les notaires lorsqu'ils instrumentent des acquisitions immobilières.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2024 ont été établis sur base du plan prévisionnel 2022 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2022 : 8.051.000 €	2023 : 8.132.000 €	2024 : 8.213.000 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2022 : 1.252.000 €	2023 : 1.265.000 €	2024 : 1.277.000 €

2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures dont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE.

Les 3èmes plans de gestion sont en cours d'élaboration par la Région wallonne en vue d'une adoption en 2022. Les échéances de la Directive cadre sur l'Eau ayant été confirmées par l'Union européenne, ces plans devront contenir les mesures nécessaires pour atteindre le bon état des cours d'eau wallon en 2027. Ils orientent fortement le programme d'investissement 2022-2027 de la SPGE, lequel ne nous a pas encore été officiellement communiqué à l'heure d'écrire ces lignes.

Ce programme de travaux de la SPGE couvrira une période de 10 ans (2022-2031) dont certains dossiers prioritaires devront être mis en chantier avant le 31 décembre 2027, de façon à être en phase avec les programmes de mesures des 3èmes plans de gestion par district hydrographique. Les autres dossiers devront être justifiés, étudiés et mis en œuvre avant le 31 décembre 2031. Ce programme a été communiqué au Conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2021. Ce programme de travaux pour l'AIDE représente 242 millions d'euros d'investissement, à mettre en œuvre sur 10 ans.

On soulignera que, fin 2019, la Commission européenne a décidé de réviser la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, estimant que celle-ci n'est plus en phase avec les enjeux actuels, exprimés dans le Pacte Vert (Green Deal) européen. Le processus de révision est en cours et devrait s'achever début 2024. Une première proposition de texte est attendue pour le mois de juillet 2022. Sont actuellement pressentis: le renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), l'extension de la directive aux agglomérations de moins de 2.000 EH, un suivi plus strict des systèmes d'épuration individuelle et des rejets d'eaux usées industrielles dans les égouts, le développement d'une stratégie pour réduire les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non), le développement d'une stratégie visant à réduire la quantité de plastiques et de microplastiques retrouvés dans les milieux aquatiques, l'intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.) et dans une transition énergétique, le suivi de la présence de virus et d'organismes pathogènes dans les eaux usées dans le cadre du suivi sanitaire des populations, le renforcement du monitoring, du reporting et de l'information du public, l'amélioration de l'accès des publics fragilisées à l'assainissement et à l'hygiène, Ces tendances se traduiront , selon des échéances qui ne sont pas encore fixées, en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre ainsi que les engagements de la Belgique dans l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable auront vraisemblablement des effets sur nos activités, notamment en termes d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, le rythme des investissements en matière d'assainissement se maintiendra encore plusieurs années.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici 2024 :

2022 : 29.041.000 €	2023 : 29.476.000 €	2024 : 29.883.000 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2022 : 2.171.000 €	2023 : 2.182.000 €	2024 : 2.192.000 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre 1.281.860 EH en 2022.

Du point de vue de la reprise en exploitation en 2021 de stations d'épuration, la reprise en exploitation de la station d'épuration de Wonck à Bassenge (9.000 EH) et de la station d'épuration communale de Fontin à Esneux (250 EH) ont été concernées durant cet exercice.

En 2022, les stations d'épuration de Rodt (760 EH) à Saint-Vith, de Houlteau (120 EH) à Thimister-Clermont, de Crawhez (200 EH) à Thimister-Clermont et douze stations de pompage doivent être reprises en exploitation.

Lors des exercices 2023 et 2024, les stations d'épuration de Becco (125 EH) à Theux, d'Oudler (600 EH) à Burg-Reuland, et plus de quinze stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'AIDE.

Par ailleurs, le **contrat de service** qui lie l'AIDE et la SPGE arrivait à échéance le 29 juin 2020. Il a été prolongé par avenant au moins jusqu'au 31 décembre 2021 et, au plus tard, six mois après l'adoption du 5ème contrat de gestion de la SPGE.

A l'heure d'écrire ces lignes, les termes du contrat de service renouvelé restent inconnus. Ce nouveau contrat aura une incidence certaine sur les activités de l'AIDE que celle-ci exerce en province de Liège, pour ce qui relève du démergement comme de l'assainissement (en ce compris l'égouttage), tant en ce qui concerne les investissements que l'exploitation des ouvrages.

3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En février 2016, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2019-2021, les priorités d'égouttage sont restées identiques à celles de 2017-2018 mais la hiérarchisation des priorités n'est plus d'actualité. De manière générale, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel de protection de l'environnement et de protection de la santé humaine.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés. Cette structure a depuis lors évolué pour devenir un département au sein de la direction Services, études et travaux de l'AIDE.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- le « pack de base » ;
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de l'intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services sont rendus dans le cadre du concept « in house » comme le prévoit la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux.

2018 a été l'année du développement des services du module 2 et du module 1 avec la cellule « Cadastre – SIG » et la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la connaissance et la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

2019 a été l'année du développement de l'outil Web de gestion des réseaux d'égouttage accessible désormais aux communes associées et aux agents de l'AIDE. Cet outil permet la visualisation des réseaux, leur localisation précise et de leur état, en tout lieu via un connexion internet.

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté un nouveau plan stratégique qui a l'ambition de réorganiser l'ensemble des missions de l'AIDE dans une démarche « R2R » (du robinet au ruisseau). La volonté de l'AIDE est d'aboutir très logiquement, pour plus d'efficacité, à une gestion intégrée des réseaux d'assainissement notamment en y englobant les réseaux d'égouttage.

Les services aux communes vont donc naturellement s'inscrire dans cette démarche grâce à la connaissance des réseaux d'égouttage et l'expertise acquises par l'AIDE. Déjà fin 2019 l'AIDE entamait une réflexion sur un service visant à exploiter les réseaux d'égouttage communaux en jetant les bases d'une convention pilote pour une zone spécifique.

Par ailleurs, l'accessibilité aux différents services proposés par l'AIDE devra être simplifiée par la mise en œuvre d'une convention unique qui intégrera les services du pack de base et des différents modules. Une réflexion est en cours pour définir les conditions d'accès et modalités pratiques. Elle devrait aboutir en 2021.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de connaissance, de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la rigueur habituelle.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

La gestion publique de l'assainissement autonome

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1er janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
  - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
  - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans) ;
  - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
  - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :
- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières seront pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Le CertIBEau

Le décret du Parlement wallon du 28 février 2019 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 ont mis en place un système de certification de la conformité des installations intérieures d'eau et d'assainissement des immeubles nouvellement construits.

Cette certification s'appelle le CertIBEau.

L'objectif premier de cette certification est d'assurer une meilleure gestion des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et bâtiments publics et privés en vérifiant, notamment, le respect des normes en vigueur. Elle permet également au propriétaire de recevoir des recommandations techniques pour la mise en conformité.

On estime en effet que, actuellement, seulement 10% à 20% des nouvelles constructions en Wallonie répondent aux normes et législations en vigueur, tant pour les installations intérieures d'eau que pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Le CertIBEau est entré en vigueur le **1er juin 2021**, date à partir de laquelle tous les immeubles qui se raccordent pour la première fois à la distribution d'eau doivent faire l'objet d'une certification. La conformité de l'installation est désormais la condition nécessaire pour que le raccordement soit mis en service et que l'immeuble ait ainsi accès à l'eau de la distribution publique.

La certification porte sur deux volets :

- l'eau en entrée, c'est-à-dire le réseau intérieur d'eau de distribution ainsi que les éventuelles connexions avec des eaux alternatives (eau de pluie/de puits) ;
- l'eau en sortie, c'est-à-dire les traitements et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Tout propriétaire peut également, de façon volontaire, demander la réalisation d'un audit et la délivrance d'un CertIBEau pour une habitation existante. Il est ainsi informé de l'état et de la conformité de ses installations en vue de le communiquer au futur acquéreur ou locataire de son habitation.

Le CertIBEau est délivré par des certificateurs agréés.

La SPGE est l'autorité compétente pour l'octroi, la suspension et le retrait de l'agrément des certificateurs et des centres de formation. Elle gère la base de données reprenant les certifications ainsi que de la plateforme informatique permettant l'encodage des données par les certificateurs.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu sera fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration sont notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et d'en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation est mise en œuvre depuis 1er janvier 2021.

8) OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre 2015, les Nations-Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé «Transformer notre monde». Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce programme et à suivre les avancées en la matière.

Au travers de son plan stratégique, l'AIDE amorce une dynamique d'appropriation de ce programme de développement durable et de participation à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Afin de répondre aux diverses exigences concernant notamment la réduction de ses consommations d'énergie fossile et notre empreinte carbone, l'AIDE a engagé, en 2020, un responsable énergie. Ses premières missions sont de réaliser les audits énergétiques de nos installations et d'établir le bilan des gaz à effet de serre des activités de l'AIDE.

Les objectifs de l'AIDE visent la diminution des consommations énergétiques, l'amélioration des performances énergétiques des installations, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle entend également s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la biodiversité et de préservation des écosystèmes. En effet, le NCFF (Natural Capital Financing Facility) est un instrument financier créé par la BEI et la Commission européenne qui soutient le financement des investissements et projets en faveur de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de son dernier emprunt auprès de la BEI, la SPGE a introduit un dossier pour l'obtention d'un financement NCFF pour réaliser des projets liés à la protection de la moule perlière et au financement de dépenses d'exploitation à caractère environnemental.

Par rapport à l'ensemble des projets présentés dans ce cadre, la BEI a retenu neuf dossiers liés à la biodiversité et aux changements climatiques introduits par l'AIDE.

En 2021, l'AIDE a réalisé des plantations de haies ou d'arbres afin de de renforcer le maillage écologique et de contribuer à une des mesures fortes de la Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024 relative à la plantation de 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou d'un million d'arbres sur le territoire wallon.

Tenant compte de l'indisponibilité des sites des stations d'épuration de Goffontaine et Wegnez, en cours de réhabilitation à la suite des inondations de juillet 2021 et du site de la station d'épuration de Lantin en raison du placement de panneaux photovoltaïques et de la création de nouvelles aires de parcage, les longueurs de haies à planter initialement prévues pour ces 3 ouvrages ont été reportées sur le site de la station de Liège-Sclessin.

La contribution 2021 de l'AIDE au projet « Yes We Plant » est de 1,1 km de haies réparti comme suit :

- Station d'épuration de Liège-Oupeye : 640 mètres
- Station d'épuration de Liège-Sclessin : 440 mètres
- Station d'épuration d'Awans : 25 mètres.

YES WE PLANT



Plantation de haies à la station d'épuration de Liège-Sclessin

9) POLE ENERGETIQUE

AUDITS ÉNERGÉTIQUES

En 2021, l'AIDE a réalisé des audits énergétiques sur plusieurs de ses sites d'exploitation, dont sept stations d'épuration et une station de démergement. L'AIDE, en tant que grande entreprise, est soumise à l'obligation d'audit réglementaire, conformément à l'AGW de 2016.

A cet fin, un rapport de synthèse a été approuvé par le SPW, ce qui a permis de valider l'obligation légale de l'AIDE et sa conformité vis-à-vis de l'AGW.

La réalisation de ces audits a aussi permis de connaître plus en détail les consommations énergétiques des divers sites, et ainsi établir plusieurs pistes de solutions permettant d'améliorer leur performance énergétique.

BILAN CARBONE

Sous l'impulsion de la SPGE, un état des lieux général de l'empreinte carbone des ouvrages d'assainissement et de démergement a été réalisé en 2021.

A cette fin, un bilan carbone liés aux activités d'exploitation de l'AIDE a été réalisé. Ce dernier a mis en évidence que la majeure partie des émissions de l'AIDE vient de sa consommation en énergie (44%), des divers déchets générés (20%) des processus épuratoire (16%) et, enfin, des intrants (13%). Les déplacements ne comptent que pour une faible part des émissions (7%).

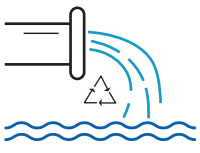
Les audits ont aussi montré que les activités épuratoires sont par nature à caractère environnemental et permettent d'éviter de grandes quantités d'émissions de gaz à effet de serre. Finalement, les activités d'exploitation de l'AIDE accusent une plus grande quantité d'émissions évitées que ce qu'elles n'en émettent. L'impact est donc positif.

Résultats pour l'AIDE concernant les émissions de CO2 :

34,9 Kg CO_2 par EH traité



259 g CO_2 par m^3 traité



ENERGIE RENOUVELABLE

En participant au marché groupé SPGE-SWDE pour l'installation de panneaux photovoltaïques, l'AIDE poursuit son effort dans les énergies renouvelables. Quatre nouveaux sites, à savoir les stations d'épuration de Butgenbach, de Herve, de Liège-Oupeye et de Wegnez seront bientôt équipés de panneaux photovoltaïques, pour une puissance totale de 541 kWc supplémentaires



Station de pompage n°1 de Seraing

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.
De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

NEANT

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

	31-12-21	31-12-20	%
I) AQUAWAL S.A.	**312.775,20**	**312.775,20**	**12**
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	**941.518,01**	**1.030.680,01**	**2,86**
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	**198.066,93**	**198.066,93**	
- C.I.L.E.	98.909,52	98.909,52	0,07
- INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
IV) TERRANOVA	**0,00**	**43.500,00**	**0**
V) ETHIAS	**146.249,30**	**146.249,30**	
SOUS-TOTAL	**1.598.609,44**	**1.731.271,44**	
VI) S.P.G.E.	**111.262.609,53**	**102.877.189,36**	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	71.903.398,00	66.718.907,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	39.359.211,53	36.158.282,36	
TOTAL	**112.861.218,97**	**104.608.460,80**	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

2. PARTICIPATION À LA ECETIA (ANCIENNEMENT S.L.F. FINANCES)

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 265.441,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 102.951,97 €.

3. PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.702.216,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- CILE, AIDE, INTRADEL, SWDE :4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

Le Conseil d'administration a décidé la revente des parts détenues le 03/05/2021. L'Assemblée générale a ratifié cette vente le 17/06/2021.

5. ETHIAS

En raison des modifications statutaires d'Ethias SA qui a été transformé en EthiasCo SCRL en 2017, notre qualité de membre affilié à Ethias SA a été modifiée de plein droit en celle de membre coopérateur dans EthiasCo SCRL avec attribution de 17 parts sociales dans le capital.

6. SPGE (CAPITAL D)

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la SPGE.

Les montants souscrits en 2018 représentent les comptes finals acceptés en 2017 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2017 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2018.

5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction

DISPOSITIONS LÉGALES

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation et (ci-après, le CDLD), qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1er juillet de chaque année :
- au Gouvernement wallon;
- aux communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

Vu l'article 3131-1, §3, 2° du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra donc le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'administration).

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.

Vu la circulaire du 14 juin 2018 qui fixe les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement.

Vu la circulaire du 29 janvier 2019 qui précise que le rapport de rémunération fait partie des annexes du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration qui sert en matière de justification des comptes annuels soumis à la tutelle spéciale d'approbation.

Le présent rapport comporte les sections suivantes :
1. Informations générales
2. Le Conseil d'administration
3. Le Bureau exécutif
4. Le Comité d'audit
5. Le Comité de rémunération
6. La formation des administrateurs
7. Le Comité de direction
8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles
9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

1. Informations générales

Numéro d'identification BCE	203 963 680
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	AIDE
Période de reporting	2021

PLAFOND BARÉMIQUE (ART. 5311 § 5 DU CDLD)			Montant maximum en Eur. Non indexé	Indexé
Président			19.997,14	34 989,00
Vice-Président			14.997,86	26 241,75
Membres du Bureau exécutif			Jeton de présence	
Autres membres du Conseil d'Administration			Jeton de présence	
Observateurs			Néant	
Montant d'un jeton de présence par séance	Du 01-01-21 au 30-09-21		125	217,63
(un seul jeton par jour)	A partir du 01-10-21		125	221,98
Nombre de réunions				
- du Conseil d'administration	11	(mandat rémunéré)		
- du Bureau exécutif	13	(mandat gratuit)		
- du Comité d'audit	1	(mandat gratuit)		
- du Comité de rémunération	1	(mandat gratuit)		

2. Le Conseil d'administration

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	
						TYPE	MONTANT
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%	Barèmique	34.989,00 Eur
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	91%	Barèmique	26.241,75 Eur
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.406,98 Eur
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	73%	Jetons	2.185,00 Eur
BENOIT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	55%	Jetons	1.305,78 Eur
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	73%	Jetons	1.745,39 Eur
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	73%	Jetons	1.749,74 Eur
ELSEN	Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	Administrateur	64%	Jetons	1.963,02 Eur
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	73%	Jetons	1.749,74 Eur
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	91%	Jetons	2.185,00 Eur
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	100%	Jetons	2.406,98 Eur
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	45%	Jetons	1.088,15 Eur
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.406,98 Eur
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	36%	Jetons	870,52 Eur
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	82%	Jetons	2.842,24 Eur
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	64%	Jetons	1.527,76 Eur
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	91%	Jetons	2.185,00 Eur
RENSON	Carine	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	100%	Jetons	2.406,98 Eur
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.406,98 Eur
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	91%	Jetons	2.189,35 Eur
			Taux de présence moyen Administrateurs		**80%**	**Sous-total**	**96.852,34 €**
JOINE	Luc	INTRADEL SCRL	Directeur général	Observateur	64%	Gratuit	0,00 Eur
HEGGERICKX	Marc	CILE SCRL	Directeur RH, des achats et Marchés publics	Observateur	55%	Gratuit	0,00 Eur
KREMER	Alain	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	27%	Gratuit	0,00 Eur
ROTA	Gianfranco	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	36%	Gratuit	0,00 Eur

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	
						TYPE	MONTANT
SCHMETZ	Philippe	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	100%	Gratuit	0,00 Eur
THOMAS	Yves	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personnel	45%	Gratuit	0,00 Eur
				Taux de présence moyen Observateurs	**55%**	**Total**	**0,00 €**
						TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION	**96.852,34 €**

3. Le Bureau exécutif

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	92%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	69%
ELSEN	Sabrine	Chaudfontaine	Echevine	Administrateur	77%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
				TAUX DE PRÉSENCE MOYEN	**88%**

4 Le Comité d'audit

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	100%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	100%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	0%
				TAUX DE PRÉSENCE MOYEN	**75%**

5. Le Comité de rémunération

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	100%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	100%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%
				TAUX DE PRÉSENCE MOYEN	**100%**

6. Formations des administrateurs

DATE	TITRE	ORATEUR
7/06/21	GIR@all (L'application cartographique : Gestion Intégrée des Réseaux pour les Autorités Locales Liégeoises)	Mme Catherine Journée et M. Laurent Dedry

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	JUIN	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	1	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	1	100%
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	1	100%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	0	0%
BENOÎT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	1	100%
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	100%
COURTOIS	Thomas	Wasseige	Bourgmestre	Administrateur	0	0%
ELSEN	Sabine	Chaudfontaine	Echevine	Administrateur	1	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	1	100%
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	1	100%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	1	100%
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	1	100%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	1	100%
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	0	0%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	100%
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	1	100%
RAVONE	Jean-François	Villers le Bouillet	Echevin	Administrateur	1	100%
RENSON	Carine	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	1	100%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	1	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	1	100%
				TAUX DE PRÉSENCE MOYEN		**85%**

7. Le Comité de direction

DIRECTION	NOM	PRÉNOM	RÉMUNÉRATION BRUTE	AVANTAGES EN NATURE (1)	CHÈQUES-REPAS	ECO-CHÈQUES	TOTAL
Direction générale	HERRY	Florence	147.236,60	1.786,36	1.800,00	250,00	151.072,96
Direction administrative et financière	DELFOSSE	Fabrice	151.102,39	4.059,24	1.736,00	250,00	157.147,63
Direction Services, Etudes, Travaux	LEPORCQ	Béatrice	151.403,07	3.292,80	1.608,00	250,00	156.553,87
Direction Exploitation	LEMLYN	José	151.301,63	3.313,44	1.560,00	250,00	156.425,07
Conseiller de la Direction générale	SILAN	Jean-Pierre	151.301,63	3.441,72	1.696,00	250,00	156.689,35
		TOTAUX	**752.345,32**	**15.893,56**	**8.400,00**	**1.250,00**	**777.888,88**

(1) Véhicule et GSM
Tableau en Eur.

8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SOCIÉTÉ	ORGANE DE GESTION	QUALITÉ	RÉMUNÉRATION		
						TYPE	VERSÉ À	
							AIDE SCRL	INDIVIDUEL
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	X	-
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	Néant	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFP	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	-	X

9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
JADOT	Jean-Claude	Conseiller Provincial	Province Liège	/	0	0%
LEONARD	Roland	Conseiller Provincial	Province Liège	/	0	0%
CIALONE	Thomas	Conseiller Provincial	Province Liège	/	1	100%
RENSON	Carine	Conseillère Provinciale	Province Liège	/	0	0%
FRANCOIS	Nathalie	Conseillère Provinciale	Province Liège	/	0	0%
BOCCAR	Daniel	Conseiller communal	Amay	/	0	0%
CAPRASSE	Stéphanie	Echevine	Amay	/	0	0%
LACROIX	Didier	Echevin	Amay	/	0	0%
LALLEMAND	Jordy	Conseiller communal	Amay	/	0	0%
MOINY	Samuel	Conseiller communal	Amay	/	0	0%
HEYEN	Patrik	Echevin	Amel	/	0	0%
MÜLLER	Berthold	Conseiller communal	Amel	/	0	0%
SCHRAUBEN-HENNEN	Sabrina	Conseillère communale	Amel	/	0	0%
WIESEMES	Erik	Bourgmestre	Amel	/	0	0%
WIESEMES	Stephan	Echevin	Amel	/	0	0%
BERNARDIN-BOSARD	Christiane	Conseillère communale	Ans	/	0	0%
HERBEN	Walther	Echevin	Ans	/	0	0%
KERSTEENS	Christophe	Conseiller communal	Ans	/	1	100%
NAFRAK	Rachid	Conseiller communal	Ans	/	0	0%
PICKMAN	Sandra	Conseillère communale	Ans	/	0	0%
GINGOUX	Fernand	Conseiller communal	Ans	/	0	0%
ISTAZ SLANGEN	Zoé	Conseillère communale	Ans	/	0	0%
RASSILI	Ahmed	Conseiller communal	Ans	/	0	0%
AGNELLO	Blaise	Conseiller communal	Anthisnes	/	0	0%
CLOSJANS	Aimé	Conseiller communal	Anthisnes	/	0	0%
EVANS	Michel	Echevin	Anthisnes	/	0	0%
STEVELER-PETITJEAN	Anne	Conseillère communale	Anthisnes	/	0	0%
TRICNONT-KEYSERS	Françoise	Conseillère communale	Anthisnes	/	0	0%
GERON	Françis	Echevin	Aubel	/	1	100%
LEJEUNE	Freddy	Bourgmestre	Aubel	/	0	0%
MERTENS	Thierry	Conseiller communal	Aubel	/	0	0%
MEURENS	Jean-Claude	Conseiller communal	Aubel	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
MOXHET	Jean-Jacques	Conseiller communal	Aubel	/	0	0%
BOCK	Cécile	Conseillère communale	Awans	/	0	0%
BONNARD	Pierre	Conseiller communal	Awans	/	0	0%
SMOLDERS	Thibaud	Bourgmestre	Awans	/	0	0%
VILENNE	Jean-Paul	Conseiller communal	Awans	/	1	100%
VRANCKEN	André	Conseiller communal	Awans	/	1	100%
CORBESIER	Jérôme	Conseiller communal	Aywaille	/	0	0%
RIXHON	Daniel	Conseiller communal	Aywaille	/	0	0%
DODRIMONT	Philippe	Conseiller communal	Aywaille	/	0	0%
DUBOIS-DARCIS	Corine	Conseillère communale	Aywaille	/	0	0%
SEVRIN	Frédéric	Conseiller communal	Aywaille	/	0	0%
BECKERS	Audrey	Echevine	Baelen	/	0	0%
COLLE	Charlotte	Conseillère communale	Baelen	/	0	0%
CRUTZEN	Pierre	Conseiller communal	Baelen	/	0	0%
DEROME	André	Conseiller communal	Baelen	/	0	0%
FYON	Maurice	Bourgmestre	Baelen	/	0	0%
HELLIN	Carine	Conseillère communale	Bassenge	/	0	0%
DEIL	Marie-Nöelle	Conseillère communale	Bassenge	/	0	0%
HIANCE	Valérie	Bourgmestre	Bassenge	/	0	0%
KNAPEN	Philippe	Echevin	Bassenge	/	1	100%
MALHERBE	Michel	Conseiller communal	Bassenge	/	0	0%
BEN MOUSSA	Christophe	Conseiller communal	Berloz	/	0	0%
HOSTE	Alex	Echevin	Berloz	/	0	0%
DEDRY	Benoît	Echevin	Berloz	/	0	0%
MOUREAU	Béatrice	Bourgmestre	Berloz	/	0	0%
SAMEDI	Isabelle	Conseillère communale	Berloz	/	0	0%
DE CLERCK	Véronique	Conseillère communale	Beyne-Heusay	/	0	0%
JACQUEMIN	Marie-Rose	Conseillère communale	Beyne-Heusay	/	0	0%
LOMBARDO	Marie-Josée	Conseillère communale	Beyne-Heusay	/	0	0%
TOOTH	Frédéric	Conseiller communal	Beyne-Heusay	/	0	0%
TREMBLOY	David	Conseiller communal	Beyne-Heusay	/	0	0%
BOSSCHEM	Ann	Conseillère communale	Blegny	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
DEDEE	Charly	Conseiller communal	Blegny	/	0	0%
NOSSENT	Françoise	Conseillère communale	Blegny	/	0	0%
MEDERY	Laurent	Conseiller communal	Blegny	/	0	0%
RENERY	Christophe	Conseiller communal	Blegny	/	0	0%
BATAILLE	Cécile	Echevine	Braives	/	0	0%
FOCCROULLE	Marc	Conseiller communal	Braives	/	0	0%
GUILLAUME	Pol	Bourgmestre	Braives	/	0	0%
ONSSELS	Michel	Conseiller communal	Braives	/	0	0%
LOUIS	Bruno	Conseiller communal	Braives	/	0	0%
MARIN	Pierre	Conseiller communal	Braives	/	0	0%
ADAMS	Reinhold	Echevin	Büllingen	/	0	0%
HOFFMANN	Kevin	Conseiller communal	Büllingen	/	0	0%
RAUW	Manfred	Conseiller communal	Büllingen	/	0	0%
RAUW	Vanessa	Conseillère communale	Büllingen	/	0	0%
SCHMITT	Michael	Echevin	Büllingen	/	0	0%
BERTRAND	Frédéric	Echevin	Burdinne	/	0	0%
BOUCHE	Christine	Conseillère communale	Burdinne	/	0	0%
CHARLIER	Ghislain	Conseiller communal	Burdinne	/	0	0%
DELIER	Laurence	Conseillère communale	Burdinne	/	0	0%
GIROULLE	Alexandre	Conseiller communal	Burdinne	/	0	0%
DHUR	Marion	Bourgmestre	Burg-Reuland	/	0	0%
DOLLENDORF	Serge	Conseiller communal	Burg-Reuland	/	0	0%
KAUT	Nadja	Conseillère communale	Burg-Reuland	/	0	0%
SCHMITZ	Romano	Conseiller communal	Burg-Reuland	/	0	0%
WIESEN	Helmuth	Conseiller communal	Burg-Reuland	/	0	0%
DOLLENDORF	Manuel	Conseiller communal	Bütgenbach	/	0	0%
HECK	José	Conseiller comumunal	Bütgenbach	/	0	0%
RAUW-HERBRAND	Karla	Conseillère communale	Bütgenbach	/	0	0%
SERVATY	Charles	Echevin	Bütgenbach	/	0	0%
VELZ	Jean-Luc	Conseiller communal	Bütgenbach	/	0	0%
CLOSE-LECOCQ	Jean-François	Conseiller communal	Chaudfontaine	/	0	0%
ELSEN	Sabrine	Bourgmestre f.f.	Chaudfontaine	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
GRONDAL	Olivier	Conseiller communal	Chaudfontaine	/	0	0%
HAESBROECK-BOULU	Madeleine	Echevine	Chaudfontaine	/	0	0%
RADERMECKER	Laurent	Conseiller communal	Chaudfontaine	/	0	0%
GIET	Christian	Conseiller communal	Clavier	/	0	0%
HUPPE	Alain	Echevin	Clavier	/	0	0%
LAVAL	Gérard	Conseiller communal	Clavier	/	0	0%
LECOMTE	Emmanuelle	Conseillère communale	Clavier	/	0	0%
WATHELET	Damien	Echevin	Clavier	/	0	0%
CARA	Jean-Pierre	Conseiller communal	Comblain	/	0	0%
FLAGOTHIER	Frédéric	Conseiller communal	Comblain	/	0	0%
PIRLET	Didier	Conseiller communal	Comblain	/	0	0%
QUINTART	Albert	Conseiller communal	Comblain	/	0	0%
VANDEGHEN	Marie	Conseillère communale	Comblain	/	0	0%
BRILLON	Jean-François	Conseiller communal	Crisnée	/	0	0%
CORBESIER	Joëlle	Conseillère communale	Crisnée	/	0	0%
LEONARD	Hervé	Conseiller communal	Crisnée	/	0	0%
TOMBEUR	Myriam	Echevine	Crisnée	/	0	0%
SQUELIN	Benoît	Conseiller communal	Crisnée	/	1	100%
DECKERS-SCHILLINGS	Evelyne	Conseillère communale	Dalhem	/	0	0%
OLIVIER	Loïc	Conseiller communal	Dalhem	/	0	0%
PIOT-MARECHAL	Nathalie	Conseillère communale	Dalhem	/	0	0%
VAESSEN	Fabian	Echevin	Dalhem	/	0	0%
VONCKEN	Michel	Echevin	Dalhem	/	0	0%
FAGNANT	Carine	Conseillère communale	Dison	/	0	0%
DEVALTE	Alain	Conseiller communal	Dison	/	0	0%
LEMOINE	Jean-Marie	Conseiller communal	Dison	/	0	0%
MULLENDER	Stéphan	Echevin	Dison	/	0	0%
YLIEFF	Yvan	Conseiller communal	Dison	/	0	0%
BOURGEOIS	Pernelle	Conseillère communale	Donceel	/	1	100%
CUIJVERS	Olivier	Conseiller communal	Donceel	/	0	0%
DELVAUX	Arnaud	Echevin	Donceel	/	1	100%
MORDANT	Philippe	Bourgmestre	Donceel	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
ROLANS-BERNARD	Geneviève	Présidente du CPAS	Donceel	/	0	0%
TERRYN	Isabelle	Conseillère communale	Engis	/	0	0%
CRETS	Jordan	Conseiller communal	Engis	/	0	0%
DORMAL	Lucas	Conseiller communal	Engis	/	0	0%
STEINBUSCH	Christelle	Conseillère communale	Engis	/	0	0%
VOUE	Marc	Echevin	Engis	/	0	0%
MARLIER	Bernard	Echevin	Esneux	/	0	0%
MARTIN	Léon	Conseiller communal	Esneux	/	0	0%
PERELET	Jérémy	Conseiller communal	Esneux	/	0	0%
ROUSSEL	François	Conseiller communal	Esneux	/	0	0%
SIOR	Daphné	Conseillère communale	Esneux	/	0	0%
BARTH-VANDENHIRTZ	Alexandra	Conseillère communale	Eupen	/	0	0%
DODEMONT	Thierry	Conseiller communal	Eupen	/	0	0%
LENNERTZ	Thomas	Conseiller communal	Eupen	/	0	0%
PAULUS	Fabrice	Conseiller communal	Eupen	/	0	0%
POST	Raphaël	Conseiller communal	Eupen	/	0	0%
COLPIN	Marie-Léonie	Echevine	Faimes	/	0	0%
DECELLE	Patrice	Conseiller communal	Faimes	/	1	100%
DELCHAMBRE	Jean-Marc	Echevin	Faimes	/	0	0%
ETIENNE	Maxime	Conseiller communal	Faimes	/	1	100%
OGER	Virginie	Echevine	Faimes	/	0	0%
BONFOND	Pierre	Conseiller communal	Ferrières	/	0	0%
CAPITAINE	Benoît	Conseiller communal	Ferrières	/	0	0%
DEMONTY	Jean-Marc	Echevin	Ferrières	/	0	0%
DUPONT	Marianne	Echevine	Ferrières	/	0	0%
ROLLIN	Yvon	Echevin	Ferrières	/	0	0%
DUPAS	Valérie	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	/	0	0%
LEBLANC	Raphaël	Conseiller communal	Fexhe-le-Haut-Clocher	/	0	0%
PATERKA	Marc	Président du CPAS	Fexhe-le-Haut-Clocher	/	0	0%
ROBERT	Brigitte	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	/	0	0%
THIRIONET	Marie-Rose	Conseillère communale	Fexhe-le-Haut-Clocher	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
BODARWE	Dominique	Conseiller communal	Flémalle	/	0	0%
DISTER	Jérôme	Echevin	Flémalle	/	0	0%
FERNANDEZ NAVARRO	Maria Teresa	Conseillère communale	Flémalle	/	0	0%
JOLIS	Marie-Ange	Conseillère communale	Flémalle	/	0	0%
THEMONT	Sophie	Echevine	Flémalle	/	0	0%
BRUWIER	Marie-Pierre	Conseillère communale	Fléron	/	0	0%
GUERIN	Jean-Pierre	Conseiller communal	Fléron	/	0	0%
LIMET	Clément	Conseiller communal	Fléron	/	0	0%
BERGEBHOUSE	Estelle	Conseillère communale	Fléron	/	0	0%
MULLENS	Rebecca	Conseillère communale	Fléron	/	0	0%
FALLAIS	Yves	Conseiller communal	Geer	/	0	0%
FRANCOIS	Sarah	Conseillère communale	Geer	/	0	0%
LERUSSE	Didier	Echevin	Geer	/	1	100%
LOIX	Christiane	Conseillère communale	Geer	/	0	0%
SERVAIS	Dominique	Bourgmestre	Geer	/	1	100%
BELHOCINE	Sandra	Conseillère communale	Grâce-Hollogne	/	0	0%
CIMINO	Geoffrey	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
FISSETTE	Michel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
GIELEN	Daniel	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
PATTI	Pietro	Conseiller communal	Grâce-Hollogne	/	0	0%
HENEAUX	Frédéric	Conseiller communal	Hamoir	/	0	0%
LECERF	Patrick	Bourgmestre	Hamoir	/	0	0%
MINGUET	Marie-Noël	Echevine	Hamoir	/	1	100%
PONCELET	Jean-Claude	Conseiller communal	Hamoir	/	0	0%
SILVESTRE	Pierre	Conseiller communal	Hamoir	/	0	0%
DASSY	Pascal	Conseiller communal	Hannut	/	0	0%
DEGROOT	Florence	Echevine	Hannut	/	1	100%
DESIRONT-JACQMIN	Pascale	Conseillère communale	Hannut	/	0	0%
LANDAUER	Nathalie	Conseillère communale	Hannut	/	0	0%
s'HEEREN	Niels	Echevin	Hannut	/	0	0%
DEBEHOGNE	François	Conseiller communal	Héron	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
DISTEXHE	Roland	Conseiller communal	Héron	/	0	0%
FAGNOUL	Philippe	Conseiller communal	Héron	/	1	100%
THISE	Philippe	Echevin	Héron	/	0	0%
VIATOUR	Luc	Président du CPAS	Héron	/	0	0%
BOHET	Denise	Echevine	Herstal	/	0	0%
BOUTARA	Aïcha	Conseillère communale	Herstal	/	1	100%
CETIN	Nermin	Conseillère communale	Herstal	/	0	0%
GERARD	Annick	Conseillère communale	Herstal	/	0	0%
WILLEMS	Thierry	Conseiller communal	Herstal	/	1	100%
ALLELYN	Bernard	Echevin	Herve	/	1	100%
CHANDELLE	Boris	Conseiller communal	Herve	/	0	0%
DROUGUET	Marc	Bourgmestre	Herve	/	0	0%
FABRIS	Gianni	Conseiller communal	Herve	/	0	0%
HOGGE	Denis	Conseiller communal	Herve	/	0	0%
KUNSCH-LARDINOIT	Françoise	Echevine	Huy	/	0	0%
MUSTAFA	Lulzim	Conseiller communal	Huy	/	0	0%
RORIVE	Florian	Conseiller communal	Huy	/	0	0%
STADLER	Christelle	Conseillère communale	Huy	/	0	0%
VIDAL	Grégory	Conseiller communal	Huy	/	0	0%
ANCION	Marc	Echevin	Jalhay	/	0	0%
BAWIN	Luc	Conseiller communal	Jalhay	/	0	0%
HEUSDENS	Didier	Conseiller communal	Jalhay	/	0	0%
HOUSSA	Dimitri	Conseiller communal	Jalhay	/	0	0%
LAHAYE	Raphaël	Conseiller communal	Jalhay	/	0	0%
LAZZARI-GHYSEN	Isabelle	Conseillère communale	Juprelle	/	0	0%
LIBERT	Emmanuel	Conseiller communal	Juprelle	/	1	100%
NYSSEN	Angèle	Conseillère communale	Juprelle	/	0	0%
REYNDERS	Fabrice	Conseiller communal	Juprelle	/	0	0%
THYS	Geneviève	Conseillère communale	Juprelle	/	0	0%
HENN	Marcel	Echevin	Kelmis	/	0	0%
MUNNIX	Max	Conseiller communal	Kelmis	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
KLINKENBERG	Björn	Echevin	Kelmis	/	0	0%
LENAERTS	Raymond	Conseiller communal	Kelmis	/	0	0%
KRICKEL	Bruno	Conseiller communal	Kelmis	/	0	0%
BOUGNOUCH	Mohammed	Conseiller communale	Liège	/	0	0%
FASSOTTE	Céline	Conseillère communale	Liège	/	0	0%
GOFFART	Laura	Conseillère communale	Liège	/	0	0%
KOCYGIT	Omer	Conseiller communal	Liège	/	0	0%
NIKOLIC	Diana	Conseillère communale	Liège	/	1	100%
BASTIN	Emile	Echevin	Lierneux	/	0	0%
GERMAIN	Anne-Catherine	Echevine	Lierneux	/	0	0%
LAMBOTTE	Laurent	Conseiller communal	Lierneux	/	0	0%
LESENFANTS	Sébastien	Conseiller communal	Lierneux	/	0	0%
MATHIEU	Guy	Conseiller communal	Lierneux	/	0	0%
MARTIN	Jessica	Conseillère communale	Limbourg	/	0	0%
DELHEZ	Luc	Echevin	Limbourg	/	0	0%
GREGOIRE	Pierre	Conseiller communal	Limbourg	/	0	0%
SCHILS	Alain	Echevin	Limbourg	/	0	0%
SCHMITS	Grégory	Conseiller communal	Limbourg	/	0	0%
COULEE	Léon	Conseiller communal	Lincent	/	0	0%
DALOZE	Etienne	Conseiller communal	Lincent	/	0	0%
DARDENNE-DALOZE	Renée	Conseillère communale	Lincent	/	0	0%
DOGUET	David	Conseiller communal	Lincent	/	0	0%
BERNAERTS	Catherine	Conseillère communale	Lincent	/	0	0%
FRANSSEN	Roger	Conseiller communal	Lontzen	/	0	0%
HEEREN	Werner	Echevin	Lontzen	/	0	0%
HEUSCHEN	Yannick	Echevin	Lontzen	/	0	0%
MALMENDIER	Gerd	Conseiller communal	Lontzen	/	1	100%
SIMAR	Etienne	Conseiller communal	Lontzen	/	0	0%
BERTRAND	Henri	Conseiller communal	Malmedy	/	0	0%
PAERMENTIER	Nathalie	Conseillère communale	Malmedy	/	0	0%
ROYAUX	Philippe	Conseiller communal	Malmedy	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
SCHROEDER	Catherine	Echevine	Malmedy	/	0	0%
SERVAIS	Pascal	Conseiller communal	Malmedy	/	0	0%
ANGELICCHIO	Valentin	Conseiller communal	Marchin	/	0	0%
COMPERE	Marianne	Echevine	Marchin	/	0	0%
DEVILLERS	Frédéric	Conseiller communal	Marchin	/	0	0%
FERIR	Anne	Présidente du Conseil	Marchin	/	0	0%
PIERRET	Rachel	Conseillère communale	Marchin	/	0	0%
DAL MOLIN	Bruno	Echevin	Modave	/	0	0%
DE MEYER	Magali	Echevine	Modave	/	0	0%
NICOLAS	André	Conseiller communal	Modave	/	0	0%
ROBERT	Serge	Conseiller communal	Modave	/	0	0%
ROUELLE	Nicolas	Conseiller communal	Modave	/	0	0%
FAGNOUL	Tristan	Bourgmestre	Nandrin	/	0	0%
GRAULICH	Claire	Conseillère communale	Nandrin	/	0	0%
HENRY	Alain	Conseiller communal	Nandrin	/	0	0%
HERBIET	Sébastien	Echevin	Nandrin	/	0	0%
PLANCHAR	Malory	Conseillère communale	Nandrin	/	0	0%
BIHET	Mathieu	Echevin	Neupré	/	0	0%
CRUNEMBERG	Frédéric	Conseiller communal	Neupré	/	0	0%
CUYPERS	Dany	Conseiller communal	Neupré	/	1	100%
MOREAU	Philippe	Conseiller communal	Neupré	/	0	0%
VERSCHUEREN	Charles-André	Echevin	Neupré	/	0	0%
BAGUETTE	Marc	Echevin	Olne	/	0	0%
BUCHET	Patrice	Conseiller communal	Olne	/	0	0%
DUBOIS-TIXHON	Caroline	Conseillère communale	Olne	/	0	0%
KEMPENEERS	Dorian	Conseiller communal	Olne	/	0	0%
NOTTEBORN	Jean-François	Conseiller communal	Olne	/	0	0%
ALBERT	Isabelle	Conseillère communale	Oreye	/	0	0%
DAERDEN	Jean-Marc	Bourgmestre	Oreye	/	0	0%
MASSET	Michel	Conseiller communal	Oreye	/	0	0%
RADOUX	Jean-Pierre	Echevin	Oreye	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
WARNANT	Marie-Christine	Conseillère communale	Oreye	/	0	0%
FROIDBISE	Francis	Echevin	Ouffet	/	0	0%
JADIN	Benoit	Conseiller communal	Ouffet	/	0	0%
MAILLEUX	Caroline	Bourgmestre	Ouffet	/	0	0%
MOES	Jean-Marc	Conseiller communal	Ouffet	/	0	0%
PREVOT	Michel	Conseiller communal	Ouffet	/	0	0%
FERNANDEZ	Elsa	Conseillère communale	Oupeye	/	0	0%
LOMBARDO	Hélène	Conseillère communale	Oupeye	/	0	0%
ROUFFART	Gérard	Conseiller communal	Oupeye	/	0	0%
SCALAIS	Serges	Conseiller communal	Oupeye	/	0	0%
TIHON	Kevin	Conseiller communal	Oupeye	/	0	0%
DEDYE	Claude	Conseiller communal	Pepinster	/	0	0%
KESKIN	Özlem Ipek	Conseillère communale	Pepinster	/	0	0%
LEVEQUE	Nathalie	Echevine	Pepinster	/	0	0%
DEFRANCE	Marc	Conseiller communal	Pepinster	/	0	0%
PIRLET	Cédric	Conseiller communal	Pepinster	/	0	0%
AUSTEN	Joseph	Echevin	Plombières	/	0	0%
DECKERS	Jonathan	Echevin	Plombières	/	0	0%
HOPPERETS	Raymond	Conseiller communal	Plombières	/	0	0%
LADRY	Hugo	Conseiller communal	Plombières	/	0	0%
SCHYNS	Nadine	Echevine	Plombières	/	0	0%
KIRSCHFINK	Christine	Echevine	Raeren	/	0	0%
GÜSTING	Erwin	Bourgmestre	Raeren	/	0	0%
BRITZ	Roger	Conseiller communal	Raeren	/	0	0%
PITZ	Mario	Conseiller communal	Raeren	/	1	100%
SIMON	Tom	Conseiller communal	Raeren	/	0	0%
BLAVIER	Géraldine	Conseillère communale	Remicourt	/	0	0%
GELAESEN	Rose-Marie	Echevine	Remicourt	/	0	0%
MILISEN	Lucien	Conseiller communal	Remicourt	/	0	0%
SCIORRE	Fabrice	Conseiller communal	Remicourt	/	0	0%
VANHERLE	Séverine	Conseillère communale	Remicourt	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
ALFIERI	Ludivine	Conseillère communale	Saint-Georges	/	0	0%
BINET	Gilbert	Conseiller communal	Saint-Georges	/	0	0%
LEJEUNE	André	Conseiller communal	Saint-Georges	/	0	0%
ROUFFART	Jean-Michel	Echevin	Saint-Georges	/	0	0%
VELLE	Thierry	Conseiller communal	Saint-Georges	/	0	0%
AVRIL	Jérôme	Echevin	Saint-Nicolas	/	0	0%
FIDAN	Aynur	Conseillère communale	Saint-Nicolas	/	0	0%
MALKOC	Hasan	Conseiller communal	Saint-Nicolas	/	0	0%
MICCOLI	Elvira	Conseillère communale	Saint-Nicolas	/	0	0%
SCARAFONE	Sergio	Conseiller communal	Saint-Nicolas	/	0	0%
FRECHES	Gregor	Conseiller communal	Saint-Vith	/	0	0%
HANNEN	Herbert	Conseiller communal	Saint-Vith	/	0	0%
HOFFMANN	René	Echevin	Saint-Vith	/	1	100%
MICHELS	Jean-Claude	Conseiller communal	Saint-Vith	/	0	0%
VLIEGEN	Emmanuel	Conseiller communal	Saint-Vith	/	0	0%
CRAPANZANO	Laura	Echevine	Seraing	/	0	0%
DECERF	Alain	Echevin	Seraing	/	1	100%
DELL'OLIVO	Andrea	Conseiller communal	Seraing	/	0	0%
NÖEL	Hervé	Conseiller communal	Seraing	/	0	0%
REINA	David	Conseiller communal	Seraing	/	0	0%
DELCHEF	Alain	Conseiller communal	Soumagne	/	1	100%
HAESEVOETS	Jean-Michel	Echevin	Soumagne	/	0	0%
LEBEAU	David	Conseiller communal	Soumagne	/	0	0%
MIXHEL	Benoît	Conseiller communal	Soumagne	/	0	0%
MORDANT	Michel	Echevin	Soumagne	/	1	100%
BRICK	Gilles	Conseiller communal	Spa	/	0	0%
GAZZARD	Franck	Conseiller communal	Spa	/	0	0%
GUYOT-STEVENS	Charlotte	Echevine	Spa	/	0	0%
MATHYS	Paul	Echevin	Spa	/	0	0%
SINIAPKINE	Sophia	Conseillère communale	Spa	/	0	0%
LEEMANS	Mélissa	Conseillère communale	Spa	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
COLLIENNE	Alain	Conseiller communal	Sprimont	/	0	0%
DOUTRELOUP	Sébastien	Conseiller communal	Sprimont	/	0	0%
LAMBINON	Denis	Conseiller communal	Sprimont	/	0	0%
MORAY	Christian	Echevin	Sprimont	/	0	0%
ROUXHET	Olivier	Conseiller communal	Sprimont	/	0	0%
GUILLAUME	Elisabeth	Echevine	Stavelot	/	0	0%
KOCKELMANN	Raymond	Echevin	Stavelot	/	0	0%
LEGROS	Fabien	Echevin	Stavelot	/	0	0%
LOUSBERG	Romain	Conseiller communal	Stavelot	/	0	0%
MONVILLE	Jérôme	Conseiller communal	Stavelot	/	0	0%
BEAUVOIS	Samuel	Conseiller communal	Stoumont	/	0	0%
DUPONT	José	Conseiller communal	Stoumont	/	0	0%
GILKINET	Didier	Bourgmestre	Stoumont	/	0	0%
MONVILLE	Marie	Echevine	Stoumont	/	0	0%
WERA	Tanguy	Echevin	Stoumont	/	0	0%
BOURY	Philippe	Conseiller communal	Theux	/	0	0%
DAELE	Matthieu	Conseiller communal	Theux	/	0	0%
DAHMEN	Jean-Christophe	Conseiller communal	Theux	/	0	0%
GAVRAY	Bruno	Echevin	Theux	/	0	0%
THEATE	Cédric	Conseiller communal	Theux	/	0	0%
DEMONCEAU	Lambert	Bourgmestre	Thimister	/	0	0%
DEMOULIN	Christophe	Echevin	Thimister	/	1	100%
DHEUR	Guillaume	Conseiller communal	Thimister	/	0	0%
HOMBLEU	Didier	Conseiller communal	Thimister	/	0	0%
MEYER	Herbert	Conseiller communal	Thimister	/	0	0%
ALBANESE	Dominique	Echevin	Tinlot	/	0	0%
BRUWIER	Pierre	Conseiller communal	Tinlot	/	0	0%
CRAISSE	Denis	Echevin	Tinlot	/	0	0%
HARTOG	Jérôme	Conseiller communal	Tinlot	/	0	0%
RACELLE	Grégory	Conseiller communal	Tinlot	/	0	0%
BAIRIN	Francis	Bourgmestre	Trois-Ponts	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
LEGRAND	Claude	Echevin	Trois-Ponts	/	0	0%
MARGREVE	Victorine	Conseillère communale	Trois-Ponts	/	0	0%
PIETTE	Francis	Conseiller communal	Trois-Ponts	/	0	0%
XHURDEBISE	Patrice	Conseiller communal	Trois-Ponts	/	0	0%
BELTRAN	Fabien	Bourgmestre	Trooz	/	0	0%
DENOOZ	Anne-Lyse	Conseillère communale	Trooz	/	0	0%
DOMBARD	André	Conseiller communal	Trooz	/	0	0%
JAMAGNE	Marc	Conseiller communal	Trooz	/	0	0%
NORI	Enrico	Echevin	Trooz	/	0	0%
DESSART	Benoît	Conseiller communal	Verlaine	/	1	100%
GERDAY	Vincent	Echevin	Verlaine	/	0	0%
ROME	Nathalie	Conseillère communale	Verlaine	/	0	0%
SEMAILLE	Marie-Laurence	Conseillère communale	Verlaine	/	0	0%
VONECHE	Maxime	Conseiller communal	Verlaine	/	0	0%
BASAULA NANGI	Chimaine	Conseillère communale	Verviers	/	0	0%
CORTISSE	Stéphanie	Conseillère communale	Verviers	/	0	0%
VAN BOSSCHE	Jean-Bernard	Conseiller communal	Verviers	/	0	0%
GALASS	Mohamed-Anass	Conseiller communal	Verviers	/	0	0%
STINI	Samira	Conseillère communale	Verviers	/	0	0%
de BRAY	Jacqueline	Conseillère communale	Villers-le-Bouillet	/	0	0%
FASTRE	Hélène	Echevine	Villers-le-Bouillet	/	0	0%
MELIN	Marc	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	/	0	0%
RAVONE	Jean-François	Echevin	Villers-le-Bouillet	/	0	0%
THIRY	Xavier	Conseiller communal	Villers-le-Bouillet	/	0	0%
COLAK	Ernur	Echevin	Visé	/	0	0%
DEVOS	Véronique	Conseillère communale	Visé	/	0	0%
MALMENDIER	Xavier	Echevin	Visé	/	0	0%
VANDEVELDE	Camille	Conseillère communale	Visé	/	0	0%
WILLEMS	Patrick	Conseiller communal	Visé	/	0	0%
BLESGEN	Gilles	Conseiller communal	Waimes	/	0	0%

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	ASSOCIÉ	AGO 17-06-21	AGS 16-12-21	TAUX DE PRÉSENCE
GAZON	Norbert	Conseiller communal	Waimes	/	0	0%
KLEIN	Irène	Conseillère communale	Waimes	/	0	0%
LERHO	Guillaume	Conseiller communal	Waimes	/	0	0%
STOFFELS	Daniel	Bourgmestre	Waimes	/	0	0%
DI NOTTE	Virginie	Conseillère communale	Wanze	/	0	0%
FERRI	Romain	Conseiller communal	Wanze	/	0	0%
GIACOMEL	Elina	Conseillère communale	Wanze	/	0	0%
LEBEAU	Caroline	Conseillère communale	Wanze	/	0	0%
LHONNAY	Bernard	Echevin	Wanze	/	0	0%
BERGER	Yves	Conseiller communal	Waremme	/	0	0%
CHABOT	Jacques	Bourgmestre	Waremme	/	0	0%
GERARD	Albert	Echevin	Waremme	/	0	0%
HUMBLET	Julien	Echevin	Waremme	/	0	0%
RUELLE	Frédéric	Conseiller communal	Waremme	/	0	0%
COURTOIS	Thomas	Bourgmestre	Wasseiges	/	0	0%
DUTILLEUX	Julie	Conseillère communale	Wasseiges	/	0	0%
RAVIGNAT	Angélique	Conseillère communale	Wasseiges	/	0	0%
SMAL	Jean-Pierre	Conseiller communal	Wasseiges	/	0	0%
RENSON	Vincent	Conseiller communal	Wasseiges	/	0	0%
DELHEZ	Albert	Conseiller communal	Welkenraedt	/	0	0%
HARDY	Luc	Conseiller communal	Welkenraedt	/	0	0%
KALBUSCH	Renaud	Echevin	Welkenraedt	/	0	0%
EL-BRAHMI	Loubna	Conseillère communale	Welkenraedt	/	0	0%
SMITS	Joseph	Echevin	Welkenraedt	/	0	0%
HEGGERICKX	Marc	Directeur RH et Achats	C.I.L.E.	/	0	0%
CLAES	Christophe	Secrétaire général	INTRADEL	/	1	100%
DELCUVE	Philippe	Directeur financier	SPGE	/	0	0%
				Taux de présence moyen		**7%**

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID-19, l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2021 s'est déroulée sans présence physique des membres.
L'assemblée générale s'est tenue sur base des délibérations reçues des communes.

6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En exécution de l'article L 1523-17 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a établi son rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

1. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte à ce jour cinq organes, dont trois de gestion :

- l'Assemblée générale, constituée des représentants des associés ;
- le Conseil d'administration composé de 20 administrateurs, en ce compris les membres des organes restreints que sont le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit ;
- le Bureau exécutif composé de cinq administrateurs, en ce compris le Président et le Vice-président ;
- le Comité de rémunération composé de cinq administrateurs ;
- le Comité d'audit composé de cinq administrateurs ;

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique, pour celle ou celui qui l'accepte, une charge de travail et des responsabilités non négligeables. C'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée la stratégie de l'entreprise et les budgets nécessaires pour la mener et contrôle sa mise en œuvre pour in fine arrêter les comptes annuels.

Pour ce faire, l'administrateur doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses systèmes de gestion. Le Code de la Démocratie Locale a très justement formalisé cette nécessité en imposant aux administrateurs de développer et mettre à jour leurs compétences professionnelles dans les domaines d'activité de l'intercommunale, en l'occurrence l'épuration des eaux usées et le démergement. Cette implication nécessite qu'on lui consacre du temps, tant pour acquérir cette maîtrise que pour participer activement aux décisions (étude des dossiers, participation aux réunions, suivi de l'actualité, ...). Au-delà, l'administrateur assume diverses responsabilités, qu'elles soient civiles ou pénales. Il convient d'indemniser cette implication à due concurrence.

Sur recommandation conforme du Comité de rémunération, le montant du jeton de présence revenant aux Administrateurs, Membres du Bureau exécutif par séance à laquelle ils assistent (les membres du CA et BE ne perçoivent qu'un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions organisées à une même date) ainsi que l'indemnité de fonction revenant au Président et au Vice-président du Conseil en sont fixés en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ils sont les suivants :

Rémunération	Montant (138,01)	Récurrence	Maximum
Président	19.997,14 €	/an	
Vice-Président	14.997,86 €	/an	
Administrateur CA	125 €	/séance	12 jetons/an
Membre BE	125 €	/séance	18 jetons/an
Membre Comité Audit	Gratuit		
Membre Comité Rémunération	Gratuit		
Observateur CA	Gratuit		

Vu l'investissement rappelé ci-avant que la fonction d'administrateur implique, son faible coût relatif et le fait que l'intercommunale n'a pas connu à ce jour de difficulté à pourvoir aux postes d'administrateur de son Conseil, ces montants apparaissent comme pertinents et correspondent aux montants autorisés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'allocation d'un montant plus élevé au Président et à la Vice-présidente se justifie par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise nécessaire étant plus précise, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles.

Ces rémunérations ont été fixées dans les limites prévues par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

2. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les quatre membres du Comité de Direction, dont le Directeur général (titulaire de la fonction dirigeante locale) ainsi que le Conseiller de la Direction générale.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble des fonctions de direction durant l'exercice 2021 s'élève à 752.345,32 €.

En application de l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, n'y sont plus inclus les avantages découlant de l'utilisation privée d'outils de travail tels GSM, ordinateur portable et voiture. Au-delà de ces adaptations, le montant n'évolue qu'en raison de l'index et d'augmentations barémiques.

Ce montant est la mise en œuvre de décisions antérieures à l'exercice et des dispositions réglementaires en la matière dont notamment la nouvelle annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Aucune des fonctions de direction ne perçoit une rémunération supérieure à 245.000€ (indice de référence décembre 2012) et aucun membre ne perçoit de rémunération supérieure à celle du Directeur général.

3. Pertinence de la politique globale de rémunération.

Pour des raisons historiques et règlementaires, deux systèmes de rémunération sont en vigueur au sein de l'intercommunale :

- le personnel ouvrier et employé sont rémunérés selon les barèmes propres à l'intercommunale
- le Comité de rémunération est chargé de fixer la rémunération des titulaires de fonctions de direction,

Les rémunérations visent à rétribuer les collaborateurs du travail fourni et des responsabilités assumées. Elles doivent être justes et suffisamment attractives que pour permettre à l'intercommunale de s'adjoindre des collaborateurs de qualité.

A ce jour, la rémunération proposée par l'Intercommunale ne l'a pas empêchée de pourvoir les postes ouverts par du personnel de qualité, la stabilité de l'emploi et l'évolution de carrière ayant permis de convaincre les candidats retenus.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'indemnité de départ autre que les montants légalement dus.
Le rapport entre la rémunération la plus élevée (la fonction dirigeante locale) et celle la plus basse est de 5,12.

©SERESIAT

aide

RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS

3

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC « Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et règlementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 454.582.237,26 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € 832.863,51.

À notre avis, ces comptes donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

Responsabilités de l'organe d'administration
L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.
Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et rapports de l'Organe d'administration ;
- le rapport annuel du Comité de rémunération ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bastogne, le 10 mai 2022

ACF AUDIT BELGIUM S.A.
Réviseur d'entreprises

ACF group
ACF AUDIT BELGIUM

Stéphan MOREAUX,
Réviseur d'entreprises
Administrateur-délégué





rue de la Digue, 25 I 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 I Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be I **www.aide.be**